CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 40e SEANCE

2e Séance du Jeudi 7 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — **Rappel au règlement** (p. 6007).
MM. Hamel, le président.

2. — **Loi de finances pour 1975 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6008).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (suite).

M. le président.

MM. Hoffer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le B. A. P. S. A.; de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le B. A. P. S. A.; Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le B. A. P. S. A.

M. Bonnet, ministre de l'agriculture.

MM. Daillet, Falala, le ministre, Rigout, le président, Feït, Claude Michel, Fontaine, Pons, d'Harcourt, Bécam, Le Pensec, Icart, Maisonnat, Deniau.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

3. — **Ordre du jour** (p. 6032).

PRESIDENCE DE M. TONY LARUE, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, mon rappel au réglement, qui ne dépassera pas cinq minutes, pour rester conforme aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 58 de notre règlement, est fondé sur l'article 15 de ce même règlement. qui définit les pouvoirs du bureau de l'Assemblée nationale et sur l'article 16, en fonction duquel le président est chargé de veiller à la sécurité intérieure et extérieure de l'Assemblée.

La sécurité de l'Assemblée, ce n'est pas seulement sa sécurité matérielle, physique, sa protection contre des violences éventuelles. Elle résulte d'abord de l'autorité morale d'une représentation nationale respectée par le peuple, en accomplissant sa mission conformément aux règles institutionnelles qui régissent le comportement, les pouvoirs, l'activité et les responsabilités des parlementaires.

C'est la raison pour laquelle je crois devoir rappeler les articles 15 et 16 de l'ordonnance du 24 octobre 1958 relative aux incompatibilités parlementaires.

L'article 15 dispose :

« Sont incompatibles avec le mandat parlementaire les fonctions de chef d'entreprise, de président de conseil d'administration, de président et de membre de directoire, de président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans :

1° Les sociétés, entreprises ou établissements jouissant, sous forme de garanties d'intérêts, de subventions ou, sous forme équivalente, d'avantages assurés par l'Etat ou par une collectivité publique sauf dans le cas où ces avantages découlent de l'application automatique d'une législation générale ou d'une réglementation générale ;

2° Les sociétés ayant exclusivement un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne, ainsi que les sociétés civiles autorisées à faire publiquement appel à l'épargne et les organes de direction, d'administration ou de gestion de ces sociétés ; »

Suivent trois autres alinéas.

L'article 16 dispose :

« Il est interdit à tout parlementaire d'accepter, en cours de mandat, une fonction de membre du conseil d'administration ou de surveillance ou toute fonction exercée de façon permanente en qualité de conseil dans l'un des établissements, sociétés ou entreprises visés à l'article précédent. »

Si je rappelle ces textes, c'est parce que nous avons vécu hier une séance dramatique.

M. Pierre Joxe. Dramatique pour vous !

M. Emmanuel Hamel. Pour tous. Nous avons débattu d'un grave problème d'intérêt national et de sécurité européenne.

Mais sur tous les bancs de cette assemblée, nous avons intensément ressenti que le débat aurait été allégé du malaise qui l'alourdissait (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche*) si l'homme attaqué, et absent, ancien grand chef de notre aviation qu'il servit avec honneur au péril de sa vie, n'avait assumé des fonctions dans des sociétés américaines et si l'avion français en cause, défendu avec passion par un héroïque compagnon de la Libération, n'était pas un avion né du génie technique de nos ouvriers et de nos ingénieurs, mais fabriqué dans les usines d'un autre député français.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Hamel, n'évoquez pas le fond.

M. Emmanuel Hamel. C'est pourquoi j'ai rappelé le texte des articles 15 et 16 de l'ordonnance du 24 octobre 1958.

Je demande au bureau de l'Assemblée de nous faire savoir publiquement, et dans les plus brefs délais, comment sont appliqués les textes relatifs aux incompatibilités parlementaires et s'ils l'ont été jusqu'à présent avec la rigueur nécessaire.

M. Henri Deschamps. En joignant le cas de M. Dassault à celui de M. Stehlin !

M. Pierre Joxe. Et aussi celui de M. de Bénouville.

M. le président. Monsieur Hamel, je transmettrai votre demande à M. le président de l'Assemblée à qui il appartiendra de lui donner la suite qu'elle pourra comporter.

M. Emmanuel Hamel. J'espère bien qu'il lui donnera une suite.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975

(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (nos 1180, 1230).

AGRICULTURE, F.O.R.M.A., B.A.P.S.A. (*Suite.*)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Je dois, mes chers collègues, vous informer que soixante-sept orateurs sont inscrits dans le débat, que plusieurs rapporteurs doivent encore être entendus, sans parler de M. le ministre de l'agriculture qui doit présenter son budget et répondre aux questions qui lui auront été posées.

J'adresse à tous un pressant appel et je compte, s'ils me permettent de le dire, sur leur amitié, pour ne pas dépasser le temps de parole qui leur est imparti.

La parole est à M. Hoffer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Marcel Hoffer, *rapporteur spécial.* Monsieur le ministre, en ma qualité de rapporteur du budget annexe des prestations sociales, je tiens d'abord à vous féliciter de la qualité du budget que vous nous présentez cette année.

En effet, alors que le volume des prestations servies aux exploitants agricoles progressera en 1975 de plus de 30 p. 100, vous avez pu contenir la hausse des cotisations à 13 p. 100.

Cette progression des prestations est liée très largement à une amélioration spectaculaire du niveau des prestations vieillesse qui s'accroîtront, sans tenir compte du fonds national de solidarité, de 46,85 p. 100 par rapport au budget voté pour 1974.

L'importance de ce pourcentage est, à lui seul, suffisamment significatif de l'effort particulier accompli en faveur de ceux qui restaient et qui restent encore malheureusement les plus démunis : en effet, la retraite agricole est la plus faible de toutes les retraites, puisqu'elle sert de référence pour le calcul de la compensation démographique. Mais, alors qu'elle était évaluée à 2 900 francs en 1974, elle atteindra 4 068 francs en 1975.

La cause d'une si évidente amélioration est à rechercher dans l'engagement présidentiel de porter à 20 francs par jour le minimum vieillesse dans le courant du deuxième trimestre de 1975 : mais le poste vieillesse n'est pas le seul à croître de façon sensible : les prestations maladie devraient, en 1975, augmenter de 20 p. 100.

A ce propos, je noterai que la consommation médicale par assuré des exploitants agricoles a maintenant dépassé celle des salariés relevant du régime général, en raison notamment du vieillissement de la population agricole.

Restent enfin les prestations familiales, dont le taux d'accroissement s'établirait à un niveau légèrement supérieur à 10 p. 100 sous l'effet, notamment, d'une réduction du nombre de familles bénéficiaires — nouveau témoignage du vieillissement de la population agricole — et de la mise en œuvre de dispositions nouvelles inscrites dans des projets de loi dont le Parlement devrait bientôt débattre.

Face à ces dépenses, schématiquement résumées, vingt-deux lignes de recettes assurent le financement du B.A.P.S.A. La participation de la profession, née de l'apport de cotisations et de taxes de reprise sur les prix européens, atteindra 19,28 p. 100 des recettes du budget.

Ce sont ces cotisations qui constituent pour le Parlement, chaque année, un des aspects essentiels du projet de budget. En effet, l'assiette non évolutive retenue pour le calcul des cotisations, à savoir le revenu cadastral, conduit à fixer de façon extérieure un taux de progression.

Deux règles non écrites sont utilisées à cet égard : l'évolution du revenu agricole au cours des trois années précédentes et un plancher de participation de la profession — taxes de reprise exclues — fixé tacitement à 18,67 p. 100.

Cette année plus que jamais, le caractère contradictoire de ces deux règles est apparu de façon éclatante.

En effet, la progression du revenu agricole aurait conduit à accroître les cotisations de 11 p. 100. En revanche, maintenir la participation de la profession à 18,67 p. 100 aurait provoqué une augmentation des cotisations de l'ordre de 30 p. 100.

Le Gouvernement a estimé que, compte tenu des problèmes agricoles actuels, un tel pourcentage était irréaliste. Il a donc inscrit au B. A. P. S. A. une subvention exceptionnelle destinée à étaler dans le temps les conséquences qu'auraient dû avoir sur le financement incombant à la profession les importantes mesures sociales qui viennent d'être mises en œuvre ou qui le seront.

Mais il ne faut pas oublier qu'à un prélèvement accru de 13 p. 100 répondra, en fait, un volume de prestations en augmentation de 30 p. 100. Or l'examen du mode de calcul des cotisations fait apparaître une très forte progressivité. Un petit exploitant ayant moins de 384 francs de revenu cadastral a acquitté, cette année, un peu moins de 480 francs, alors que les gros exploitants acquittaient une somme quatorze fois plus élevée.

Il apparaît donc — et ceci est capital — que l'effort de la collectivité nationale en faveur du régime social des exploitants agricoles bénéficie le plus largement aux petites et moyennes exploitations familiales. Si l'on examine le bénéfice retiré par la profession pour un franc de cotisation, il ressort que le transfert le plus important est effectué au profit des retraités. Je crois donc pouvoir affirmer, non seulement que le projet de budget présenté est bon, mais encore qu'il est parfaitement social, car il profite aux moins favorisés.

M. Gérard Braun. Très bien !

M. Marcel Hoffer, *rapporteur spécial.* Ce caractère parfaitement satisfaisant du B. A. P. S. A. pour 1975 a conduit votre commission des finances à ne pas formuler d'observations, mais à émettre des vœux.

Il lui est apparu qu'une grave lacune de la législation appelait une solution urgente : il s'agit du droit à pension des invalides partiels. Une solution a déjà été apportée, il y a quelques années, à la situation de l'inapte âgé de soixante ans qui travaille seul. Le Parlement, à cette occasion, avait souhaité étendre ce droit aux invalides. Je renouvelle, au nom de la commission des finances et de façon pressante, ce souhait.

D'autre part, la commission a noté l'extrême complexité du mode de calcul des cotisations qui se caractérise par un enchevêtrement de règles qu'il serait souhaitable de simplifier. C'est d'ailleurs ce que vous nous proposez dans un amendement qui vient d'être déposé.

Toujours à propos du mode de calcul des cotisations, une amélioration s'impose pour éviter de regrettables ressauts lorsqu'un agriculteur accroît légèrement la superficie de son exploitation ou lorsque des révisions cadastrales conduisent à modifier ce revenu.

Enfin, vous avez bien voulu me dire que, dans le cadre d'un aménagement du régime des exonérations des cotisations sociales agricoles, vous envisagiez d'exonérer de la cotisation maladie tous les exploitants agricoles retraités qui ont cessé leur activité. Je souhaite qu'il vous soit possible de prendre très rapidement cette excellente décision.

Telles sont les remarques que je voulais présenter au nom de la commission des finances qui a conclu à l'adoption des crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles. Je vous remercie, monsieur le ministre, de tout ce que vous pourrez faire pour améliorer encore les prestations sociales des agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. de Montesquiou, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Pierre de Montesquiou, *rapporteur pour avis.* Monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur tous les chiffres contenus dans les nombreux documents que vous avez dû lire et étudier et qui viennent d'être commentés par le rapporteur de la commission des finances. J'ai mis en lumière dans mon rapport écrit l'évolution des cotisations des exploitants depuis un an.

Le Gouvernement a consenti une rallonge de 589 millions de francs pour 1974 et de 1 400 millions de francs pour 1975, ce qui est évidemment appréciable. Cet effort de solidarité est lié à celui que consentent les salariés au profit des exploitants agricoles qui connaissent aujourd'hui une situation très difficile. En effet, une pluviométrie excessive a détruit les récoltes de pommes de terre, ravagé les champs de maïs et de sorgho, annihilé les champs de tournesol. Cette situation a incité notamment le préfet du Gers et M. le ministre de l'agriculture à classer les vignobles de l'Armagnac zone sinistrée, ce dont je les remercie publiquement.

Cet esprit de solidarité a été très apprécié des agriculteurs en raison des circonstances. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue M. Hoffer, le financement du B. A. P. S. A. ne pose pas, en fait, de problèmes cette année, si ce n'est celui de l'assiette et de la progressivité des cotisations professionnelles.

Les cotisations des agriculteurs restent principalement assises sur le revenu cadastral qui n'a aucun rapport avec le revenu réel. Cette année encore, les agriculteurs qui ont été particulièrement frappés par la conjoncture — les éleveurs, les producteurs de fruits et légumes — auront à payer des cotisations aussi lourdes que ceux dont les revenus n'auront pas baissé. De plus, certains exploitants ont été victimes de la revision du cadastre, qui risque de les faire passer trop brutalement dans la tranche supérieure.

Par ailleurs, la progressivité des cotisations continue de diminuer au fur et à mesure que le revenu cadastral augmente. La majoration des cotisations est plus forte pour les agriculteurs modestes que pour les gros exploitants, ce qui est paradoxal. En effet, les cotisations complémentaires qui sont très lourdes, puisque leur taux atteint la moitié de celui des cotisations techniques, et qui progressent rapidement, ne font pas l'objet d'abattement à partir de la deuxième tranche. Ce problème est étudié par le ministère, et nous souhaitons qu'une solution équitable intervienne rapidement.

Voici quelques chiffres qui confirmeront ce que j'avance :

La progression est de 20,1 p. 100 pour un revenu cadastral de 220 francs, de 20 p. 100 pour un revenu de 500 francs, de 19,4 p. 100 pour un revenu de 710 francs, et n'atteint plus que 17,67 p. 100 pour un revenu cadastral de 6 400 francs.

S'agissant des prestations, je n'insisterai que sur un point : l'assurance-invalidité des exploitants agricoles.

A cet égard, il faudrait : étendre l'assurance-invalidité aux conjoints d'exploitants et aux aides familiaux ; indemniser les invalides partiels ; revaloriser le montant des pensions ; permettre le cumul intégral de la pension d'invalidité et de la rente accident du travail ; enfin, assouplir les conditions d'octroi de la majoration pour assistance d'une tierce personne.

Le coût d'une telle réforme, réclamée depuis longtemps par notre commission et qui irait dans le sens de l'harmonisation des régimes sociaux, n'est pas très élevé. Il est regrettable qu'elle n'ait pu être réalisée cette année à l'intérieur d'une enveloppe globale en forte progression.

En revanche, nous avons appris une heureuse nouvelle : les pensions de vieillesse des agriculteurs vont subir une augmentation de 40 p. 100 en dix-huit mois, de janvier 1974 à mai 1975, ce qui représentera un rattrapage sérieux, même si la pension moyenne agricole doit rester la plus faible comparée aux pensions servies par les autres régimes. Nous espérons que l'inflation ne fera pas obstacle à l'amélioration de la situation des retraités.

Tels sont, brièvement analysés, les différents aspects du B. A. P. S. A. pour 1975 et le problèmes qu'il soulève.

Une grande inconnue demeure, une inquiétude existe : comment sera appliqué l'article premier du projet de loi portant institution du système de protection sociale commun à tous les Français, aux termes duquel un régime commun doit être mis en place avant le premier janvier 1978, à la suite d'une harmonisation parallèle des cotisations et des prestations ?

Il est clair qu'il ne saurait être question de quadrupler, voire de sextupler en deux ans les cotisations agricoles, ni de les asseoir sur le revenu réel des agriculteurs, qui n'est pas connu. Même en partant de la notion de contribution de la profession, on se heurterait vite à des obstacles insurmontables. L'harmonisation des prestations doit donc précéder l'harmonisation des cotisations, lesquelles ne doivent pas augmenter plus rapidement que le revenu agricole moyen des trois dernières années. L'engagement pris doit être tenu, sans que l'harmonisation des régimes sociaux soit un prétexte pour méconnaître la spécificité du secteur agricole et constitue un obstacle à l'instauration d'une solidarité accrue sur des bases plus équitables.

Je signalerai, en terminant, les interventions faites en commission.

M. Tourné a souligné le drame de l'exode rural, les lacunes de l'assurance-invalidité agricole dont nous avons parlé, la nécessité de relever le plafond du fonds national de solidarité sur les successions et d'accorder l'I. V. D. aux agriculteurs qui n'auraient pas d'héritier.

M. Blanc a souhaité que les salariés agricoles relèvent de la caisse de la mutualité de leur lieu d'origine et proposé de faire varier les ressources de gestion des caisses selon les régions. M. Caille, qui présidait cette séance, s'est associé à ces remarques fort judicieuses. Enfin, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption du B. A. P. S. A.

Avant de quitter cette tribune, je me permets de vous dire, monsieur le ministre, que j'ai été surpris du dépôt tardif de l'amendement n° 129 du Gouvernement, dont les rapporteurs n'ont eu connaissance qu'au moment de présenter leurs rapports. Je souhaite personnellement que les commissions saisies pour avis puissent examiner cet amendement qui tend à donner au Gouvernement des pouvoirs qui, normalement, sont du domaine législatif. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Emile Bizet, *rapporteur pour avis.* Monsieur le ministre, mes chers collègues, si personne n'échappe à la gravité de la crise économique que traverse le monde entier, il faut convenir que les agriculteurs et les épargnants sont les victimes les plus éprouvées par l'inflation.

La détérioration profonde du revenu des agriculteurs, que l'on peut chiffrer à 15 p. 100 en francs courants, est la conséquence d'une crise sérieuse sur certains marchés et surtout de la croissance exagérément vive des coûts de production.

La situation créée conduit les agriculteurs soit au découragement, soit à l'exaspération. Vous en avez tenu compte, monsieur le ministre, pour tenter d'améliorer la situation générale de l'agriculture en nous proposant un effort exceptionnel de solidarité de la collectivité. De cela je tiens à vous remercier.

D'autre part, vous avez répondu à la demande de la commission de la production et des échanges qui, depuis longtemps, souhaitait un alignement des prestations sociales des agriculteurs sur celles des autres catégories de Français. Ce double objectif, concrétisé dans les faits, a obtenu l'accord de notre commission.

En 1974, la croissance du B. A. P. S. A. que nous jugions modérée bien qu'elle reflétât la juste évolution des dépenses, était de 12,40 p. 100. Cette année, celle qui est proposée dépasse 30 p. 100. Les dépenses se trouvent ainsi portées, compte tenu de la rallonge de 589 millions accordée en cours d'année 1974, de 13 870 millions à 17 290 millions de francs. En 1975, il sera demandé aux professionnels de porter leur participation directe, par les cotisations qu'ils versent, à 2 777 millions, soit une augmentation de 13 p. 100 par rapport à 1974. Si l'accord conclu entre le Gouvernement et la profession avait été respecté, la progression des cotisations ne dépasserait pas 12 p. 100. Compte tenu de l'effort exceptionnel demandé à la collectivité, il était normal que les professionnels acceptent de participer à cet effort.

Unanimement, la commission de la production et des échanges regrette, monsieur le ministre, que sa proposition en faveur des veuves des exploitants agricoles n'ait pas été retenue. Nous souhaitons qu'il en soit tenu compte et que les cotisations versées par les veuves devenues chefs d'exploitation soient réduites de 50 p. 100.

Nous notons avec satisfaction deux progrès extrêmement importants en ce qui concerne les modalités pratiques du financement professionnel.

Actuellement, les retraités bénéficiaires du fonds national de solidarité sont exonérés de cotisation même s'ils continuent d'exploiter, alors que les retraités non bénéficiaires de ce fonds paient, pour 1974, une cotisation de 449 francs, même s'ils ont cessé d'exploiter. Désormais — et c'est normal — les retraités, même bénéficiaires du fonds national de solidarité, devront payer une cotisation au titre de l'Amexa s'ils continuent d'exploiter. Cette mesure concerne 110 000 exploitants.

En contrepartie, les retraités, même s'ils ne bénéficient pas du fonds national de solidarité, seront exonérés de cette cotisation. Toutefois, cette disposition ne sera appliquée que progressivement pour devenir effective en 1976.

La commission insiste avec force pour que soit revu le système actuel des tranches d'abattement des cotisations à l'Amexa en fonction du revenu cadastral. En effet, les changements de tranches entraînent des variations considérables dans le montant des cotisations dues. Il faut moduler la progressivité des cotisations et réduire l'importance de l'écart séparant les différentes tranches. Nous souhaitons, monsieur le ministre, que le groupe de travail réuni à votre initiative propose une solution à ce problème.

La croissance des cotisations ne suffit pas à couvrir l'augmentation des dépenses. Il a donc fallu prévoir une progression considérable des autres recettes. Or les deux subventions inscrites au budget du ministère de l'agriculture augmentent de 80 p. 100 et la subvention exceptionnelle est multipliée par douze.

On relève la même croissance au titre de la compensation démographique. En examinant les chiffres, nous constatons que l'effort financier de la collectivité augmente de 2 883 millions, soit plus que l'ensemble des dépenses d'équipement de l'agriculture.

Cet effort exceptionnel permettra de pallier partiellement les effets de la dégradation du revenu des agriculteurs. Il contribuera également à l'alignement de la protection sociale des agriculteurs sur celle des autres catégories sociales.

Les dépenses de vieillesse augmentent de 42,55 p. 100 et la dotation du fonds national de solidarité de 25 p. 100. La retraite minimale atteindra vingt francs par jour le 1er mai 1975 et les exploitants ayant élevé trois enfants bénéficieront d'une majoration de 10 p. 100. Enfin, les prestations familiales augmentent de 10,57 p. 100.

En conclusion, ce projet de BAPSA apparaît comme une réponse doublement positive : d'une part, il facilite le rapprochement du régime de protection sociale des agriculteurs avec les régimes des autres catégories de Français ; d'autre part, il contribue à atténuer les effets de la crise actuelle de l'agriculture.

Pour ces raisons, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption du budget annexe des prestations sociales agricoles. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Christian Bonnet, *ministre de l'agriculture.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, en France — et, disons-le, aussi dans le monde — l'année 1974 aura été pour l'agriculture l'une des plus difficiles qu'elle ait jamais connues.

Stagnation, et souvent baisse parfois prononcée des cours de certains produits, spécialement des produits animaux.

Hausse importante des coût de production du fait d'un environnement économique lié à l'élévation des prix du pétrole et aux tendances inflationnistes qu'elle a déchaînées.

Evolution décevante de la consommation — élément que l'on oublie trop souvent — due aux difficultés économiques actuelles ou redoutées.

Circonstances atmosphériques détestables, à ce point qu'il faut remonter très loin dans le temps pour en trouver de semblables : depuis la froidure du printemps jusqu'aux pluies diluviennes de l'automne, en passant par la sécheresse anormale de l'été dans certaines régions au moins.

Le cumul de tous ces éléments contraires a abouti à une détérioration de la situation de beaucoup d'agriculteurs, ressentie d'autant plus vivement qu'un endettement, souvent important et parfois excessif, a accompagné les remarquables efforts de modernisation qu'ils ont conduit depuis plusieurs années.

Ma conviction est qu'à la différence de celle que l'on a connue il y a une quinzaine d'années et qui avait donnée naissance à la loi d'orientation agricole et à la loi complémentaire, la crise actuelle a une origine conjoncturelle et non structurelle — comme l'a dit ce matin même avant moi M. Méhaignerie, l'un de vos rapporteurs — et qu'elle ne doit pas porter atteinte à notre volonté de poursuivre délibérément une politique de développement agricole.

L'agriculture a, en effet, au cours des dix dernières années, accompli — et avec quel mérite ! — une véritable révolution. Elle a connu une expansion et obtenu, grâce aux efforts de ses hommes, des résultats sur lesquels les plus optimistes n'osaient pas compter.

Que s'est-il passé depuis dix ans ?

Dans le domaine des structures de production, la dimension moyenne des exploitations est passée de 17,5 à 24,5 hectares ; le remembrement a été effectué sur près de 9 millions d'hectares ; l'action des Safer se situe maintenant au niveau de 80 000 hectares restructurés par an et les indemnités viagères de départ ont permis à 450 000 exploitants âgés de prendre une retraite dans des conditions décentes tout en cédant à des exploitants plus jeunes les terres dont ils avaient besoin.

Que s'est-il passé dans le domaine de l'efficience ?

La production agricole à crû, en dix ans, de 32 p. 100 en volume, et le taux annuel d'amélioration de la productivité a atteint 6 p. 100, très supérieur au taux moyen de l'ensemble des autres branches.

Que s'est-il passé dans le domaine des prix ?

L'évolution de l'indice des prix agricoles à la production s'est presque constamment située, jusqu'en 1973 inclus, au-dessus de celle des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles, les fameux « pinea ».

Je le souligne à l'attention de ceux qui préconisent une indexation automatique des prix agricoles sur les coûts de revient. Outre l'effet antiéconomique qu'aurait cette indexation sur l'orientation des productions, puisqu'elle accroîtrait uniformément tous les prix, elle aurait eu pour conséquence une moindre croissance des prix agricoles au cours des années 1963-1973.

Que s'est-il passé dans le domaine des revenus ?

La conjugaison de la croissance des quantités et des prix a entraîné une forte progression du revenu des exploitants agricoles : 70 p. 100 en francs constants en dix ans ; cette progression a été particulièrement forte en 1972 et 1973, les deux années les plus favorables de la décennie.

Pendant les quatre années 1970-1973, la croissance du revenu des agriculteurs a été — et c'était justice — plus forte que celle de l'ensemble des ménages, toutes activités confondues.

S'agissant enfin des échanges extérieurs, l'excédent des importations représentait, en 1963, près de 10 p. 100 de la valeur totale de la production. En 1973, la balance agricole accusait un excédent de l'ordre de 6,3 milliards, représentant lui-même quelque 20 p. 100 des exportations totales de la France.

Et brusquement, après dix ans d'amélioration continue, malgré les difficultés inhérentes à telle ou telle production, du fait de tel ou tel cycle, de telle ou telle circonstance passagère, c'est l'accident, et l'accident grave !

Dès l'été 1973, c'est la chute brutale des cours de la viande bovine, liée à une importation massive dans la Communauté européenne, de viande en provenance de pays tiers.

Chute des cours bientôt aggravée par l'accroissement de la production, la stagnation de la consommation et les difficultés importantes de l'un de nos clients, l'Italie.

A l'automne, c'est une récolte record de vin : 83 millions d'hectolitres, pour une moyenne de 64 à 65 millions au cours des dix années précédentes.

Vient alors le fléchissement des cours du porc dont la phase creuse du cycle classique se trouve dès l'origine affectée par une épidémie de fièvre aphteuse qui frappe à ce moment précis une région largement productrice.

Et c'est le déchaînement des éléments atmosphériques : ce sont les gelées tardives du printemps qui diminuent la production potentielle de fruits et légumes, c'est la froidure prolongée de ce printemps, qui ne permet pas à la campagne de primeurs, la plus intéressante pour les producteurs, de se dérouler normalement ; c'est la sécheresse de l'été qui frappe les éleveurs dans un premier temps sur les pâturages et, dans un second temps — puisque aussi bien cette sécheresse a sévi aux Etats-Unis et au Canada — à travers l'augmentation des prix des céréales nécessaires à l'alimentation des animaux. Puis, c'est la pluviosité de l'automne qui oblige l'agriculteur de montagne à ramener ses bêtes à l'étable six ou sept semaines avant la date prévue, à leur faire, par là même, quitter les alpages et à les nourrir avec un fourrage qui coûte aujourd'hui quarante-cinq centimes le kilo.

C'est, dans une année où l'on manque de fuel et d'aliments du bétail, une récolte de maïs rendue difficile par la pluie. C'est une année où la tension sur le marché du sucre est grande et où la récolte betteravière est faible en tonnage et en pouvoir sucrant. Ce sont les semailles compromises et l'impossibilité de mener à bien certaines d'entre elles au cours des dernières semaines.

Dès la fin de 1973, le Gouvernement s'est préoccupé de faire face à cette situation. Il a pris des décisions concernant les zones les plus défavorisées. Je ne citerai que pour mémoire les indemnités spéciales de montagne et la prime de ramassage par

litre de lait dans ces régions. Le Gouvernement a fait en sorte que, malgré un strict encadrement du crédit, le financement de la récolte de céréales et de vins puisse être assuré.

Il a défendu à Bruxelles une politique de prix hiérarchisés qui, sur l'instant, n'avait pas fait l'objet de critiques. Bien au contraire — et de quelque côté qu'elles eûssent pu venir — puisqu'une hiérarchie enfin significative des prix intervenait, allant de 4 p. 100 pour certaines céréales à 16 p. 100 pour certaines viandes bovines.

Au plan communautaire encore, le Gouvernement, après des mois d'efforts infructueux, a obtenu, en juillet, pour la viande bovine, la clause de sauvegarde, cependant que des dispositions étaient prises pour permettre d'exporter les stocks de viande d'intervention qui devenaient excessifs.

Dans le même temps, il faisait admettre des mesures touchant le stockage communautaire du vin ; puis, cette mesure s'avérant insuffisante, une distillation communautaire.

Il obtenait enfin, dans les conditions critiques que l'on sait, une actualisation de 5 p. 100 des prix à la fin du mois de septembre dernier.

Mais pour heureuses qu'elles aient été, ces décisions communautaires, souvent tardives au demeurant, ne suffisaient pas. Le Gouvernement a donc été conduit à prendre des mesures nationales en faveur de ses agriculteurs. Telle est donc l'origine d'un train de mesures important puisqu'il a permis de distribuer une aide dépassant quelque trois milliards de francs, mesures adoptées pour l'essentiel le 17 juillet dernier et mises en place — chacun en convient — avec une célérité jamais égalée.

Je rappelle qu'il s'agit de l'aide exceptionnelle aux éleveurs ; de la prise en charge par l'Etat d'une annuité d'intérêt des prêts spéciaux « jeunes agriculteurs » et « élevage » ; du remboursement d'une fraction des sommes restant dues au titre du butoir T. V. A., d'ailleurs amenuisée par le Parlement pour permettre un relèvement de certains remboursements applicables au chiffre d'affaires de 1973 pour les non-assujettis.

Ces dispositions n'étaient pas, bien entendu, sans présenter certains inconvénients. Mais elles offraient l'avantage d'une part, d'être exceptionnelles et, par là-même, de moins prêter le flanc aux critiques communautaires qui pourtant, vous le savez, ne nous ont pas été ménagées ; d'autre part, d'être sélectives au bénéfice essentiel des éleveurs et des agriculteurs qui s'étaient le plus fortement endettés, notamment les jeunes ; enfin de conserver un certain caractère social puisqu'elles étaient plafonnées à quinze bêtes par exploitation.

Les difficultés qui ont marqué cette année 1974 ne doivent pas nous faire perdre de vue que les perspectives favorables au développement de l'agriculture sont aujourd'hui plus grandes qu'elles ne paraissaient l'être au début de la décennie passée quand les émules de M. Mansholt préconisaient la stérilisation d'importantes surfaces agricoles en Europe.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler succinctement ce qu'est la situation produit après produit.

Pour les céréales, en trois ans les stocks mondiaux se sont évanouis, et l'on ne sait quand on pourra les reconstituer. Les prix ont atteint sur les marchés mondiaux des niveaux supérieurs de 30 p. 100 aux prix communautaires et leur croissance reste prévisible. L'Europe elle-même manquera cette année de maïs et de soja que l'Amérique ne pourra lui fournir à concurrence de ses besoins.

Pour le sucre, la tension sur le marché est aujourd'hui connue de tous.

Pour les protéines végétales, l'Europe n'a pas su apprécier en temps opportun les exigences des élevages intensifs modernes et elle se trouve dans une situation de véritable dépendance.

Nous n'entendons plus parler de fleuves de lait ou de montagnes de beurre. C'est qu'en effet depuis deux ans production et besoins tendent à s'équilibrer moyennant quelques exportations de surplus saisonniers relativement minimes. Ne nous faisons pas d'illusions : il suffirait d'un printemps sec et froid pour qu'une certaine pénurie apparaisse, ce qui n'exclut pas, dans l'hypothèse inverse, certains excédents limités.

Reste alors le problème le plus complexe, celui de la viande. L'insuffisance de production de viande bovine, ces dernières années, a été à juste titre soulignée, car l'Europe devait importer de 600 000 à 800 000 tonnes par an pour satisfaire à ses besoins. L'effort fourni par les producteurs européens a été considérable : il a surpris tous les statisticiens et les responsables professionnels eux-mêmes, puisque l'accroissement de production, c'est-à-dire du tonnage des bêtes abattues, a été, pour les huit premiers mois de cette année, de 26 p. 100 par rapport aux huit premiers mois de 1973, ce qui correspond à une certaine autosuffisance de l'Europe.

La prétendue surproduction de viande de 1974 ne doit pas faire illusion. L'Europe n'aura pas exporté plus de 250 000 tonnes, soit moins de 5 p. 100 de sa production, et elle aura importé au cours du premier semestre, jusqu'à la mise en œuvre de la clause de sauvegarde, une quantité à peu près analogue.

Les exigences de la sécurité veulent que l'on continue à encourager la production de viande bovine. J'ose dire que les soucis d'un certain nombre de responsables de l'agriculture dans le monde — et j'ai eu l'occasion de rencontrer certains d'entre eux ces jours derniers — se portent plutôt vers la décapitalisation due aujourd'hui aux besoins de trésorerie et au découragement des éleveurs, décapitalisation qui risque d'engendrer demain de nouvelles évolutions en sens contraire, mais tout aussi excessives que celles que nous connaissons aujourd'hui.

Quant aux producteurs de viandes « hors sol », ils posent des problèmes délicats en raison des très grandes variations qu'autorisent ces techniques, avec les conséquences cycliques que l'on sait sur les cours.

Une organisation professionnelle communautaire de la production est la clé de la régularisation de l'approvisionnement et des cours, mais les désordres qui règnent sur les marchés ne doivent pas cacher la réalité : la France aura importé cette année du Benelux plus de 200 000 tonnes de porcs sur les 1 million 500 000 tonnes environ qu'elle consomme. Notre propre production aura baissé de 3 ou 4 p. 100 tandis que notre consommation aura augmenté d'à peu près autant, et rien ne permet de dire que le Benelux, au prix atteint par les céréales et le soja, poursuivra une production très élevée.

Quant au vin, les techniques viticoles aujourd'hui pratiquées font que les récoltes sont désormais assez régulières et élevées, alors que la consommation, en France tout au moins, tend vers la baisse. Il faut mener une politique de qualité. Elle ouvrira un marché d'exportation qui est potentiellement considérable, notamment en Europe.

Le Gouvernement vient d'adopter pour les vins d'appellation deux décrets qui vont en ce sens, et la revision de la réglementation communautaire, avec une orientation identique, est en cours dans le domaine des vins de consommation courante.

S'agissant enfin des fruits et légumes, les années 1973 et 1974 auront été difficiles. L'hiver 1973 a été néfaste pour la production de pommes en particulier ; quant aux conditions climatiques du printemps 1974, je les ai déjà dénoncées. La conférence annuelle a pris des décisions tendant cette fois à une meilleure protection du marché contre les concurrences extérieures anormalement agressives et à une rénovation du verger de nature à permettre une efficience accrue.

De quelle nature est dès lors la crise que nous traversons, la crise profonde qu'il n'est pas question de nier, ni dans son existence, ni dans son ampleur ?

La réponse ne me paraît pas douteuse : cette crise est plus conjoncturelle que structurelle. Elle est liée à un environnement économique générateur de hausse de coûts de production et de stagnation de la consommation, à un environnement climatique quasi sans précédent, à des charges de trésorerie dues à la modernisation, à une erreur de gestion communautaire trop longtemps poursuivie sur le marché de la viande.

Mais cette crise ne doit pas remettre en cause l'orientation générale de notre politique de développement, sauf à procéder à des aménagements dont beaucoup ont été indiqués par les différents rapporteurs.

Car les besoins européens et mondiaux de denrées agricoles sont plus grands que jamais, et toute politique malthusienne serait folie pour une nation dont la valeur des terres et la qualité des exploitants constituent l'une des grandes chances de son économie. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

Après les exposés de vos rapporteurs, dont j'ai apprécié particulièrement l'objectivité et l'esprit constructif, et qui ont été contraints de vous faire une présentation traditionnelle du budget du ministère de l'agriculture, je voudrais, pour ma part, m'efforcer de vous en faire une présentation plus fonctionnelle, répondant en cela aux vœux régulièrement émis par de nombreux parlementaires au cours des années passées et, plus récemment encore, à l'occasion de travaux des commissions compétentes.

Mon analyse repose, à cet égard, sur un document qui n'a pu vous être remis que tardivement et dont je vous demande d'excuser les insuffisances, puisqu'il ne constitue, au stade actuel, que l'esquisse d'un futur budget de programmes pour l'agriculture.

Cela dit, j'ai été sensible au fait que M. Pierre Joxe ait bien voulu y voir un témoignage d'honnêteté de la part du Gouvernement. J'ajoute qu'en distribuant, dès maintenant, ce document,

le Gouvernement a eu le souci de répondre au désir exprimé par le Parlement car sa parution n'était en effet prévue que pour la discussion du budget de 1976.

Tel qu'il est présenté pour la première fois, ce document répartit les concours de l'Etat à l'agriculture, par grandes séries d'objectifs, en treize programmes que je regrouperai plus simplement autour de trois axes fondamentaux :

Mieux protéger les hommes et mieux les former. Ces domaines d'intervention absorberont à eux seuls plus de 50 p. 100 du total des crédits affectés à l'agriculture pour 1975 ; mieux assurer l'avenir, l'orientation, le développement des productions et le soutien des marchés : 38 p. 100 des crédits y seront consacrés ; mieux assurer la qualité des productions et améliorer le cadre de vie en milieu rural : près de 10 p. 100 du total des crédits sont prévus en faveur de cette troisième catégorie d'actions.

Si l'on totalise ces trois pourcentages, on s'aperçoit, par différence, que la part des moyens d'administration générale reste limitée à moins de 2 p. 100 du total des crédits.

Et d'abord, mieux protéger les hommes et mieux les former.

Dans le double domaine de la protection sociale et de la formation des hommes, le projet de bugdet pour 1975 s'inspire d'une même préoccupation. Il vise à faire bénéficier les agriculteurs et fils d'agriculteurs d'un sort identique à celui réservé aux autres secteurs socio-professionnels de la nation.

Pour bien prendre la mesure de l'effort je rappelle que le taux de progression des dépenses sociales de l'agriculture s'élèvera à plus de 30 p. 100 et celui de l'ensemble des crédits relatifs à la formation atteindra 25 p. 100, par rapport à 1974.

Je remarque que, cette année, le taux de progression des dépenses sociales a presque doublé par rapport à celui des deux précédents budgets ; pour 1974, la progression avait été limitée à 12,41 p. 100 et celle afférente à l'année 1973 à 15,56 p. 100.

Cette explosion des dépenses sociales affecte principalement, comme l'ont rappelé les rapporteurs, les pensions de vieillesse, qui progresseront de plus de 42 p. 100.

Pourtant, les cotisations des intéressés ne seront majorées en 1975 que de 13 p. 100, ce qui ramènera la participation professionnelle directe à moins de 16 p. 100 de l'ensemble des recettes du B. A. P. S. A., contre 18 p. 100 cette année.

Il n'est donc pas surprenant que la subvention du budget de l'agriculture au B. A. P. S. A. augmente de près de 80 p. 100, ce qui manifeste, en définitive, la volonté qu'a le Gouvernement d'achever l'harmonisation du régime social agricole avec les autres régimes.

Par l'effort exceptionnel qu'il prévoit, ce budget marque le désir de revaloriser considérablement le niveau des prestations sociales agricoles.

Mais il m'est apparu qu'un effort de même nature, sinon de même ampleur, devait être fait en faveur des actions de formation.

Certes, les contraintes budgétaires ne m'ont pas permis d'accroître les effectifs de l'enseignement technique proprement dits ; seuls quatorze emplois ont pu être créés au titre de l'enseignement supérieur.

En revanche, tant en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement qu'en ce qui concerne les bourses et les crédits prévus en matière d'équipement, le projet de budget pour 1975 fait apparaître des taux de progression qui n'ont jamais été atteints au cours des sept dernières années.

Pour les dépenses de fonctionnement de l'enseignement public, à l'exclusion des charges de personnel, les dotations prévues pour 1975 sont en progression de 58 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Un effort parallèle est accompli en faveur de l'enseignement privé pour lequel les dotations supplémentaires permettront d'établir et de financer un nouveau type de relations, notamment avec les maisons familiales. De même, sur un plan plus général, elles contribueront à revaloriser les taux journaliers servant de support à l'octroi des subventions aux établissements.

Pour mettre un terme aux disparités les plus choquantes qui existaient en matière de bourses, il est prévu de majorer de 38 p. 100 les dotations prévues à ce titre pour 1975. Ainsi la parité avec le régime du ministère de l'éducation sera assurée dans l'enseignement supérieur et dans le cycle long. Pour le cycle court, l'effort sera poursuivi l'an prochain, afin de réaliser aussi la parité totale entre les deux régimes.

Pour être complet, je rappelle que les crédits d'équipement prévus en faveur de l'enseignement progresseront — malgré le climat de rigueur — de 13 p. 100, ce qui contribuera à améliorer l'équipement pédagogique, à assurer la sécurité dans les établissements et à engager des opérations nouvelles telles que la création d'une quatrième école vétérinaire, prévue à Nantes.

Il faut mieux assurer l'avenir, l'orientation, le développement des productions et le soutien des marchés.

Ces domaines d'intervention, apparemment disparates, recouvrent toutes les actions qui ont pour but d'accroître l'efficacité économique de l'agriculture et de garantir les revenus des agriculteurs.

En ce qui concerne l'avenir des productions, je voudrais rappeler le rôle essentiel que joue l'institut national de la recherche agronomique, en faveur duquel la subvention de fonctionnement sera majorée en 1975 de 21 p. 100 et dont les crédits d'équipement progresseront de 10 p. 100.

Dans le domaine plus particulier de la sélection animale, vous avez pu constater que les crédits mis à la disposition du ministère de l'agriculture sont en augmentation de 4,6 millions de francs. Je voudrais, sur ce point, apaiser dès maintenant certaines inquiétudes en annonçant que j'affecterai, en 1975, une partie des crédits du fonds d'action rurale pour assurer la pleine efficacité des actions menées en faveur de la sélection animale.

Mais l'avenir ne saurait être assuré dans de bonnes conditions si nous ne poursuivions pas avec persévérance les actions d'orientation engagées dans le passé et financées sur les dotations inscrites au chapitre 44-30 ou sur celles des budgets du F.O.R.M.A. et de l'O.N.I.B.E.V.

Il s'agit, pour les premières, de faire face à de nouvelles maladies de végétaux et, pour les secondes, les objectifs visés ont déjà été définis antérieurement et leur réalisation se poursuit favorablement : c'est l'extension de l'activité des groupements de producteurs, notamment dans le secteur de l'élevage bovin, porcin et ovin, et c'est, au fur et à mesure de cette extension, l'accroissement des effets des plans de rationalisation de la production porcine et de la production bovine.

Les engagements pris au sujet de la reconversion des troupeaux laitiers vers la production de viande seront tenus et la France affectera à cette rubrique 30 millions de francs.

Deux types d'actions particulières ont pris une grande ampleur en 1974 : les contrats régionaux de restructuration de la production laitière gérée par le F.O.R.M.A. et les contrats d'élevage tant pour les bovins de boucherie que pour les bovins maigres gérés depuis le 1er mars 1974 par l'O.N.I.B.E.V., comme le rappelait ce matin M. Joxe.

Ces actions seront amplifiées en 1975 et permettront aux groupements comme aux éleveurs adhérents de prendre leurs responsabilités sur le plan économique en même temps qu'elles feront progresser rapidement les techniques.

Au total, pour 1975, les dotations budgétaires s'élèvent à 18 121 000 francs pour le fameux chapitre 44-30. Celles prévues au budget du F.O.R.M.A. et de l'O.N.I.B.E.V. s'élèvent en tout à 295 millions de francs pour les seules actions d'orientation et d'aides aux investissements. Je précise toutefois, après B. Bertrand Denis, que ces crédits seront probablement ajustés en cours d'année, comme cela aura été le cas en 1974.

L'augmentation très sensible de la dotation du chapitre d'intervention concernant la prophylaxie des maladies des animaux — s'élevant à 204 millions de francs en 1975 contre 175 millions de francs en 1974 — devrait permettre l'intensification de la lutte contre ce fléau qu'est la brucellose.

Pour assurer le développement des productions, nous mettons plus spécialement l'accent sur les équipements productifs. Vous avez pu constater que les moyens mis à notre disposition sont en sensible augmentation. En 1974 en effet, selon les rubriques du Plan, les crédits réservés aux équipements productifs, je le répète, s'élèvent effectivement à 885 millions de francs après les économies réalisées au mois de juin 1974 alors qu'ils atteindront en 1975, 926 millions de francs auxquels pourront s'ajouter 88,5 millions de francs prélevés sur les 100 millions de francs d'augmentation que le Gouvernement vous proposera par un amendement, qui nous a été suggéré par les interventions des rapporteurs spécialisés et des dirigeants professionnels.

Les crédits d'équipements productifs augmenteront donc de plus de 14 p. 100. Cette progression n'aura pas un caractère linéaire puisque certains types d'actions, notamment en faveur des industries agricoles et alimentaires, seront particulièrement favorisés.

A ces équipements généraux, il convient d'ajouter les équipements individuels susceptibles d'être réalisés grâce aux prêts bonifiés du crédit agricole : la dotation inscrite à cet effet au budget des charges communes s'élèvera à 3 100 millions de francs contre 2 600 millions de francs cette année. Cette progression notable doit permettre d'alléger la charge des emprunts contractés dans le passé ainsi que celle des prêts nouveaux qui seront consentis en 1975.

A propos de la modernisation des exploitations, je voudrais brièvement appeler votre attention sur la création d'un chapitre nouveau doté de 40 millions de francs destiné à assurer la mise en œuvre des plans de développement.

Ne perdons pas de vue enfin l'importance des crédits attachés au soutien des marchés. En cette matière, la lecture du fascicule budgétaire du ministère de l'agriculture n'apporte que des indications limitées puisqu'il se contente de révéler que le budget des charges communes prend en compte des dotations d'un montant de 1 155 millions de francs.

Sans entrer dans le détail des crédits affectés à chacun des organismes d'intervention, je crois devoir rappeler que ces dotations correspondent à des actions engagées sur le plan national ou à des dépenses non éligibles au F. E. O. G. A.

Pour bien comprendre, en termes budgétaires, le processus de soutien des marchés, il faut avoir présent à l'esprit que le Trésor public français enregistre, par ailleurs, une moins-value de recettes de l'ordre de 6 900 millions de francs en raison des règlements communautaires prévoyant l'affectation des prélèvements et autres droits de douane au profit du budget de la C. E. E.

La plus grande partie de cette perte de recettes est affectée au financement des dépenses agricoles à hauteur de 5 856 millions de francs.

Ces crédits ont évidemment des retombées sur le plan national pour assurer le soutien des marchés et se retrouvent en termes provisionnels à l'intérieur du budget de chacun des organismes d'intervention.

Au moment où je parle, subsiste évidemment un coefficient d'incertitude qui tient à l'évolution des événements et des marchés au cours de l'année prochaine. Dans ces conditions, il convient de retenir que les pertes de recettes subies par le Trésor public comportent comme contrepartie nécessaire une garantie de ressources au bénéfice des agriculteurs, grâce à l'action de gestion des différents organismes d'intervention. Ces crédits sont, par définition, ajustables et n'ont qu'une valeur prévisionnelle ne permettant pas, à l'heure présente, d'en indiquer avec certitude l'affectation par produit.

Il faut enfin — c'est le troisième volet de nos préoccupations fondamentales — mieux assurer la qualité des productions et améliorer le cadre de vie en milieu rural.

Bien que ces domaines d'intervention recouvrent des actions très distinctes les unes des autres, ils me paraissent répondre au besoin profondément ressenti aujourd'hui par la communauté nationale d'une vie meilleure, garantie à la fois par une consommation de qualité, par une préservation de l'espace naturel et par une amélioration du cadre d'existence en milieu rural.

Une consommation de qualité, tout d'abord. En cette matière, le ministère de l'agriculture a des responsabilités qu'il entend assumer pleinement, notamment en assurant un contrôle sanitaire des denrées d'origine animale, une répression des fraudes efficace et un contrôle de la qualité des produits ainsi que de la publicité.

Pour permettre aux directions et aux services compétents d'accomplir ces missions, je leur ai réservé délibérément une priorité qui se traduit par la création de soixante-cinq emplois nouveaux pour les vétérinaires, de cinquante-cinq emplois pour le service de la répression des fraudes et de douze emplois pour le service de la protection des végétaux. Pour cette seule action de mon ministère, 132 emplois ont donc été prévus, sur un total de 149 emplois réellement nouveaux, puisque non gagés, et les crédits progressent de 17 p. 100.

Pour la préservation de l'espace naturel, j'ai estimé indispensable de poursuivre la politique engagée par mes prédécesseurs dans les zones de montagne. Chacun s'accorde désormais à reconnaître l'importance de l'indemnité spéciale de montagne, dont la dotation est en augmentation de 54,7 p. 100 par rapport aux crédits initiaux de 1974, et si l'on tient compte des crédits supplémentaires, la progression atteint quand même 15 p. 100 et plus de 300 millions de francs en valeur absolue.

Dans un ordre d'idées analogue, nous avons voulu accroître les crédits mis à la disposition de la rénovation rurale, qui s'élèveront à 130 millions de francs contre 112 millions cette année.

En revanche, dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie en milieu rural, les contraintes budgétaires m'ont conduit à maintenir certaines dotations au niveau de l'exercice précédent.

J'ai mis l'accent sur trois types d'équipements collectifs.

Tout d'abord, les moyens prévus au titre des adductions d'eau, qu'il convient d'analyser en tenant compte des dotations inscrites au compte spécial du fonds national de développement des adductions d'eau, s'élèveront en 1975 à 501 millions de francs au lieu de 452,5 millions de francs en 1974.

Ensuite, les crédits prévus en faveur de l'électrification rurale, initialement maintenus à 90 millions de francs, pourront être portés à 100 millions de francs si, comme je le souhaite, vous décidez d'affecter 10 millions à ce titre sur les 100 millions mis à la disposition du Parlement par un amendement gouvernemental.

Je tiens, en outre, à vous indiquer sur ce point que, dans le collectif pour 1974, nous avons demandé et espérons obtenir un supplément de crédits de 15 millions de francs.

Enfin, nous nous sommes attachés à revaloriser les dotations budgétaires relatives aux actions de protection du milieu naturel, et plus particulièrement aux interventions dans un domaine qu'on oublie trop souvent, bien qu'il constitue l'une des richesses de la France, je veux parler du domaine forestier. Vous noterez à cet égard qu'aux crédits inscrits sur le budget du ministère, en augmentation de 20 p. 100 environ, s'ajouteront ceux du fonds forestier national qui progressent de près de 40 p. 100.

Après avoir ainsi tenté de porter un diagnostic sur la situation actuelle, et après cette analyse des crédits pour 1975 que certains d'entre vous jugeront peut-être trop détaillée, mais qui est en tout cas plus originale et plus fonctionnelle que celle qui était employée jusqu'à présent, venons-en à l'avenir.

La politique que nous entendons mettre en œuvre comporte deux priorités : la mise en place d'un meilleur dispositif pour ce qui touche aux structures de la production et à la justice sociale, et un investissement en matière grise qui permette la valorisation des hommes et la dynamique du progrès technique, qui favorise le développement de l'innovation dans le domaine agro-alimentaire, et qui protège la qualité de notre vie et de notre environnement naturel.

Plus d'efficacité et de justice. J'entends d'abord atteindre ces objectifs en favorisant une plus grande mobilité foncière et une meilleure organisation économique.

Comme il avait été annoncé au cours de la conférence annuelle, je m'emploierai durant l'année 1975 à accroître l'efficacité des entreprises agricoles par une amélioration de leurs structures d'exploitation.

Mais c'est, bien entendu, dans le domaine de l'organisation économique des productions que l'année 1975 doit marquer un tournant capital.

N'oublions pas qu'il a fallu la grande crise des années trente pour en venir à une organisation du marché des céréales. (*Interjections sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche* et des *communistes.*)

Plusieurs députés communistes, socialistes et radicaux de gauche. C'est l'œuvre du front populaire !

M. le ministre de l'agriculture. Je crois, et je partage en cela le sentiment des dirigeants des organisations professionnelles, que l'acuité de la situation actuelle constitue un élément favorable à la mise au point d'une véritable organisation économique des productions agricoles.

A cet égard, les résultats de la conférence annuelle ont été très positifs. Il s'agit, d'abord, de permettre aux professionnels, en concertation avec les autorités de tutelle, de proposer au Gouvernement les orientations générales de la politique agricole. Tel est le but de la création d'un organisme de concertation s'ajoutant aux organismes d'intervention déjà existants tels que l'O.N.I.B.E.V., l'O.N.I.C. ou le F.O.R.M.A., et compose à la fois de professionnels du secteur agricole et de représentants de l'Etat. Dans mon esprit, il ne doit pas s'agir d'une structure lourde et difficile à mettre en place qui se substituerait à celle qui existe déjà et qui fonctionne à la satisfaction de tous. Il n'est donc pas question de remettre en cause les organismes d'intervention déjà créés. Ce sera un lieu de réflexion d'où sortiront des propositions.

Cet organisme qui fait actuellement défaut permettra à la profession, en liaison avec les pouvoirs publics, d'opérer elle-même les arbitrages nécessaires entre les différents secteurs. Ce qui importe c'est que ses pouvoirs et les avis qu'il donnera se situent à un niveau autre que celui de la gestion quotidienne du marché.

Par ailleurs, nous allons améliorer le fonctionnement et la gestion des structures existantes comme le F. O. R. M. A., ce qui sera possible sans qu'on ait à apporter de grandes modifications.

Enfin, les discussions qui ont eu lieu lors de la première phase de la conférence annuelle de 1974 ont permis à la profession et au Gouvernement de prendre plusieurs décisions.

Et d'abord en ce qui concerne la mise en place de véritables organismes interprofessionnels comme il en existe d'ailleurs déjà dans certains secteurs. C'est ainsi que, récemment, le Parlement a pu adopter un projet de loi organisant l'interprofession laitière. Il y a peu de temps encore les organisations profes-

sionnelles concernées ressentaient peu la nécessité d'une interprofession. C'est pourquoi nous avons eu l'idée, afin de mieux organiser et valoriser les marchés, de créer, chaque fois que cela est possible, un organisme interprofessionnel réunissant les représentants des professions agricoles concernées et des professions situées en aval.

Un groupe de travail a été constitué à cet effet, qui doit soumettre des propositions précises avant la fin de l'année A partir de ses suggestions, j'ai l'intention de présenter au Parlement, lors de la session de printemps, une loi-cadre qui fixera les modalités d'homologation des organismes interprofessionnels par les pouvoirs publics, et définira leur rôle et leurs moyens financiers qui proviendront de cotisations interprofessionnelles que l'on pourrait envisager de rendre obligatoires, comme c'est le cas pour plusieurs organisations interprofessionnelles mises en place chez nos partenaires de la Communauté.

Si, dans les années qui viennent, l'économie française disposait d'un tel lieu de concertation où il pourrait être procédé aux arbitrages sur les grandes orientations à faire appliquer par les organismes de gestion, et où, en liaison avec les décisions prises à Bruxelles, pourrait être appliquée la réglementation communautaire, les professions concernées pourraient intervenir sous leur seule responsabilité dans leur secteur d'activité. Un grand pas a été franchi lors de la conférence annuelle de 1974 dans le domaine de l'organisation des productions et des marchés.

Alors, les organisations de producteurs et les coopératives, qui sont, en définitive, l'instrument le plus sûr pour permettre à l'organisation des productions d'avoir sa pleine efficacité, prendraient vraiment toute leur valeur.

Plus d'efficacité, mais aussi plus de justice.

Il existe, nous le savons, des disparités profondes...

M. Raoul Bayou. Hélas !

M. le ministre de l'agriculture. ... qui tiennent à la nature des productions et à la répartition des structures d'exploitation.

Sur le premier point, j'entends poursuivre l'action de hiérarchisation des prix qui a été entreprise. Quant au second, je souhaite parvenir à une meilleure connaissance des revenus réels des exploitants pour asseoir les cotisations sociales d'une manière plus équitable.

Nous devons, enfin, introduire plus de sélectivité dans l'attribution des aides publiques.

Dans cette triple perspective, conformément aux travaux de la conférence annuelle, un groupe vient d'être créé à mon initiative, entre l'administration et la profession, pour analyser les disparités qu'engendre le régime actuel des cotisations sociales.

En matière de prêts, j'ai demandé au crédit agricole d'adapter les modalités d'octroi des prêts à la nature des productions et aux besoins des bénéficiaires. Sélectivité par l'objet, mais aussi sélectivité par la personne. Dans un souci analogue, j'ai demandé que soit envisagée une progressivité des taux d'intérêt.

Enfin, sur un plan général, mes services vont entreprendre un effort d'amélioration de nos instruments statistiques afin de rendre possible une connaissance moins approximative des revenus réels, faute de quoi les actions précédentes, comme tout autre progrès de solidarité, ne pourraient être effectivement réalisées.

Plus d'efficacité, plus de justice, et aussi un effort dans le domaine intellectuel pour apporter plus de « matière grise » à l'agriculture et au secteur agro-alimentaire.

Le plan d'investissement intellectuel, qui pourrait n'être perçu que comme une formule facile, est, en réalité, une certitude, un objectif et une méthode.

Ma certitude se fonde sur deux constatations évidentes : la France est un pays dépourvu de ressources énergétiques et de matières premières industrielles ; la réalité nous apprend, de gré ou de force, que la croissance dite « à la japonaise » n'est plus ni un avenir possible, ni un objectif souhaitable de civilisation.

Il nous faut donc chercher les voies et les moyens d'une croissance différente. Parmi ces voies, je considère que l'existence d'un secteur agro-alimentaire diversifié et puissant constitue un atout exceptionnel. En un mot, l'une de nos chances, c'est la terre et les hommes qui en vivent, à condition d'en valoriser tous les éléments.

Cette valorisation implique à mes yeux un effort considérable de recherche scientifique et de formation des hommes.

Mon objectif, c'est le développement, mais le développement cohérent de la recherche, de l'enseignement et de la formation.

Certes, les moyens existent déjà : institut national de la recherche agronomique, écoles supérieures, lycées et collèges agricoles, association nationale de développement agricole, fonds de formation continue.

Je les juge à peine suffisants aujourd'hui. Pour l'avenir ils doivent connaître un fort accroissement, mais à trois conditions. Il ne s'agit pas de développer les seuls moyens publics. La profession et les entreprises alimentaires doivent, elles aussi, accroître leurs moyens. Ce développement doit s'effectuer sur la base de priorités bien définies et de programmes précis et rigoureux.

L'aide publique s'appliquera, avec une priorité absolue, aux actions menées dans un objectif de cohérence et de mutuelle valorisation. Il faut que la recherche éclaire notre politique agricole, enrichisse l'enseignement supérieur, l'industrie et l'effort des exploitants, d'une part, et que, d'autre part, les interrogations des exploitants, des industriels et de l'administration enrichissent, à leur tour, l'effort des chercheurs et des enseignants.

Je tiens à dire à ceux qui pourraient considérer ces propos sur la recherche comme inactuels, combien j'ai été frappé d'entendre mon homologue brésilien me dire, il y a quarante-huit heures, que la recherche constituait pour lui la clé du développement agricole, et que les crédits qui lui sont consacrés dans le budget brésilien de l'agriculture allaient quadrupler en 1975 par rapport à ceux de 1974. Ce souci de la recherche est donc très actuel, ne serait-ce que parce qu'il témoigne de la confiance que nous continuons de garder dans l'avenir de notre agriculture en dépit des nuages qui assombrissent aujourd'hui l'horizon.

Je me dois également de manifester ici tout l'intérêt que je porte à cet organisme prestigieux qu'est l'I. N. R. A., auquel on n'a pas toujours, me semble-t-il, porté l'attention qu'il méritait. Dans le budget pour 1975 nous avons dû parer au plus pressé, à savoir l'amélioration de la situation des personnels les plus défavorisés de l'institut. C'était justice, mais ce n'est pas assez.

Il faut maintenant préparer une forte expansion de cet institut en partant de bases rigoureuses et en fixant des priorités bien définies. C'est ce à quoi je m'emploierai, car l'I. N. R. A. est à mes yeux un instrument exceptionnel auquel il faut permettre de donner toute sa mesure.

Nous connaissons les responsabilités écrasantes qui pèsent sur nos chercheurs qui doivent, sans négliger l'apport inestimable de la biologie fondamentale, se préoccuper des applications pratiques de la recherche en travaillant en vraie grandeur car, s'ils ont la charge de laboratoires, ils sont aussi responsables d'exploitations, de plantations et parfois de troupeaux.

Qu'on sache bien que l'I. N. R. A. sera gardé de trois tendances néfastes qui auraient pu constituer une tentation : il n'y aura ni démantèlement, ce qui serait inconcevable, ni privatisation, ce qui serait inadmissible, et il y aura moins encore une bureaucratisation qui serait à la fois contraire à la bonne gestion et opposée à l'esprit même de la recherche.

Quant à l'enseignement, il revêt une importance capitale pour deux raisons.

D'abord, il forme les cadres supérieurs, ingénieurs et techniciens. A ce niveau, j'envisage déjà, pour le corps enseignant, une liaison étroite avec la recherche d'amont. La première mesure à l'étude consistera à instituer à titre expérimental une année sabbatique permettant la mobilité réciproque de professeurs et de chercheurs. Pour les élèves des écoles d'ingénieurs, une année sera consacrée à une pratique véritable de la recherche, avec la préoccupation de ses applications.

Enfin, je m'étonne qu'aucun poste de promotion sociale ne soit ouvert directement dans nos écoles supérieures. Je m'étonne aussi que l'enseignement technique agricole fournisse seulement 1,50 p. 100 des étudiants en agronomie et 0 p. 100 — je dis bien 0 p. 100 — des élèves des écoles vétérinaires. Il s'agit là d'une carence à laquelle il convient, me semble-t-il, de porter rapidement remède.

Le corps nombreux de l'enseignement technique doit aussi retenir tous nos soins. Il ne se développera en qualité et en quantité que dans le cadre d'une prévision à long terme. C'est pourquoi j'ai décidé, dès mon arrivée au ministère de l'agriculture, d'ouvrir le dossier de la carte scolaire si longtemps attendue par le Parlement.

M. Marc Bécam. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture. Ce dossier, il faut du courage pour en mener l'étude à son terme ; il faudra du civisme aux élus, et à ceux-là même qui l'ont réclamé le plus ardemment pour l'accepter. Mais, si nous voulons assurer l'avenir de notre enseignement agricole, nous ne pouvons pas continuer à travailler, si je puis dire, dans le brouillard.

M. Marc Bécam. D'accord !

M. le ministre de l'agriculture. Des progrès pédagogiques doivent et peuvent être réalisés plus aisément, compte tenu de l'ampleur des effectifs des enseignants et des enseignés dans l'enseignement agricole. J'ai donc décidé de lancer une action de recherche pédagogique destinée à permettre, dès 1975, un certain nombre d'expériences pilotes.

Enfin, dans cette trinité, la formation n'est pas un volet mineur. J'envisage d'accroître les ressources de l'association nationale de développement agricole et, par là, des instituts techniques, en retenant pour assiette des taxes non plus le volume, mais la valeur des productions.

En contrepartie, j'attends une meilleure liaison entre la recherche, l'enseignement et la formation, des actions concertées sur des programmes précis et des actions partielles sur des problèmes bien définis. J'attends surtout un considérable effort de formation à l'économie et à la gestion faute duquel les espoirs que nous plaçons dans l'organisation économique seraient déçus.

Depuis sa création, l'enseignement agricole a indéniablement appris aux exploitants agricoles à mieux produire, et des progrès exceptionnels ont été accomplis. Il faut en rendre hommage aux maîtres, mais aussi à leurs élèves qui ont mis cet enseignement en application. Il convient aujourd'hui d'apprendre à ces chefs d'entreprises que sont les chefs d'exploitations agricoles, tout autant à gérer qu'à produire, d'où l'accent que j'entends mettre sur certaines notions fondamentales d'économie dans notre enseignement agricole.

A l'énumération de toutes ces mesures, vous aurez compris que le plan d'investissement intellectuel dans l'agriculture est pour moi capital. Plus qu'ailleurs encore, nous devons éviter en ce domaine le danger technocratique, et c'est pourquoi je ne saurais me satisfaire des avis des seuls experts.

Le Gouvernement a retenu la politique agricole comme thème de réflexions, dans le cadre du conseil de planification, au mois de mai prochain. Sachez que nous serons prêts à cette date, sachez aussi que vous serez informés de ce vaste travail de réflexion et de concertation. L'année prochaine, je vous présenterai, non seulement des demandes, mais des options claires et à moyen terme.

J'envisage enfin, pour le courant de 1975, un large débat public au cours duquel les travaux des services et des divers groupes d'experts seront soumis à l'analyse, à la critique, aux propositions de tous ceux qui peuvent et souhaitent apporter une contribution constructive à cet effort.

Au prix de cet investissement accru de matière grise, nous pourrons améliorer le solde positif de nos échanges extérieurs, grâce à une moindre dépendance vis-à-vis de l'étranger et grâce à une exportation accrue de produits transformés et de technologie, ce que l'on appelle aujourd'hui le savoir-faire.

Nous pourrons obtenir une meilleure qualité des produits offerts aux consommateurs, nous pourrons imposer une meilleure protection de notre environnement naturel.

Cet investissement intellectuel, s'il est entrepris avec rigueur, sera efficace et, n'hésitons pas à dire le mot, rentable.

Quant à la qualité de notre vie, elle touche à deux domaines : celui des produits que nous consommons et celui de la nature qui nous entoure.

La France et son terroir ont su conserver l'image de la douceur de vivre. Face aux menaces de toutes sortes d'une société outrancièrement industrialisée, aux agressions que l'on dénonce de plus en plus souvent et, à juste titre, l'action du ministère de l'agriculture s'orientera encore plus vers la protection de l'homme, pour ce qui a trait à la consommation et à l'environnement.

Il faut faire en sorte que les produits de la terre soient livrés avec une garantie de qualité fondamentale. C'est pourquoi, je le rappelle, j'ai proposé la création de 120 postes budgétaires pour le renforcement des services de contrôle et de lutte contre les fraudes.

Mais cette protection, je la conçois aussi par la consultation des organismes de production et de consommateurs et je ferai entreprendre un effort indispensable d'information afin que les consommateurs puissent connaître et défendre leurs droits, par exemple pour les produits diététiques.

Dans l'espace cultivé dont le ministère de l'agriculture a la charge, la forêt, dont on parle trop rarement, joue un rôle écologique privilégié et nos compatriotes en prennent une conscience chaque jour plus vive.

Nous l'avons constaté, en particulier, lors d'un récent débat télévisé sur l'opportunité de construire telle autoroute à travers telle forêt de la région parisienne.

M. François Grussenmeyer. Et ailleurs !

M. le ministre de l'agriculture. Et ailleurs, c'est vrai.

Mais, au-delà de la fonction essentielle de production de bois que renforce l'apparition, au plan mondial, des phénomènes de pénurie, la pérennité de notre patrimoine boisé exige que l'opinion se préoccupe de plus en plus d'une conservation à laquelle s'attache une inestimable valeur. L'économique et le social ne sont d'ailleurs pas, en la matière, des objectifs contradictoires.

Au-delà d'une gestion plus intensive des forêts, afin de garantir à plus long terme nos approvisionnements en bois, il faut poursuivre l'œuvre du fonds forestier national. La forêt n'est pas un musée, elle est une réserve, elle est au service des hommes.

Ainsi donc, trois objectifs de notre politique de la forêt : économique — production de bois — écologique — protection de l'environnement — social — accueil et détente — seront poursuivis avec détermination.

Mesdames, messieurs, le débat ouvert ce matin, à l'occasion du budget de l'agriculture, doit nous permettre d'approfondir ensemble ce que devra être notre politique agricole en 1975 et durant les années suivantes. Ayant déjà beaucoup reçu des rapporteurs ce matin, j'attends beaucoup des intervenants cet après-midi et ce soir.

Pour ma part, je vous ai exposé, trop longuement peut-être, mon analyse de la situation actuelle de notre agriculture, indiqué les choix que j'avais opérés pour 1975 dans un budget qui, préparé dans un contexte de rigueur, réserve pourtant à l'agriculture la place qu'elle mérite, et enfin précisé les grands axes sur lesquels, à mon sens, devraient être mis l'accent au cours des prochaines années.

Je voudrais, en terminant, vous faire partager une conviction.

Des économistes brillants avaient, dans un passé récent, assuré que tout accroissement de la production agricole entraînerait pour l'Etat des charges ruineuses et affirmé que l'agriculture elle-même constituerait, au cours de sa nécessaire résorption, un fardeau propre à ralentir l'expansion des autres secteurs.

Or que constatons-nous ?

Bien que notre production agricole se soit considérablement accrue, les perspectives les plus dangereuses sont bien plus celles de la pénurie que celles de la surproduction.

La France et l'Europe ne doivent qu'au développement de leur production agricole d'avoir la garantie de leur alimentation à des prix relativement modérés, par rapport à ceux que connaissent les pays soumis aux aléas des marchés mondiaux.

L'exportation des denrées agricoles joue un rôle décisif dans notre commerce extérieur.

Bien entendu, l'ajustement permanent de chacune des productions agricoles à la capacité exacte d'absorption de chaque marché est un objectif quasi irréalisable. Des écarts de quelques pour-cent, en plus ou en moins, sont des aléas normaux, mais toutefois fâcheux dans la mesure où les marchés agricoles sont plus sensibles que d'autres — nous le savons — à toute évolution, si faible soit-elle, de l'équilibre entre la production et la consommation.

Pour éviter les pénuries, il est nécessaire de consentir les sacrifices, d'ailleurs réduits, que comporte la résorption d'excédents limités et souhaitables.

Mesdames, messieurs, les rapporteurs qui se sont exprimés, les parlementaires qui vont le faire maintenant, ont eu ou auront plutôt tendance à regretter certaines insuffisances du budget, tout en reconnaissant l'effort important consenti dans le contexte actuel.

Mais nous ne devons pas nous dissimuler que bon nombre de Français pensent encore — et combien à tort — que l'agriculture coûte cher au pays par le poids dont elle pèse sur le budget. On cite alors la part de 14 p. 100 du budget national pour 12 p. 100 de la population et moins de 7 p. 100 du revenu national.

De tels rapprochements sont vides de sens. Le poids que représente, pour le B. A. P. S. A., la charge des agriculteurs retraités ne peut être ignoré, mais on ne saurait l'imputer au compte de l'agriculture active.

Le poids des charges d'enseignement devrait être compté pour une large part à l'éducation générale, car peu d'élèves des établissements d'enseignement agricole resteront, ou en tout cas sont restés jusqu'à présent définitivement dans l'agriculture. C'est là l'occasion d'indiquer que l'agriculture possède une créance sur le reste de la nation, en fournissant les jeunes dont les autres secteurs d'activité ont le plus grand besoin.

Est ignoré aussi le poids des charges générales de l'équipement du territoire rural qui contribuent, non seulement à l'activité et au bien-être des agriculteurs, mais aussi à ceux de tous les ruraux et, de plus en plus, des citadins eux-mêmes en mal de ruralité. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

A l'inverse, nous ne comptabilisions, au crédit de l'agriculture, que le service qu'elle assume en vue de notre alimentation et nous tenons pour nul son apport à l'entretien du sol, à la conservation des eaux, à la sauvegarde et à l'embellissement de la nature. Est-ce parce que cette contribution n'a pas de prix que nous l'oublions trop souvent ?

Mesdames, messieurs, dans la période difficile que traverse le pays, toutes les branches de notre économie requièrent impérieusement notre attention. Sans doute l'agriculture, parce qu'elle est la plus ancienne et peut-être la plus vulnérable de toutes, justifie-t-elle tout particulièrement notre sollicitude. Je sais que la vôtre ne lui fera pas défaut. Il en ira de même de celle du Gouvernement. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Mesdames, messieurs, c'est une épreuve redoutable que d'ouvrir le feu des interventions après les remarquables rapports que nous avons entendus et surtout après le brillant exposé de M. le ministre de l'agriculture.

Le groupe des réformateurs auquel j'ai l'honneur d'appartenir attendait ce débat avec une certaine impatience. En effet, comme nombre de mes collègues, compte tenu du très vif mécontentement qui a régné dans le monde agricole peu après l'installation du nouveau gouvernement, j'aurais souhaité qu'un grand débat sur l'agriculture fût ouvert au plus tôt.

Monsieur le ministre, le 17 juillet dernier, vous avez tenu une conférence de presse au cours de laquelle vous avez déclaré : « Les agriculteurs sont à la fois les plus riches et les plus pauvres des Français ». Naturellement, c'était une image.

Pourtant, au nom de mon groupe, j'appelle votre attention sur le fait — c'est une vérité d'évidence — que l'on compte hélas, beaucoup plus d'agriculteurs en difficulté que d'agriculteurs prospères.

A l'instant, vous évoquiez, en les déplorant, les évidentes disparités que l'on constate en agriculture. C'est ce clivage, qui s'accuse de plus en plus entre ceux qu'il faut bien appeler les « gros » et les « petits », même si de telles appellations paraissent un peu schématiques, qui frappe peut-être le plus les élus locaux.

Les agriculteurs dont les exploitations sont de faible superficie, en particulier dans l'élevage, ceux qui atteignent un certain âge — dans mon département la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de cinquante-trois ans — ceux qui n'ont pas eu le bonheur de recevoir l'éducation qu'à juste titre vous souhaitez voir donner aux jeunes agriculteurs pour qu'ils possèdent, non seulement un état mais un métier, ceux-là se sentent bien souvent, à tort ou à raison et malgré les mesures qui ont déjà été prises ou que vous comptez prendre, quelque peu exclus de la communauté nationale du fait qu'ils ne jouissent pas d'un revenu ou d'un mode de vie comparable à celui de la majorité des Français.

Telle est — pardonnez-moi cette banalité — l'une des principales raisons de la désertion des campagnes qui se poursuit au rythme de 3 p. 100 par an. A ce sujet, je suis au regret de vous dire que la politique qui a été suivie — je ne prétends pas que ce soit la vôtre — tant au niveau communautaire que national, a trop souvent pris comme hypothèse, et même comme un objectif souhaitable, la diminution de la population rurale.

On en a vu les effets désastreux sur l'équilibre de notre société et, en tout cas, sur le tissu rural lui-même. Je m'empresse de dire que je ne vous fais pas le moindre procès d'intention sur ce point car j'avais noté avec satisfaction — je l'ai déjà dit dans cette enceinte — les propos que vous aviez tenus dès votre prise de fonction. Vous souhaitiez en effet organiser un espace rural qui soit plus favorable au rapprochement de la vie des ruraux et de celle des citadins. Mais, force est de constater qu'une certaine conception de la modernisation de l'agriculture a largement contribué à accélérer encore, s'il en était besoin, le départ des paysans de la terre.

Permettez-moi de citer un exemple. Dans ma circonscription, sur 122 communes rurales, je n'en connais pas dix où une relève suffisante — je ne dis même pas totale — des exploitants actuels soit assurée.

Quand on connaît la moyenne d'âge que j'ai rappelée tout à l'heure, on peut s'interroger sur ce qui se passera d'ici dix ou quinze ans. On commence à entendre couramment dans les campagnes cette réflexion : un jour viendra, quand nos enfants seront presque tous partis, où il faudra payer le juste prix, qui sera alors sans doute très élevé, pour que soit maintenue ou ramenée dans les campagnes une population agricole qui puisse assurer la production alimentaire de base et entretenir la nature.

Nous avons entendu au cours des ans M. Mansholt, M. Vedel et tout récemment M. Lardinois vanter une conception qui fait de l'exploitation type en Europe une exploitation de pointe, comme celle qui, dans certains pays privilégiés comme les Pays-Bas, fait merveille par ses rendements.

De tels propos nous amènent à nous demander s'il n'y a pas eu chez certains groupes industriels une volonté, parce que c'était leur intérêt, de trouver, par l'exode rural, la main-d'œuvre à bon marché qu'ils visaient, en contraignant les agriculteurs à produire toujours davantage pour vivre et en les persuadant, par une publicité à double effet, de consommer toujours davantage, leur insufflant les réflexes conditionnés qui altèrent le jugement de trop de nos contemporains.

Voilà comment l'agriculteur a été victime de ce que j'appelle la double spirale inflationniste : celle que connaissent tous les Français depuis quelques mois, mais aussi cette spirale préinflationniste qui s'était instaurée, depuis 1958, entre les prix industriels et les prix agricoles. Car, vous l'avez vous-même dit tout à l'heure, on a habitué — et je vise là la presse et aussi certains hommes politiques — dans tous nos pays, hélas ! le consommateur à penser qu'il paie toujours trop cher les produits agricoles.

Il y a donc des disparités au sein de la nation, mais aussi des disparités au sein de la profession agricole.

A ce propos, vous avez évoqué la nature des productions, la différence des structures. En réalité, ce que votre budget commence à faire — et nous vous en félicitons — c'est un rattrapage en matière sociale, en direction de l'égalité de tous les Français.

Vous avez aussi évoqué les conditions de vie des exploitants. Puis-je vous dire, monsieur le ministre, qu'au rythme actuel — j'espère d'ailleurs que ce budget et celui de l'an prochain apporteront quelque subvention qui permettra de hâter l'achèvement des adductions d'eau — quatre ou cinq des cantons de mon arrondissement devront attendre dix ou douze ans avant d'être entièrement équipés en eau potable ? Est-ce admissible à notre époque ?

Pour que les paysans cessent de se croire victimes d'une discrimination et que les consommateurs ne portent plus de jugements sommaires sur le prix — toujours trop élevé à leurs yeux — des produits alimentaires, il faut — et je ne crois pas que vous en ayez parlé, à moins d'un manque d'attention de ma part — informer les Français sur les conditions de vie et de production des agriculteurs, et ce en dehors des moments où ces derniers se fâchent. Peut-être aussi y aurait-il lieu de prévoir des crédits qui, sans être très élevés, permettraient néanmoins d'organiser un dialogue entre les représentants qualifiés des producteurs et ceux des consommateurs.

M. le ministre de l'agriculture. Je l'ai dit !

M. Jean-Marie Daillet. Je déplore, monsieur le ministre, la progression insuffisante de vos crédits d'équipement, qui n'augmentent — sauf erreur de ma part — que de 8,1 p. 100 d'une année sur l'autre, y compris les opérations à caractère temporaire. Cela me paraît grave dans la mesure où de tels crédits sont nécessaires si l'on veut améliorer la position de nos agriculteurs dans le Marché commun. Or, à ce propos, je tiens à souligner l'impression de disparité, voire d'injustice, que les petits exploitants éprouvent constamment, quand ils s'aperçoivent que les primes, les subventions, les prêts ne sont pas uniformément ou tout au moins équitablement répartis. S'il est vrai que, globalement, l'agriculture française risque de perdre cette année en l'occurrence 8 milliards de francs par rapport à l'année précédente, le rattrapage que vous avez tenté ne sera, semble-t-il, ni total ni équitable. Comment, dès lors, les agriculteurs les moins favorisés ne seraient-ils pas, plus que d'autres, portés à se donner un complément de revenu, un salaire ?

Qu'il me soit permis de revenir sur un problème dont je vous ai déjà parlé, sans obtenir de réponse satisfaisante. A mon grand regret, je dois insister sur l'intérêt douteux et l'application plus douteuse encore des mesures que vous avez cru devoir prendre en juillet dernier lorsque les agriculteurs se sont mis en colère. Je pense aux primes à la vache, aux porcins. De nombreuses critiques vous étaient adressées de toute part ; vous y avez répondu par des arguments qui ne manquaient certes pas de logique mais qui n'étaient pas socialement et politiquement soutenables.

En effet, ces primes devaient être, selon vous, réservées aux agriculteurs à part entière, le critère d'attribution étant la cotisation à l'Amexa. Le résultat est qu'un agriculteur salarié, mais

qui a pris la précaution de placer son exploitation au nom de son épouse, touche la prime à la vache. Or la plupart des agriculteurs ouvriers n'ont pas eu cette idée et sont de ce fait exclus de cet avantage. De même, tel gros éleveur qui n'a nul besoin d'en bénéficier touchera la prime, alors que son ouvrier agricole, qui exploite une petite terre, n'y aura pas droit.

Reconnaissez, monsieur le ministre, que les modalités sont, au plan social, tout à fait dommageables à l'esprit civique et, au plan de l'équité, profondément choquantes. Ne me dites pas que vous ne pouviez procéder autrement.

Je conclurai sur un problème dont vous n'avez guère parlé : la grande négociation qui devra s'ouvrir au niveau européen, pour la revision de la politique agricole commune, revision à laquelle vous avez d'ailleurs consenti tout en émettant les quelques réserves qui s'imposent sur les principes.

Dans quelques semaines, une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement doit se tenir à l'initiative de la France. Dois-je répéter une fois de plus, au nom de mon groupe, qu'il faut saisir cette occasion pour mettre en place d'autres politiques communes que la politique agricole ? Faute de quoi, la politique agricole commune ne sera qu'un leurre et elle s'effondrera, car elle manquera de ces étais et de ces contreforts que seraient pour elle des politiques monétaire, sociale, fiscale et régionale communes.

J'ai pris note avec un vif intérêt de vos derniers propos, où vous avez évoqué les études que vous allez effectuer pour reviser la politique agricole. Lors d'une précédente intervention à cette tribune, j'avais suggéré que ces études débouchent sur une concertation à l'échelle européenne, sur un immense colloque entre représentants de toutes les catégories sociales de nos pays, pour que tous les agriculteurs d'Europe puissent espérer qu'ils seront un jour admis, à égalité avec les autres citoyens, dans la société européenne moderne.

La place des agriculteurs dans la société européenne : tel est l'enjeu. Mais, pour cela, une certaine préparation psychologique est nécessaire.

Malgré tous vos efforts, malgré votre bonne volonté, malgré votre sens de l'humain et malgré la très grande compétence de vos collaborateurs, il n'y a toujours pas de contacts suffisants entre les agriculteurs de la base et vous-même. Je vous suggère de vous rendre dans toutes les régions de France, en y consacrant un peu de votre temps, car cela me paraît hautement nécessaire. Voyez les agriculteurs de la base. Ne rencontrez pas seulement les représentants des grandes organisations dont le siège est à Paris.

Elu d'une circonscription rurale, vous devez mesurer sur place les difficultés des petits éleveurs, des petits viticulteurs et des petits producteurs de fruits et légumes. Par leur isolement physique et psychologique, par leur manque d'information et quelquefois d'éducation, les agriculteurs ont trop souvent l'impression que l'on traite plutôt, à Paris, des dossiers agricoles que les problèmes humains de l'agriculture.

Dans ce domaine, tellement plus vital encore que celui de l'énergie, si le contact n'était pas rapidement établi entre le Gouvernement et les agriculteurs, l'agriculture pourrait continuer de se dégrader. Il n'y aurait plus, dès lors, d'indépendance nationale et européenne, en matière d'alimentation. Tout doit, au contraire, être fait pour que la France exporte davantage de nourriture, se nourrisse et nourrisse une grande partie de l'Europe, voire du monde. Si le déséquilibre démographique, économique et social n'est pas freiné, c'est l'équilibre de notre société qui sera compromis. Il faut regarder la situation en face. Faites vite, monsieur le ministre, car il est tard. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Falala.

M. Jean Falala. Monsieur le ministre, à quelques jours du conseil des ministres de la C. E. E. et de la conférence annuelle « Gouvernement-profession agricole », la discussion du budget de l'agriculture revêt une signification toute particulière.

Les agriculteurs, insatisfaits, voire mécontents, de la revalorisation des prix agricoles et de l'impossibilité de maintenir leur revenu, sont par ailleurs aux prises avec les pires difficultés. Difficultés pour vendre leurs animaux et même pour les nourrir, puisque, dans certaines régions, les pluies importantes n'ont pas permis la récolte de maïs, principalement des maïs fourragers qui sont à la base de l'alimentation hivernale.

La récolte des betteraves est très en retard et certaines sucreries viennent seulement de commencer à fonctionner, alors que la moitié de la récolte devrait être travaillée. Les semis de blé sont très en retard et il faut prévoir une forte diminution des emblavements. Dans certains cas, des difficultés surgissent pour l'approvisionnement en fuel. Enfin, la rigueur des mesures d'encadrement du crédit angoisse nombre d'agriculteurs.

La situation économique de l'agriculture est grave. Avec des prix à la production fixés pour un an, l'agriculture a subi, de plein fouet, toutes les conséquences de l'inflation. Le prix de l'énergie a doublé ; celui des engrais a augmenté de 70 p. 100 ; celui des produits chimiques a pratiquement doublé ; celui du matériel a augmenté de 25 p. 100 ; enfin celui des aliments du bétail s'est accru de 25 à 40 p. 100.

En moyenne, l'agriculture a vu ses charges d'approvisionnement croître de 35 p. 100 en un an. Pendant ce temps, c'est seulement 5 p. 100 de revalorisation supplémentaire qui a été obtenu à Bruxelles. A titre d'exemple, j'indique qu'au moment même où les Allemands opposaient leur veto à une augmentation de plus de 4 p. 100, ils imposaient une hausse de 25 p. 100 sur les produits phyto-sanitaires, dont ils sont nos principaux fournisseurs dans le domaine agricole.

Si des mesures ne sont pas prises, le revenu agricole risque de baisser fortement et, ce qui est très grave pour l'avenir, toute possibilité d'investissement sera pratiquement exclue, ce qui à terme limitera toute expansion de la production, pourtant si nécessaire pour développer nos exportations agricoles, lesquelles représentent 25 p. 100 des exportations totales françaises, ce qui n'est pas négligeable.

Aujourd'hui j'évoquerai uniquement le problème de la betterave et du sucre, celui de l'élevage bovin et celui du crédit.

Le bilan sucrier mondial est déficitaire depuis 1970. Les stocks ne représentent que quelques semaines de consommation. Les cours atteignent des niveaux records — près de 7 francs contre 2,20 francs dans la Communauté économique européenne.

Les premières estimations de la production mondiale pour 1974-1975 ne sont pas favorables et, pour la Communauté, le déficit est béant : 10 551 000 tonnes de besoins pour la campagne 1973-1974 et 8 683 000 tonnes de production pour la campagne 1974-1975, soit un déficit de 1 868 000 tonnes.

Au 1er octobre, les stocks ne représentaient que deux semaines de consommation contre plus de quatre semaines l'an dernier.

En France, la récolte est rentrée à concurrence de 30 p. 100 seulement, contre 80 p. 100 les autres années à pareille époque. Les agriculteurs sont découragés et cette situation est très inquiétante pour l'avenir.

Il y a deux solutions au niveau européen :

Ou bien il faudra importer ; mais quelle quantité et à quel prix ?

Ou bien il faudra rationner.

Nous pouvons déjà répondre : c'est deux millions de tonnes qu'il conviendrait d'importer si les pays du Commonwealth suspendaient leurs ventes à la C. E. E. Calculons l'hémorragie de devises que représente seulement un million de tonnes à importer, car le Commonwealth ne livrera certainement pas plus de 600 000 ou 700 000 tonnes.

Un million de tonnes de sucre, c'est plus de six milliards de francs, c'est-à-dire, théoriquement, le quart ou le cinquième du déficit de la balance des comptes française ou le sixième de l'intégralité du coût de la politique agricole commune.

Pour la C. E. E., un règlement est en cours d'élaboration. Mais, si les quota de base ont été sensiblement augmentés, les quota B qui permettent la spécialisation sont seulement fixés pour un an. Ils ne constituent même pas un minimum pour les cinq années de ce nouvel accord. Aucun prix minimum n'a été indiqué ; la sécurité des investissements n'est pas garantie, à plus forte raison l'incitation à produire.

Sur ce sujet — vous avez fait le maximum et je vous en rends hommage — il faut se montrer plus ferme à Bruxelles et obtenir un quota B constant, suffisant, ainsi que la liberté de production et de vente du sucre hors quota.

En France, il faudrait que nous puissions augmenter le prix des betteraves en cours de livraison. Sur la base du prix actuel du sucre en France, la betterave est payée à 111,17 francs, compte tenu du B. A. P. S. A.

Beaucoup ignorent que la betterave, dans les autres pays européens, est payée beaucoup plus cher, compte tenu de toutes les aides : en Belgique, 148,82 francs ; aux Pays-Bas, 157,59 francs ; en Allemagne, 136,09 francs ; en Italie, plus de 157 francs.

Il résulte de cette situation que le prix du sucre est beaucoup plus élevé chez nos voisins et que l'on assiste à une évasion du sucre français chez nos partenaires.

Le prix 1975 devrait être attractif et couvrir au moins les 30 p. 100 de hausses intervenues en 1974. Il devrait être connu avant le 1er décembre.

Nous ne pouvons plus accepter — vous avez employé le mot tout à l'heure — le « malthusianisme » têtu de la commission qui va nous coûter cher, en nous empêchant de produire et en nous faisant subventionner les importations.

Ce débat intervient à l'heure où tout peut être gagné ou perdu.

La commission veut empêcher la France de produire en pleine période de pénurie, pour garder une place dans la Communauté au Commonwealth britannique qui veut vendre son sucre sur les marchés mondiaux au cours le plus élevé.

Ce mythe va coûter très cher à la France et nous allons nous trouver dans la situation grotesque d'importer deux fois — du pétrole et du sucre — alors que l'exportation d'une tonne de sucre que nous pouvons produire nous permettrait d'importer dix tonnes de pétrole !

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet. Je passe à l'élevage bovin.

La production bovine représente 25 p. 100 du revenu agricole global. Toute action sur ce secteur a donc une répercussion directe sur le revenu des agriculteurs.

L'élevage bovin français se caractérise par le faible pourcentage de la production organisée, de 10 à 15 p. 100, et par un marché archaïque où le prix d'un animal est déterminé sans qu'on en connaisse ni le poids ni la qualité exacte et qui aboutit à une production alternativement surabondante ou déficitaire.

Les cours n'atteignent pas ceux de 1972 — vous l'avez dit tout à l'heure — et, malgré les mesures que vous avez prises avec mérite, les résultats sont médiocres.

La solution est dans l'organisation du marché. Il faut donc encourager les éleveurs à s'organiser.

L'O. N. I. B. E. V. qui, depuis son entrée en activité, le 1er janvier 1974, a exclusivement consacré son action à l'intervention, pourrait réaliser cette organisation. Il devrait chercher à atteindre quatre buts : la classification des animaux ; la cotation objective ; l'intervention sur le marché ; l'organisation de la production.

Le marché de la viande bovine ne peut être rationalisé qu'à plusieurs conditions :

La nécessité d'une identification obligatoire, généralisée et unique des animaux ; cette identification, vous le savez, est la base de toute organisation ;

La clarification du marché ; il est nécessaire d'aboutir à terme à des transactions — je sais qu'on n'y arrivera pas maintenant — après abattage au kilogramme de viande nette ;

L'encouragement à la production organisée ; il n'est pas normal de limiter à cent cinquante animaux par éleveur la garantie de prix des nouveaux contrats d'élevage de l'O. N. I. B. E. V. Cette limitation condamne à terme la compétitivité de l'élevage français par rapport à celui de nos partenaires.

M. le ministre de l'agriculture. Il faut choisir.

On ne peut à la fois nous reprocher de ne pas distinguer petits et gros producteurs et vouloir qu'on aide les exploitations comptant des milliers de bêtes.

M. Jean Falala. Je n'ai pas parlé d'exploitations comptant des milliers de bêtes. Un cheptel de cent cinquante bêtes n'a rien d'excessif. Y a-t-il beaucoup d'agriculteurs qui, en s'organisant, aient moins de cent cinquante bovins ? (*Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Marcel Rigout. 95 p. 100 !

M. Jean Falala. Il ne faut pas décourager l'organisation sur des bases valables.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Falala, je m'excuse de vous avoir interrompu : c'est l'homme qui vous avait ainsi parlé spontanément plutôt que le ministre.

Il règne effectivement dans les milieux agricoles un profond sentiment d'injustice qui est lié, en grande partie, aux différences de structures entre les exploitations.

Or un bel élevage ne va pas nécessairement de pair avec un très grand nombre de bêtes. Les bêtes exigent des soins qui ne peuvent être parfaitement dispensés que dans le cadre d'un cheptel limité.

Je connais — dans une autre région que la mienne — une exploitation d'une qualité exceptionnelle ; elle est menée sur la base de quarante bêtes. L'exploitant estime, en effet, qu'au-delà le cheptel ne peut bénéficier de tous les soins nécessaires pour assurer une productivité maximale.

Je vous réitère mes excuses pour cette interruption, mais je devais vous expliquer la raison de cette réaction spontanée qui, je le répète, est plus le fait de l'homme que du ministre.

M. Jean Falala. Je comprends parfaitement votre réaction, monsieur le ministre. Dans mon département aussi il existe de petites ou moyennes exploitations et d'autres qui sont plus importantes. Mais je ne pense pas que ce soit rendre service à l'agriculture que de l'empêcher de s'organiser rationnellement. Pourquoi faudrait-il donc que les défenseurs de la moyenne exploitation — dont je suis — se fassent les ennemis des groupements coopératifs ? Je connais des jeunes agriculteurs qui ont le courage de vouloir se grouper. Pourquoi les en empêcher ? Je ne voulais pas dire plus, mais encore une fois je comprends fort bien votre réaction.

La conjoncture de l'élevage bovin est dominée par quatre phénomènes : la très forte hausse du prix des aliments du bétail, des prix de marché nettement inférieurs aux prix d'intervention, des conditions climatiques catastrophiques entraînant un mauvais état sanitaire du cheptel et, enfin, des besoins de trésorerie beaucoup plus importants qu'autrefois au niveau des éleveurs.

Ces quatre phénomènes conjugués conduisent ces derniers à mettre sur le marché des animaux insuffisamment engraissés et dépréciés.

L'avenir de l'élevage dépend du choix d'une politique d'exportation suffisamment ambitieuse, d'une augmentation des prix à la production assez importante pour les rendre attractifs — de 20 à 30 p. 100 par exemple — enfin, j'y insiste, de l'encouragement qui doit être apporté à une organisation sérieuse de la production, indépendamment du nombre de têtes de bétail car, vous avez eu raison de le rappeler, monsieur le ministre, ce n'est pas un critère de la valeur des diverses formes d'organisation qui peuvent être adoptées.

Les possibilités de l'élevage bovin français sont considérables et permettraient de couvrir aisément les besoins et même d'exporter vers les pays tiers, ce qui doit être notre ambition.

Je dirai maintenant quelques mots du crédit. Il semble que ce soit un mot qu'on ne puisse plus employer en agriculture, car un encadrement rigide interdit pratiquement pour plusieurs mois toute possibilité d'emprunt, dans la mesure où l'on ne préoccupe ni du volume ni du prix des récoltes ou des approvisionnements pour fixer les quota.

En effet, la limitation à 12 p. 100 des capacités d'emprunt devient inacceptable quand elle s'applique à des produits qui ont augmenté de 13 à 100 p. 100. Actuellement, certaines coopératives, qui ont pourtant arrêté tout programme de développement, doivent limiter leurs acomptes par manque de trésorerie. Pourquoi ne pas autoriser les agriculteurs à bénéficier des crédits spéciaux réservés aux exportateurs, puisque l'agriculture est exportatrice et que tous les autres secteurs de l'économie peuvent en profiter ?

Par ailleurs — et c'est un problème très important, monsieur le ministre — les coopératives d'approvisionnement ne pouvant pas prendre d'engagements, les producteurs d'engrais menacent, si le marché français ne s'améliore pas, d'exporter leurs stocks, ce qui est dramatique et nécessite d'urgence une prise de position à caractère politique de votre part et un assouplissement des mesures d'encadrement du crédit permettant aux exploitations agricoles, d'une part et en priorité, et aux coopératives, d'autre part, de disposer de la trésorerie nécessaire pour leurs achats d'engrais.

Monsieur le ministre, vous avez fort bien souligné tous les problèmes qui assaillent l'agriculture française. Nous savons les efforts que vous menez, tant au sein de votre ministère qu'à Bruxelles, pour tenter de les résoudre. Mais nous croyons qu'en France il n'y a pas qu'une seule agriculture, et ce serait faire de la démagogie que de prétendre en défendre une seule forme. Il y a une grande agriculture, nécessaire à la France et à ses exportations, mais une agriculture faite de petites, de moyennes ou même d'assez grandes entreprises qu'il serait vain de dresser les unes contre les autres.

Vous essayez, et c'est à votre honneur, monsieur le ministre, de maîtriser ces tendances contraires. Nous sommes nombreux à vous faire confiance, à vous comme au Gouvernement. Le budget en augmentation importante que vous nous présentez prouve que cette confiance est justifiée.

Quant aux quelques propos que j'ai tenus tout à l'heure, n'y voyez pas des critiques, mais bien au contraire la recherche d'un dialogue destiné à vous faire partager l'angoisse des agriculteurs qui, courageux, conscients des difficultés de la France et résolus à suivre les directives qu'on leur adresse, attendent qu'on réponde à leur appel angoissé. Je suis persuadé,

monsieur le ministre, que dans les semaines qui viennent, vous saurez entendre leur voix. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la croissance de notre production agricole exige la fixation de prix rémunérateurs et garantis et une aide accrue à la recherche agronomique et aux investissements.

Votre budget concourt-il à atteindre ces objectifs définis, non par la gauche, mais par M. Chirac, alors ministre de l'agriculture, et par le Président de la République au cours de sa campagne électorale ?

MM. les rapporteurs ont déjà donné des réponses. Leurs exposés ont démontré que votre budget contredit ces promesses et ces déclarations.

M. Maurice Tissandier, *rapporteur spécial.* Pas le mien en tout cas.

M. Marcel Rigout. Le groupe communiste a analysé de son côté votre budget. Il en a relevé les lacunes et les tendances et il les dévoilera tout à l'heure.

Mais je veux tout d'abord souligner qu'il serait insensé de procéder à cet examen en le détachant des réalités et de la crise que traverse notre agriculture, même si vous avez préféré employer le terme d'accident, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. Monsieur Rigout, j'ai prononcé le mot « crise » dans la première phrase de mon propos.

M. Marcel Rigout. Mais vous avez surtout insisté sur son aspect accidentel en passant rapidement sur les erreurs de conduite. C'est la faute du ciel !...

Ces réalités sont dures, vous ne l'avez pas caché. 1973 et surtout 1974 seront des années noires où la crise aura atteint un degré de gravité sans précédent.

Tous les produits auront subi les ravages de l'inflation, la hausse des charges de production atteignant en moyenne 25 à 30 p. 100. Les prix à la production au contraire auront connu en général une stagnation s'effondrant même dans le secteur de l'élevage bovin et porcin.

Ce double phénomène aboutira pour les agriculteurs à une baisse du revenu moyen qu'on peut situer autour de 20 p. 100, mais qui ira jusqu'à 30 ou 50 p. 100 pour les producteurs de bovins et de porcins.

Nous devons en mesurer les conséquences dans l'immédiat et à long terme. Elles frappent l'agriculture, mais aussi l'ensemble de notre économie et nos capacités ultérieures d'exportation de produits alimentaires. Elles provoquent une aggravation de l'endettement, qui est déjà considérable. Elles désorganisent les productions et conduisent inévitablement à une situation de pénurie aggravée. Elles vont conduire à une reprise accélérée de l'exode et au dépérissement de régions entières.

Par ailleurs, cette dégradation du revenu des producteurs n'a nullement bénéficié aux consommateurs car la hausse des prix de détail a poursuivi son ascension.

En revanche, dans le même temps, les grandes sociétés capitalistes qui enserrent la production agricole dans un véritable étau, ont continué à réaliser de fabuleux profits.

M. Maurice Tissandier, *rapporteur spécial.* Nous y voilà !

M. Marcel Rigout. Je vais en citer quelques-unes puisque M. le rapporteur semble manifester quelque scepticisme. Ces profits constituent un véritable défi, pour ne pas dire un scandale, quand on les compare à la baisse du pouvoir d'achat des producteurs et des consommateurs.

En amont de la production agricole, deux géants de l'industrie chimique, fournisseurs d'engrais notamment, ont vu leurs profits augmenter dans des proportions énormes. Saint-Gobain : 61 300 millions d'anciens francs de bénéfices nets avoués en 1973, contre 36 400 millions en 1972 ; Péchiney-Ugine-Kühlman : 36 500 millions d'anciens francs en 1973, contre 27 200 en 1972.

En aval, il en est de même. Le groupe laitier Gervais-Danone a vu ses bénéfices nets avoués passer de 13 500 millions d'anciens francs en 1972 à 23 milliards en 1973. Le groupe sucrier Béghin-Say a vu ses bénéfices passer de 14,5 milliards d'anciens francs en 1972 à 23,7 milliards. Et je pourrais allonger la liste.

M. Maurice Tissandier, *rapporteur général.* Vous pourriez ajouter Interagra !

M. Marcel Rigout. M. le ministre de l'agriculture est certainement plus qualifié que moi pour répondre à propos d'Interagra.

Ces quelques exemples illustrent on ne peut mieux l'adage populaire selon lequel le malheur des uns fait le bonheur des autres.

L'affirmer, ce n'est pas vouloir noircir le tableau, ni céder au pessimisme et à la démagogie, c'est tout simplement dresser à grand trait un constat de vérité qui révèle au grand jour les injustices de votre système.

Or, les questions posées sont les suivantes : la crise agraire est-elle fatale ? Pouviez-vous, sans sortir du Marché commun, prendre des mesures au plan national, pour mettre un coup d'arrêt à la détérioration du revenu des agriculteurs ?

Pour notre part, nous ne retenons pas les arguments que vous avez jusqu'alors avancés pour justifier vos demi-mesures, vos abandons successifs et votre refus de permettre à la représentation nationale d'en délibérer sérieusement.

Vous avez accepté sans combat véritable que le sort de nos agriculteurs se décide de plus en plus à Bruxelles ou à Luxembourg.

Si l'on rapproche ces faits des déclarations du Président de la République lors de sa récente réunion de presse où il a envisagé l'éventualité d'abandonner la clause de l'unanimité ; de votre acceptation — sous la pression de la République fédérale d'Allemagne lors des fameuses discussions qui aboutirent au relèvement des prix de 5 p. 100 — d'un réexamen de l'ensemble des règlements communautaires ; de votre discrétion enfin sur la position que vous entendez adopter au sujet du relèvement des prix pour la prochaine campagne, on est fondé, non seulement à s'interroger, mais à dénoncer une orientation qui tend à mettre de plus en plus en cause l'indépendance économique de la France.

S'il en est ainsi, et nous le croyons, vous avez le devoir de le dire au pays.

Notre conviction c'est que vous n'avez pas voulu jouer toutes vos cartes vis-à-vis de nos partenaires européens.

Nous ne croyons pas, non plus, et nous sommes d'accord à cet égard avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, qu'il sera possible en 1975 d'obtenir un rattrapage du passif accumulé en 1973 et 1974.

C'est pourquoi, en pleine solidarité avec les luttes et les revendications paysannes nous demandons à nouveau et avec la plus vive insistance que soient prises les mesures nationales qui s'imposent.

Dès le mois de juin le groupe communiste vous a soumis un plan d'urgence en sept points. Vous devez rompre le silence et nous dire aujourd'hui ce que vous entendez faire ou ne pas faire. Vous répondrez par là même aux questions que vous a posées l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

Entendez-vous fixer des prix minima garantis actualisés correspondant aux charges de production ? Réduire les charges de production par l'abaissement de la T. V. A. sur les produits industriels et la limitation des prix de ces produits ? Maintenir l'arrêt des importations qui concurrencent les productions françaises ?

Allez-vous aider nos exportations par la suppression des taxes imposées par les règlements communautaires ? Octroyer des prêts bonifiés et mettre un terme aux restrictions de crédits existantes ? Réduire l'écart entre les prix à la production et à la consommation en ramenant la T. V. A. au taux zéro pour les produits alimentaires et en contrôlant les profits des grandes sociétés de l'alimentation ?

Sur toutes ces questions vous nous devez une réponse, et c'est dans ce contexte qu'il nous faut apprécier et juger le budget que vous nous présentez.

En cette période « d'austérité » et de « discipline » qui succède à six mois d'intervalle à celle « du changement sans risque », il y aurait motif à se satisfaire de voir progresser de 23 p. 100 les dépenses « bénéficiant à l'agriculture ». Vous ne vous en êtes pas privé.

Nous ne vous imiterons pas et je voudrais en expliquer les raisons.

En premier lieu, il est à nos yeux inexact de dire que l'ensemble des crédits figurant au budget bénéficie à l'agriculture. Accepter cette présentation trompeuse serait accréditer l'idée que notre agriculture est un gouffre à milliards.

Or la moitié des dépenses est consacrée aux mesures sociales qui sont en augmentation de 30 p. 100, ce qui est positif, mais il faut souligner dans le même temps l'évolution négative, 8 p. 100 de plus seulement en francs courants, ce qui fera 6 p. 100 de moins en francs constants, du financement des équipements productifs et collectifs ruraux.

En outre, sur les 14,5 milliards figurant au budget annexe des prestations sociales agricoles, il convient de relever que l'effort budgétaire ne compte que pour 3,3 milliards.

Les cotisations professionnelles vont augmenter de 13 p. 100, ce qui est une contribution trop lourde eu égard à la détérioration du revenu des agriculteurs.

« L'évolution démographique du monde agricole conduit à faire appel à la solidarité de la collectivité pour contribuer au financement de ces prestations et l'augmentation des cotisations professionnelles ne dépassera pas le taux de progression du revenu agricole. »

Ce n'est pas, mes chers collègues, un paragraphe du programme commun que je viens de vous lire, mais un passage de la lettre adressée le 10 mai aux agriculteurs par le candidat à la Présidence de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing ! (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Tout commentaire me semble superflu pour mesurer l'abîme existant, sur ce plan comme sur bien d'autres, entre les promesses et les actes.

En second lieu, nous voudrions nous arrêter et vous interroger sur un autre aspect de votre budget.

Au tableau récapitulatif figure une somme de 5 850 millions de francs au titre des versements nets de la France au F. E. O. G. A. Inscrire une telle somme au budget nous paraît contestable ! Il faut nous éclairer sur ce point. De toute façon, il nous semble pour le moins abusif et trompeur de faire figurer cette somme parmi les dépenses « bénéficiant à l'agriculture française ».

Nous sommes d'autant plus fondés à poser cette question que la part de la France représente 18 à 20 p. 100 des crédits distribués par le fonds d'orientation communautaire.

Ces observations, monsieur le ministre, nous conduisent aux constatations suivantes :

Premièrement, sur les 31,2 milliards de dépenses devant bénéficier à l'agriculture, nous trouvons au moins 15 milliards de dépenses sociales — B. A. P. S. A. et I. V. D. — qui sont, certes, nécessaires et même insuffisantes mais qui devraient relever de la solidarité nationale selon les propres termes du Président de la République. En tout état de cause, ces dépenses ne sauraient être rangées parmi les investissements productifs.

Deuxièmement, si notre interprétation au sujet des reversements de la France à la caisse communautaire est exacte, il nous faut conclure que près de 6 milliards ne sont pas consacrés non plus aux investissements, car pour qu'il en soit autrement il faudrait que ces reversements soient affectés à l'amélioration des conditions de production, à l'industrie agro-alimentaire et aux équipements ruraux, ce qui n'est pas le cas.

Ce sont donc, en définitive, 10 milliards environ seulement qui vont aux dépenses de fonctionnement, à l'équipement des services, aux investissements productifs et aux équipements collectifs.

A propos des équipements collectifs, il convient d'observer d'abord qu'ils ne profitent pas seulement à l'agriculture.

La « ruralité » est une réalité. Il faut donc cesser de parler de budget de l'agriculture dès lors qu'on lui fait prendre en charge des dépenses d'intérêt général. Par exemple, l'enseignement forme des jeunes pour des activités professionnelles non agricoles ; les forêts domaniales, l'hydraulique relèvent autant de l'aménagement du territoire que de l'agriculture.

Il en est de même de la rénovation rurale ou du chapitre concernant le regroupement des communes.

Par ailleurs, nous considérons qu'il existe un véritable mystère concernant l'emploi des crédits du fonds d'action rurale, de l'office des forêts et de l'enseignement privé.

Avant d'analyser les crédits consacrés aux équipements productifs, je voudrais faire quelques remarques au sujet de l'enseignement et de la recherche.

Les dépenses consacrées à l'enseignement agricole public peuvent paraître importantes, mais nous montrerons, au cours du débat, qu'en fonction des retards énormes accumulés sur ce plan et en tenant compte de la hausse des prix, en définitive, les progrès restent d'une grande faiblesse.

Il en est de même pour les crédits consacrés à la recherche agronomique.

Je voudrais, enfin, consacrer la dernière partie de mon exposé à souligner les insuffisances des crédits affectés aux équipements productifs.

Ces insuffisances et leurs conséquences ont été, à juste titre, relevées par l'ensemble des rapporteurs. Essentiels pour l'immédiat et l'avenir, les moyens consacrés à la sélection animale, à la prophylaxie des animaux, aux équipements de conditionnement, de transformation et de stockage, au foncier, au remembrement, à l'aide à la montagne sont dérisoires en fonction des besoins.

Etant donné aussi que les crédits du F. O. R. M. A. ne peuvent pas non plus être considérés comme un investissement productif, vous ferez, au mieux, du saupoudrage.

Nous ne trouvons donc dans votre budget aucune trace d'une politique tournée vers l'avenir, capable de maintenir et de développer le potentiel économique si important que représente notre agriculture.

Vous avez parlé de réunions, de grands desseins. Mais on nous en parle depuis tant d'années ! Ce potentiel économique que représente l'agriculture, on l'a toujours sacrifié et votre budget continue de le sacrifier.

En effet sur les dix milliards restant disponibles, cinq tout au plus contribueront au financement des équipements productifs, car il faut considérer que le chapitre consacré aux services publics ruraux finance une série d'opérations qui ne concernent pas seulement les agriculteurs.

C'est le cas notamment pour l'alimentation en eau potable, l'assainissement des agglomérations, la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'électrification rurale elle-même.

Une autre donnée montre clairement le manque de perspective de votre budget : les dépenses en capital ne progresseront que de 5 p. 100 et les crédits de paiement ne seront relevés que de 7,1 p. 100. Il y aura donc moins d'opérations nouvelles tandis que certaines opérations engagées ne seront pas terminées.

Ce sera notamment le cas pour les opérations de remembrement et pour le règlement des subventions, notamment aux bâtiments d'exploitation dont 17 600 dossiers étaient encore en attente d'instruction à la fin du premier trimestre, comme l'a justement noté mon collègue et ami, M. Pranchère, rapporteur de la commission des finances.

En résumé, et pour qu'on nous comprenne bien, si nous avons disséqué les crédits de votre ministère, ce n'est pas pour contester l'utilité de certaines dépenses qui sont en général très insuffisantes. Par contre, il nous a paru essentiel d'en dénoncer un certain habillage publicitaire et trompeur.

Nous avons voulu mettre l'accent sur l'absence d'une volonté et sur un défaut de moyens adaptés et conformes aux exigences du développement économique et social.

Nous avons voulu montrer qu'il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une politique sociale nationale qui ne soit pas découpée en tranches.

Nous avons voulu mettre en évidence que l'évolution des relations humaines, les échanges entre les villes et les campagnes, l'insertion de l'agriculture dans les mécanismes de l'économie de marché ont mis un terme aux frontières entre l'agriculture et les autres secteurs de la vie économique et sociale.

En fait, nous sommes entrés dans ce que l'on nomme l'ère de la « ruralité » et, selon l'expression de l'ancien Premier ministre, des « commodités de la vie » que recherchent à la fois les ruraux paysans, ou non paysans et les citadins.

En vérité votre budget est un budget qui s'accommode de la crise et qui l'aggrave. Il conduit à poursuivre une politique contraire à celle dont le pays a besoin.

Nous avons conscience que seules les transformations profondes sur le plan économique, social et politique contenues dans le programme commun sont de nature à sortir l'agriculture de la crise dans laquelle vous l'avez plongée. Cette politique agraire nouvelle est possible. Le parti communiste français en a défini les fondements. Je me limiterai à en esquisser les idées forces.

Dans le respect absolu de la propriété d'autrui, elle permettrait à l'exploitation du type familial d'être la base d'une agriculture moderne et dynamique grâce au développement de la coopération volontaire, sous toutes les formes et à tous les niveaux.

Elle permettrait, en améliorant les conditions de productions des exploitants familiaux, d'orienter les productions en fonction des besoins nationaux et mondiaux. Elle permettrait aussi d'établir des relations nouvelles de l'économie agraire avec l'ensemble de l'économie nationale.

Elle permettrait encore de procéder à une organisation rationnelle des marchés et de développer les secteurs de transformation et d'approvisionnement dont la France est si pauvre.

Elle permettrait enfin d'apporter aux producteurs — ce qui est capital — la garantie dans leur travail, l'amélioration de leur cadre de vie et les moyens pour développer leur savoir-faire et leurs initiatives.

De vastes perspectives sont ouvertes à notre agriculture si l'on tient compte des besoins nouveaux en produits alimentaires — en quantité et en qualité — du fait de la sous-consommation nationale et de l'augmentation de la population mondiale.

Malheureusement, à l'opposé de ce que nous proposons, et de ce qui serait l'intérêt national, votre politique et votre budget, qui en est l'expression, conduisent à sacrifier, qu'on le veuille ou non, ce remarquable potentiel économique que représente notre agriculture.

Monsieur le ministre, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas votre budget.

Notre solidarité avec les laissés-pour-compte de votre régime que sont les agriculteurs dans leur immense majorité nous commandent ce choix. J'ajouterai qu'en la circonstance ce choix est, pour tous les députés, un devoir national. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. Mes chers collègues, permettez-moi de vous rappeler que le nombre des inscrits est encore très élevé. Je ne saurais donc trop vous recommander de respecter strictement le temps de parole qui vous est imparti.

M. Marcel Rigout. Je ne crois pas avoir dépassé le mien.

M. le président. J'ai formulé une observation générale. Elle est valable pour tous et pour chacun.

La parole est à M. Feït.

M. René Feït. Monsieur le président, je tâcherai de respecter mon temps de parole malgré sa brièveté.

Monsieur le ministre, dans le budget que vous nous avez présenté avec votre talent habituel, vous avez eu à faire des choix financiers très rigoureux ; je m'efforcerai donc d'appeler votre attention sur l'aménagement plutôt que sur l'augmentation de vos crédits en insistant plus particulièrement sur l'agriculture de montagne.

C'est en effet une question qui préoccupe non seulement les agriculteurs des régions de montagne, mais l'ensemble de la profession agricole, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que la montagne est riche en possibilités de production de viande bovine et ovine, potentialité précieuse au moment où la pénurie de viande s'aggrave au sein de la Communauté ; ensuite parce qu'elle est également une zone à fort potentiel touristique.

Certes, les aspects satisfaisants ne manquent pas à cet égard dans votre budget. J'en citerai deux : l'augmentation très nette des crédits pour les indemnités spéciales de montagne, particulièrement utiles lorsque les chutes de neige coupent les moyens de communication ; l'affectation de crédits d'études à la réalisation de plans d'aménagement rural dans les régions où les problèmes fonciers sont particulièrement préoccupants.

Permettez-moi cependant de vous faire très amicalement observer, monsieur le ministre, que la politique qui nous est présentée par le biais de ce budget m'apparaît d'abord incomplète et qu'elle ne me semble pas, ensuite, suffisamment reliée à une politique d'ensemble de développement de la montagne.

Premier défaut de votre politique : les mesures récentes n'ont pas réduit toutes les contraintes qui freinent le développement de l'agriculture de montagne. Je citerai deux exemples à cet égard.

Nous constatons d'abord l'inadaptation des mesures foncières prévues par la loi du 3 janvier 1972 aux conditions spécifiques de l'exode en région de montagne. Cette loi du 3 janvier 1972 soumet la création des associations foncières pastorales à deux conditions : l'adhésion de la moitié au moins des propriétaires établis dans le périmètre concerné ; l'engagement de l'association ou d'un propriétaire d'acquérir les biens délaissés.

En fait, ces conditions risquent d'être rarement remplies en zone de montagne. Dans de nombreuses régions, en effet, les propriétaires souhaitent purement et simplement vendre leurs terres pour s'établir dans un centre rural, près de leurs enfants. Par ailleurs, les revenus très faibles des exploitations de montagne permettent rarement des achats massifs de terres.

Nous constatons également le maintien des contraintes qui interdisent aux exploitants non propriétaires toute activité de complément, notamment le tourisme à la ferme. Trois exemples peuvent être donnés à cet égard : l'interdiction faite par l'article 832, alinéa 1er, du code rural, au preneur de sous-louer un ou plusieurs bâtiments de la ferme ; la non-application de la loi de 1941 sur le louage de chevaux aux agriculteurs-naisseurs-éleveurs ; l'affiliation simultanée aux différents régimes dont relèvent leurs activités des exploitants qui exercent simultanément plusieurs activités.

Deuxième défaut de votre politique : l'insuffisance de lien entre les mesures prises en faveur de l'agriculture et les décisions qui concernent les autres activités de montagne.

L'exemple des activités forestières est caractéristique à cet égard. Les subventions ne leur sont-elles pas trop souvent attribuées au détriment des activités agricoles ? Ne voit-on pas fréquemment des terres jusque-là propres à la culture ou à la vigne transformées par leurs nouveaux propriétaires en surfaces à boiser, précisément grâce à l'aide de ces subventions ?

On s'aperçoit également que les exonérations fiscales sont accordées aux exploitants forestiers, quelle que soit l'étendue ou la nature des sols : ceux qui achètent d'anciennes terres agricoles en bénéficient comme les autres.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, une politique plus coordonnée de l'agriculture de montagne. Vos services étudient d'ailleurs des plans d'aménagement rural et, dans certains cas, des plans d'occupation des sols pour certaines communes de montagne. Permettez-moi de vous suggérer une série de mesures qui pourraient trouver leur place dans votre plan d'action.

Tout d'abord l'adoption de deux principes liant activités agricoles et autres activités de montagne : la séparation du massif ou du groupe de communes entre zones à vocation agricole, zones à vocation forestière et zones à bâtir, de façon à réserver aux exploitants une part appréciable des terres en friche ; l'application d'une fiscalité favorable à l'exploitant dans les zones à vocation autres que forestières.

A partir de tels principes, les règles d'action suivantes pourraient d'appliquer : au niveau des mesures foncières, on devrait autoriser les S. A. F. E. R. des régions de montagne à louer les terres dont elles disposent à un groupement pastoral si aucun acquéreur ne se présente au bout de trois mois ; au niveau des activités de complément de l'agriculture, on pourrait autoriser le preneur à sous-louer les bâtiments d'habitation ou d'exploitation pour des activités de tourisme à la ferme, à condition de ne pas empiéter sur les activités agricoles ; enfin, on pourrait appliquer la loi de 1941 sur les louages de chevaux aux agriculteurs-naisseurs-éleveurs.

Telles sont les observations que je souhaite vous présenter, monsieur le ministre, sur un point bien particulier. Je ne doute pas que vous voudrez bien y porter une bienveillante attention.

Connaissant l'intérêt passionné que vous attachez à la défense du monde agricole et rural, je souhaite de tout cœur qu'il vous entende et vous comprenne, même s'il a parfois quelques raisons de désespérer.

Votre tâche est lourde. Je crois que votre action au sein de la Communauté mérite d'être soutenue par les responsables agricoles et par le Parlement, dans l'intérêt même de ceux que vous avez la lourde, mais noble responsabilité de défendre dans les circonstances difficiles que nous connaissons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Mesdames, messieurs, la discussion sur le projet de budget de l'agriculture a-t-elle encore un sens ? Ce budget a-t-il encore une signification ?

Voilà les deux questions qu'il convient de se poser en abordant l'étude des crédits du budget de l'agriculture, étude qui doit logiquement nous conduire à juger une politique.

Or, il apparaît que le budget de l'agriculture perd chaque année un peu plus de sa signification, et cela pour deux raisons au moins : d'une part, parce qu'il n'est plus, à lui seul, l'expression de la politique agricole ; d'autre part, parce que le Gouvernement n'est plus le seul maître de la politique agricole ni, par conséquent, le seul maître du sort des agriculteurs.

Ce budget n'est plus le seul instrument de la politique agricole parce que les crédits destinés à l'agriculture sont éparpillés dans plusieurs budgets, parce que certains d'entre eux ont un caractère automatique et parce que, enfin, tous les crédits du budget de l'agriculture n'intéressent pas les seuls agriculteurs.

Des crédits épars ? Mais, monsieur le ministre, nous trouvons les crédits destinés à l'agriculture non seulement dans votre budget, mais aussi dans le budget annexe du B. A. P. S. A., dans le budget des charges communes, dans les comptes spéciaux du trésor, notamment au F. D. E. S., ainsi que pour l'action du crédit agricole qui n'est pas soumise au contrôle du Parlement, bien qu'elle découle des décisions générales prises par le Gouvernement en matière de crédit.

Des crédits automatiques ? Mais, monsieur le ministre, nous en trouvons partout. Pour l'enseignement privé, vous vous bornez à additionner et à inscrire les sommes nécessaires à l'application de la loi d'aide à l'enseignement privé ; pour

les prestations sociales agricoles, vous ne faites qu'enregistrer l'évolution des charges du régime social des agriculteurs ; pour le crédit agricole, vous portez, aux charges communes, le montant des bonifications d'intérêt.

Dans ces trois secteurs essentiels, vous n'avez aucune marge de choix et nous n'avons donc, à vrai dire, à l'occasion de ce débat, aucune politique particulière à juger.

Un budget « fourre-tout » ? Mais, monsieur le ministre, nous le constatons à chaque ligne de votre budget.

Lorsqu'on a enlevé les crédits de fonctionnement du titre III, les crédits d'enseignement, qui pourraient tout aussi bien figurer au budget de l'éducation ou à celui de la formation professionnelle, ceux des subventions d'équipement aux collectivités locales, qui profitent aux populations rurales, mais pas spécifiquement aux populations paysannes, ceux de l'hydraullque qui intéressent surtout l'alimentation en eaux des grandes villes, ceux des abattoirs urbains, ceux qui concernaient autrefois les halles de Paris, ceux destinés au tourisme, aux sociétés hippiques, ceux qui vont à la rénovation rurale et qui intéressent, pour une bonne part, l'aménagement du territoire, que reste-t-il, monsieur le ministre, pour les agriculteurs ?

Ce qui reste, en tout cas, est infiniment moins élevé que ne le laissent croire les additions globales de votre budget.

Il s'agit donc d'un budget sans grande signification car tout n'est pas dans votre budget et tout ce qui y figure n'est pas spécifiquement agricole.

Mais si la politique agricole ne se lit pas uniquement à travers le budget et même à travers les divers budgets qui comportent des dotations pour l'agriculture, n'est-ce pas aussi parce que, finalement, le Gouvernement n'est plus entièrement maître de la politique agricole ?

En effet, les choix essentiels, ceux qui conditionnent la vie de nos paysans, se décident non plus à Paris, mais à Bruxelles. Ils ne sont plus le fait du seul Gouvernement français, mais ils procèdent des délibérations des conseils européens. Or, nous n'avons pas le pouvoir de juger ces choix puisque nous n'avons pas le pouvoir de contrôler ce qui se passe à Bruxelles.

On dira sans doute qu'il existe un Parlement européen, mais celui-ci est sans pouvoir de décision et il ne peut mettre en cause que la responsabilité de la commission de Bruxelles et non celle du conseil des ministres.

En vérité, il faut en être conscient, il n'y a plus de contrôle parlementaire sur la politique agricole du Gouvernement parce que ce dernier n'a plus véritablement de politique agricole. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Pour le Parlement français, comme pour tout Parlement, quel qu'il soit, une telle situation est grave. Mais pour le Gouvernement, elle est quelquefois bien pratique.

En effet, au cours de ces derniers mois, monsieur le ministre, vous n'avez pas cessé de dire que la politique agricole commune était responsable des malheurs de notre agriculture, notamment en ce qui concerne les prix, et les règles communes qui ont été appliquées à la France, quelquefois à votre corps défendant, ont bon dos. Vous avez seulement oublié de préciser que ces règles étaient celles que la France avait voulues et qu'elle avait même, quelquefois, réussi à imposer à ses partenaires.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Claude Michel. Un budget sans signification et une politique sans contrôle, voilà ce que nous sommes invités à juger aujourd'hui.

Dans ces conditions, que nous reste-t-il à discuter ? Il nous reste la réalité de ce budget, c'est-à-dire son caractère de plus en plus accusé de budget d'action sociale, de budget de solidarité, de budget d'assistance de la nation à l'égard de ses agriculteurs. Ce sont là les seules marges de choix qui subsistent pour le Gouvernement.

Alors que les problèmes agricoles sont des problèmes économiques qui appellent des solutions économiques dans le domaine de l'organisation de la production, de l'organisation des marchés, dans celui des prix, dans celui de la concurrence, dans celui de la modernisation des circuits, nous sommes invités à juger tout autre chose : nous sommes invités à examiner un budget d'aide sociale dont vous vous flattez, à juste titre, car il est important.

Mais c'est un budget qui ne règle rien car les vrais problèmes de l'agriculture sont d'une tout autre nature. C'est ce que je tiens à exposer maintenant dans une intervention d'ordre général qui sera complétée, au cours du débat, par plusieurs interventions particulières de mes amis du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche.

Stagnation, effondrement des cours, augmentation rapide des coûts de production et des charges du fait de l'inflation, difficultés des agriculteurs pour rembourser les emprunts et pour obtenir des prêts entraînent une chute générale du revenu individuel de 15 à 20 p. 100.

Beaucoup sont dans l'incapacité de boucler normalement leur budget de 1974, et les petits et moyens exploitants ne pourront, non seulement investir faute de crédits, mais encore assurer complètement la prochaine campagne.

Comme si la situation économique ne suffisait pas, les conditions climatiques — vous l'avez dit — font que la plupart des récoltes sont encore dans les champs et considérées, par beaucoup, comme perdues. Dans les régions d'élevage, la récolte de foin a déjà été mauvaise, le maïs, après avoir souffert de la sécheresse, pourrit sur pied, les betteraves moisissent dans les champs. Sans maïs, sans betteraves, avec un mauvais foin, que donnerons-nous à nos bêtes cet hiver ?

Il y a évidemment les aliments du bétail, mais leurs prix montent encore. Les U. S. A. renâclent à nous vendre du maïs ; quant au soja, chacun connaît notre degré de dépendance et la spéculation qui règne sur ce marché.

N'accusez pas la fatalité, monsieur le ministre. Ces résultats économiques sont inscrits dans la politique suivie depuis déjà de nombreuses années et qui semble devoir se poursuivre.

L'agriculture connaît une crise grave.

La situation de la grande masse des producteurs agricoles est dramatique. Le diagnostic est clair : entre la hausse des charges et la baisse des prix, les revenus des travailleurs de l'agriculture vont être laminés.

Cette situation intéresse tous les Français. Dès l'année prochaine, la production baissera, les prix alimentaires monteront, notre capacité d'exportation, essentielle pour la balance des paiements, diminuera.

Aussi, ce qui est grave, c'est que votre gestion à cour terme de la crise agricole nous précipite encore davantage dans une crise encore plus profonde.

Les socialistes et radicaux de gauche, au nom desquels je m'exprime à cette tribune, ne sauraient se désintéresser de cette crise en raison de ses incidences sur la vie de millions de Français et sur l'économie de notre pays. Le président de l'assemblée des chambres d'agriculture, dans une lettre au Premier ministre, datée du 23 octobre, demande au Gouvernement de dire la vérité au pays si les engagements pris envers l'agriculture ne peuvent être tenus.

Les socialistes estiment, eux aussi, que les Français doivent être complètement et clairement informés à ce sujet, afin de connaître les tenants et les aboutissants de la crise de l'agriculture et aussi pour situer les responsabilités et examiner les solutions possibles.

Or, comment l'opinion publique peut-elle s'informer, comment peut-elle juger, connaître les solutions possibles, si ce n'est par les travaux des assemblées élues ?

Voilà pourquoi nous avions demandé, dès le mois de juillet, la convocation du Parlement en session extraordinaire pour débattre des problèmes les plus urgents, envisager les solutions nationales possibles et vous indiquer les positions à prendre dans les négociations européennes.

M. Louis Darinot. Très bien !

M. Claude Michel. Accusant la fatalité encore une fois, vous invoquez les cycles de production.

Ce ne sont pas là des effets de la fatalité. Il s'agit tout simplement de la traduction, au niveau de la production, des effets de la spéculation. En effet, si depuis quelques années, le Gouvernement s'était employé à tracer des perspectives de production claires au lieu de jouer au plus fin avec les excédents et les pénuries, les effets de ces fameux cycles seraient fortement atténués.

Pour le bœuf, par exemple, nous ne nions pas l'existence d'un cycle, mais celui-ci est lent et de faible amplitude : six à neuf ans suivant les cas. Comme une grande partie de la viande provient de l'élevage laitier, le cycle est encore atténué. Comme, de plus, avec le F. O. R. M. A., vous avez fait se développer à grands frais une production industrielle de jeunes bovins, cette production devrait elle aussi contribuer à atténuer les effets du cycle de la viande. Mais peut-être vaut-il mieux laisser ceux qui en ont envie gentiment glisser vers les joies de la spéculation !

Vous avez invoqué aussi le crédit. Mais si les paysans sont trop et mal endettés, à qui la faute, sinon à la politique menée depuis vingt ans ? Cette politique a consisté à viser aveuglément vers une conception technocratique du progrès technique avec, comme but, « l'industrialisation » de l'agriculture. Au profit de qui ?

Vous avez contraint les meilleurs de nos paysans, ceux qui voulaient continuer à travailler leur terre, c'est-à-dire à exercer leur métier, ceux qui ne voulaient pas partir, à se lancer dans des politiques d'investissement aberrantes où ils laissent souvent hélas ! leur santé et l'équilibre de leur famille, tout en encourant les plus grands risques économiques et même, on le voit de plus en plus aujourd'hui, la faillite de leurs exploitations.

Le monde paysan a cru aux bonnes paroles prodiguées par certains dirigeants, vos amis, et par les gouvernements qui se sont succédé depuis plus de quinze ans. Si, aujourd'hui, vous parcouriez nos campagnes, vous verriez des cultivateurs, en plein désarroi, sur le point de vendre tout.

Ils ne pourraient même pas espérer, s'ils partaient, comme ceux qui l'ont déjà fait il y a quinze ans, trouver une place à l'usine ou à la ville, à cause de la situation désastreuse du marché du travail.

C'est la faillite, monsieur le ministre. L'agriculture, l'industrie, le pays sont au bord de la faillite. C'est le moment d'avouer aux Français que la politique pleine de contradictions menée par les Gouvernements qui ont précédé le vôtre et par votre Gouvernement lui-même a fait totalement faillite.

M. Alain Bonnet. C'est exact !

M. Claude Michel. C'est la faillite d'une politique agricole menée depuis quinze ans, politique qui a vidé nos campagnes de leurs producteurs, dont nous aurions besoin à cause de la crise mondiale actuelle, politique qui a découragé les plus dynamiques d'entre eux, en les surendettant, politique qui n'a pas pu assurer un revenu normal du travail agricole, contrairement aux promessescontenues dans les lois d'orientation de 1960 et 1962.

N'accusons donc pas la fatalité ! Examinons plutôt les résultats de la politique agricole de vos prédécesseurs, malgré ces belles promesses.

Qu'est-ce que cette politique ?

M. Raoul Bayou. Un nuage de fumée !

M. Claude Michel. Cette politique, c'est d'abord, et avant tout, la volonté de maintenir les prix agricoles au niveau le plus bas possible. Pourquoi ? Pour favoriser le développement des grandes industries et leur éviter les hausses nécessaires de salaires.

Comment avez-vous procédé depuis quinze ans pour que l'agriculteur français produise, aujourd'hui, aux plus bas coûts d'Europe ? Vous avez augmenté la productivité du travail. Les paysans d'aujourd'hui travaillent plus vite et beaucoup plus qu'autrefois.

Mais cette politique leur a menti ! Elle contenait en effet un mensonge de fond : celui de faire croire aux paysans qu'en faisant des efforts considérables pour moderniser leurs exploitations, les agrandir et accroître leur productivité, ils verraient s'améliorer de façon décisive leurs revenus et qu'ils atteindraient la « parité » promise en 1960 et en 1962. Eh bien, quinze ans après, les agriculteurs constatent que c'est faux : de 30 p. 100 à 40 p. 100 des travailleurs agricoles n'obtiennent qu'un revenu voisin du S. M. I. C.

Certes, une poignée, 3 ou 4 p. 100 vivent comme des P. D. G. Mais c'est parce qu'ils paient leurs ouvriers au taux du S. M. I. C. Je veux parler des quelque neuf mille exploitants qui réalisent plus de 50 millions d'anciens francs par an de chiffre d'affaires.

Les autres ? Certes leur situation s'était améliorée avant les législatives, grâce à la subite sollicitude du ministre de l'agriculture de l'époque et malgré, il faut bien le dire, le ministre des finances du moment qui n'était pas, je crois, tout à fait d'accord. C'était là, sans aucun doute, l'effet de conjonctions favorables.

Les gains de productivité qui ont été considérables ne se sont pas traduits par des hausses réelles de revenus. Le travail paysan est toujours aussi mal rétribué.

Mais il y a plus grave encore ! A chaque instant, la politique économique et financière du Gouvernement a consisté à faire payer une bonne part de l'inflation par les travailleurs du monde agricole. En effet, les prix agricoles sont considérés comme inflationnistes par les grands intérêts qui gouvernent votre politique. Du gouvernement de Gaulle déchirant l'indexation des prix en 1958 au ministre des finances, M. Giscard d'Estaing, déclenchant la crise de la viande, en 1972, par le jeu, trop longtemps appliqué, de la clause de pénurie et par la suspension, puis par le rétablissement de la T. V. A., l'attitude des gouvernements de la Ve République a toujours été de faire supporter l'inflation par les paysans. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

C'était vrai en 1958 ; c'était vrai aussi en 1963, en 1967, en 1972. C'est toujours vrai en 1974.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Claude Michel. C'est à cette même tribune que M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, déclarait : « Les agriculteurs anticipent les hausses. »

Ainsi donc nos prix agricoles seraient inflationnistes ! Nos agriculteurs seraient des spéculateurs lorsqu'ils réclament, comme durant la grève du lait de 1972, que l'on tienne compte de l'évolution des coûts de revient dans l'établissement du prix de leurs produits !

Non, monsieur le ministre, les paysans ne sont pas des spéculateurs !

Ce ne sont pas eux qui font tripler, en plein été, les prix des fruits entre le Vaucluse et Paris.

Ce ne sont pas les agriculteurs qui raréfient les achats de viande à la production, font chuter les cours puis, ensuite, à Rungis, revendent à haut prix puisqu'il y a trop peu de viande.

Ce ne sont pas les agriculteurs qui provoquent des campagnes d'affolement en prédisant la pénurie de certains produits, permettant, sans doute, des coups fructueux à la bourse des matières premières. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce ne sont pas non plus les viticulteurs qui sont responsables du prix scandaleux atteint, trop souvent, par la bouteille de vin sur la table du restaurant.

M. Raoul Bayou. Très juste !

M. Claude Michel. Non, les paysans sont des travailleurs, des travailleurs efficaces, et leurs revenus, qu'ils tirent de leur travail, doivent être protégés comme ceux de la grande masse des autres travailleurs de France, ouvriers, salariés et travailleurs indépendants.

M. Giscard d'Estaing s'y était engagé lors de sa campagne électorale. Ne déclarait-il pas, à Yvetot : « S'il s'avère que l'évolution des charges d'exploitation menace le revenu des agriculteurs, un réexamen des prix à la production devra être fait dès l'automne 1974. »

Eh bien, « il s'avère », monsieur le ministre. Or, sur un déficit de chiffre d'affaires de sept milliards de francs en 1974, vous n'avez accordé qu'un peu plus de deux milliards et demi, en puisant dans une caisse secrète qui constitue votre argent de poche pour les périodes difficiles.

On peut appeler cela du ravaudage, mais nous sommes loin, en tout cas, des promesses électorales et plus loin encore d'une véritable politique agricole.

La politique agricole, vous savez la mener quand vous en avez besoin et quand il s'agit de développer les grandes industries alimentaires. Là, on a obtenu des résultats. De grands groupes à prétention multinationale se sont constitués, des coopératives se sont concentrées jusqu'à devenir des firmes d'une taille telle qu'on ne sait plus, au vu de leur comportement économique, si ce sont encore des coopératives ou de grands trusts privés.

M. Georges Spénale. Très bien !

M. Claude Michel. La réforme du statut de la coopération a bien facilité les choses, comme d'ailleurs les S. A. I. F. dans le domaine foncier.

Comment a-t-on obtenu ces résultats ? En confiant aux grandes industries la gestion du marché agricole ; en leur confiant les sommes énormes du F.O.R.M.A. dont elles se sont servies pour réaliser leur accumulation propre avant de soutenir les revenus des paysans : en y ajoutant les bonifications d'intérêts généreusement servies par le chapitre 44-98 des charges communes à la générale alimentaire, au groupement des industries agricoles, à Olida, etc.

Cette politique de régulation des marchés agricoles par les industries agricole et alimentaire est selon nous, socialistes et radicaux de gauche, une des raisons de fond du marasme des marchés.

Comment empêcher ces industries de spéculer, de jouer sur les cycles de production et, donc, de ne rien réguler ? Comment voulez-vous empêcher ces industries de ne pas acheter au plus bas prix et de laminer les revenus des agriculteurs pour assurer leur croissance ? Autant confier le soin d'augmenter les salaires des ouvriers au seul patronat ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

C'est peut-être le souhait secret du Gouvernement actuel !

C'est pour cela que nous nous sommes opposés avec vigueur à la gestion interprofessionnelle des marchés agricoles. Nous ne croyons pas, dans l'intérêt des paysans, à cette concertation-là, qui laisse face à face les producteurs et les grands industriels.

C'est pourquoi nous avons refusé votre projet sur l'interprofessionnelle laitière, qui n'était assorti d'aucune garantie de prix. Or aujourd'hui, les responsables de la profession s'aperçoivent, eux-mêmes, qu'ils ont été, une fois de plus, grugés.

On en arrive ainsi au paradoxe suivant : nous pratiquons les prix à la production les plus bas d'Europe et nous avons, en même temps, les prix à la consommation les plus élevés.

Pourquoi d'ailleurs laissez-vous jouer cette spéculation ? Ce n'est même pas dans l'intérêt de votre politique économique. C'est seulement dans l'intérêt d'une poignée de gros négociants, c'est-à-dire de ceux que nous avons vus résister à toutes les tentatives entreprises pour les réduire, depuis la trop fameuse campagne « Suivez le bœuf ».

Votre politique, c'est aussi une politique des structures. —

Parlons-en ! En cinq ans, le prix des terres agricoles a doublé. Les S. A. F. E. R. ? Elles n'interviennent que sur 2 p. 100 du marché foncier. Et croyez-vous que certaines d'entre elles travaillent dans l'intérêt des agriculteurs ? Lorsqu'on en voit qui organisent des exploitations de cent hectares dans des régions comme celle de Poitou-Charentes où les exploitations de trente à quarante hectares sont un rêve pour les paysans sérieux et travailleurs, on peut se le demander ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Est-ce le rôle des S.A.F.E.R. que de procéder à des acquisitions foncières pour des travaux routiers, comme c'est le cas dans certaines régions ?

Ce que nous réclamons, c'est une gestion plus démocratique et plus proche des agriculteurs.

C'est déjà un peu le cas des S. A. F. E. R. qui collaborent avec les commissions de structure du syndicalisme. Ce sera le cas des offices fonciers que nous proposons.

Quant à la politique européenne, chose curieuse, on n'en parle pas beaucoup ces temps-ci. Vos prédécesseurs s'étaient pourtant beaucoup servi du lointain pouvoir de Bruxelles qui pouvait faire tout supporter et faire taire les justes revendications des agriculteurs. C'était un bon alibi !

Or vous n'en parlez plus au moment même où, dans la crise mondiale, le Marché commun agricole pourrait être un atout pour les pays européens.

Pourtant, on a déploré cet automne que le gouvernement allemand ait pu s'opposer à une augmentation de 5 p. 100 des prix agricoles. En agissant ainsi, l'Allemagne fédérale a usé d'un droit de veto certes anachronique, dans une Europe qui se veut unie. Mais qui a le plus usé de ce droit et exigé son maintien, sinon vos prédécesseurs, monsieur le ministre ?

Le système compliqué des montants compensatoires a rétabli en réalité des politiques nationales et, fait plus grave, a aboli la préférence communautaire.

Effectivement, le Marché commun n'existe plus. Il n'a d'ailleurs jamais existé.

Ce n'est qu'une instance de coordination de politiques nationales qui facilite l'exploitation du travail des paysans. C'est aussi une instance qui permet une négociation unilatérale permanente entre les pays européens et leurs concurrents extérieurs, négociation fondée sur le libre-échange, qui est incompatible avec une économie organisée.

C'est enfin — et je l'ai souligné au début de mon exposé — une instance non contrôlée par les parlements. Et cela est très grave.

Nous, socialistes, dans le cadre du programme commun et de l'union de la gauche, nous proposons une autre politique agricole, une politique qui tienne compte de la valeur du travail familial paysan et le respecte ; une politique qui leur assure des prix de produits fixés en fonction de l'évolution des prix de revient — c'est ce que réclament les producteurs de lait, monsieur le ministre, dans votre département en particulier — une politique qui ne livre pas les produits des travailleurs de l'agriculture au gros négoce ; une politique qui garantisse un juste revenu au travail des paysans.

Comment obtenir cette politique ?

A vos comités interprofessionnels, à votre pseudo office de la viande, nous opposons des offices de produits agricoles régulant les marchés au niveau de la production : office de la viande et du lait, office du vin, tel l'office du blé.

M. Raoul Bayou. Très bien !

M. Claude Michel. A votre système d'aide, nous opposons le nôtre : garantie de prix à tous les producteurs, mais pas d'aides plafonnées. Il ne faut plus, comme le disait M. Cointat, que, par les aides de l'Etat, on offre une Cadillac au plus riche, une bicyclette au plus pauvre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Mais vous, vous ne pouvez que souhaiter cette politique, car vous ne voulez fâcher vos amis, et c'est compréhensible. Nous, nous donnerons les moyens de la faire.

A vos S. A. F. E. R., nous opposons des offices fonciers. Les paysans auraient-ils peur d'avoir démocratiquement, dans des offices cantonaux, le droit de regard et de contrôle sur les échanges fonciers et le niveau des prix du sol ?

Nous, socialistes, nous pensons que non ! L'expérience des commissions « structures » de nombreuses fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles est là pour prouver que cette évolution n'est pas utopique.

Vous n'avez pas, monsieur le ministre, la volonté d'appliquer les mesures qui sauveraient notre agriculture. Vous n'avez pas la volonté de vous occuper du sort des paysans, sinon par le biais d'un budget d'assistance et de charité.

Ne vous étonnez pas que les paysans, fatigués d'être trompés et bafoués, n'acceptent plus d'être les mendiants de notre société, ce qui les amène à vous retirer progressivement leur confiance.

Avant de conclure, je vous lirai un passage d'une lettre envoyée par un député au ministre de la justice : « Lors des élections du Président de la République, les pauvres populations ont toutes voté comme un seul homme pour le président élu parce qu'elles espéraient de lui le rétablissement des droits et des usages agricoles dont elles jouissaient autrefois. Leurs espérances déçues sous ce rapport, jointes aux promesses faites par les candidats du parti opposé, ont été la principale cause de l'échec qu'ont éprouvé, aux dernières élections, les amis du Président. »

Cette lettre date du 12 juillet 1849, un an après l'élection à la présidence de la République du prince Louis-Napoléon, et aussitôt après les élections législatives qui ont suivi. Elle était de M. Goldenberg, député du Bas-Rhin.

Quelque jour, peut-être, un député de la majorité aura l'occasion d'écrire aussi une telle lettre.

Sereins, car nos propositions sont plus sérieuses, et très vigilants à l'égard de ce que le Gouvernement fera en faveur de l'agriculture, les socialistes et radicaux de gauche ne pourront pas, monsieur le ministre, adopter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. Jean Fontaine. Monsieur le ministre, je ne vous surprendrai pas si, en tant que représentant d'un département d'outre-mer, je vous parle du sucre.

Vous avez déclaré tout à l'heure que nous nous trouvons confrontés dans ce domaine à des « pressions », encore que je sois assuré que les risques de disette sucrière soient inconcevables pour la Communauté économique européenne, car elle saura se suffire à elle-même.

Mais il est vrai que le spectre de la pénurie se dessine de plus en plus nettement sur le marché mondial. Il n'a pourtant pas manqué de futurologues du passé, de Cassandre, pour nous prédire que nous allions être engloutis sous des montagnes de sucre et qu'il fallait, en conséquence, peser sur les prix et décourager par tous les moyens toute extension de la culture des plantes saccharifères.

Une fois de plus, les faits ont démenti ces brillants technocrates, mais peut-être les faits ont-ils tort ?

Quoi qu'il en soit, il est désormais indéniable que la consommation mondiale du sucre s'accroîtra dans des proportions extrêmement importantes, tandis que la production ne semble pas suivre la même progression. Déjà l'U. R. S. S. et Cuba, qui étaient en tête du peloton des pays producteurs exportateurs de sucre, enregistrent une dégradation sensible de leur production, tandis qu'ailleurs on observe une certaine stagnation.

Si la Communauté peut faire face à la demande, pourquoi n'aurait-elle pas l'ambition d'exporter ? Des ressources potentielles de production existent aussi bien dans la Communauté continentale que dans la Communauté ultra-marine. Evidemment, seraient ainsi posés les problèmes du financement des investissements et, surtout, des prix à verser aux producteurs. Rien de positif ne pourra être envisagé si des solutions ne leur sont pas apportées.

C'est dans cette perspective, monsieur le ministre, que j'appelle votre attention sur quatre dates importantes qui ont jalonné ou jalonneront la route du sucre.

Au 1er janvier 1974 l'accord international sur le sucre est arrivé à expiration. La participation de la Communauté économique européenne à un nouvel accord se trouve donc posée.

Le 1er janvier 1975, c'est l'échéance du Commonwealth, le *Sugar agreement*. La Communauté élargie doit prendre position sur le statut futur des importations de sucre en provenance des pays du Commonwealth.

Au 1er juillet 1975, les dispositions actuelles de la réglementation communautaire relatives au régime des quotas deviendront caduques. Un nouveau régime de la production sucrière dans la C. E. E. devra être mis en place.

Le 31 décembre 1975, c'est la fin de la convention de Yaoundé relative aux accords d'association avec la C. E. E. De nouveaux accords devraient être conclus.

En prévision de ces échéances, je souhaite connaître les réflexions du Gouvernement sur ce sujet, car je suis inquiet — je ne le cache pas — quand je constate qu'il n'a pas été encore possible d'établir, tant au plan national qu'au niveau de la Communauté, un statut raisonnable et raisonné de la production sucrière. On ne peut pas s'engager dans des discussions sérieuses si ce préalable indispensable n'est pas respecté.

Je suis d'accord avec vous, monsieur le ministre, pour refuser toute démarche malthusienne, et c'en serait une que de vouloir réduire la production sucrière de la Communauté sous le fallacieux prétexte de permettre aux pays en voie de développement d'accroître leur production. Cette générosité d'intention, que je partage, aboutirait en fin de compte à favoriser les pays détenteurs de capitaux, tels l'Australie et l'Afrique du Sud, qui n'ont pas besoin de cette attention et qui peuvent se défendre tout seuls.

Etant donné que les dispositions qui régissent actuellement l'organisation du marché communautaire du sucre seront abrogées à compter du 1er juillet 1975 et qu'un nouveau régime devra être mis en place, je me permets de présenter diverses suggestions.

Je souhaite, monsieur le ministre, que l'accord à intervenir sur le plan international se fixe comme premier but la garantie d'un prix minimum établi en fonction de critères objectifs et à un niveau susceptible d'encourager la production et non pas de la freiner, comme c'est le cas actuellement.

Je forme aussi le vœu qu'en matière de prix les accords internatioanux retiennent ceux de la matière première agricole, c'est-à-dire la betterave ou la canne, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent, puisque ces prix découlent en fait du prix du sucre. Il faut aussi que ces prix puissent être revus annuellement en fonction des hausses intervenues dans les coûts de production.

J'exprime encore le souhait que l'accord retienne deux prix d'orientation : un pour le sucre blanc et un pour le sucre roux, avec tonnages de référence distincts. Ce sera une heureuse innovation car la France est le seul producteur de sucre roux de la Communauté. Il est donc indispensable que notre pays défende cette production.

En outre, permettez-moi, monsieur le ministre, de me faire l'interprète de toute l'industrie sucrière pour appeler votre attention sur le plan de relance de la canne qui a été mis en place récemment, mais qui a été insuffisamment financé. On ne pourra pas recueillir les fruits attendus si l'on ne prévoit pas les moyens nécessaires pour aller de l'avant. On finira, certes, par obtenir quelque chose de valable, mais l'agriculteur aura déjà disparu du circuit économique.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous insistons pour que d'ores et déjà, par l'accord de Bruxelles, vous essayiez d'obtenir que la production sucrière des départements d'outre-mer reçoive une aide nationale afin que nos agriculteurs puissent bénéficier de cette flambée des prix constatée sur le marché mondial.

Je vous signale, au surplus, que le bénéfice du fonds européen de développement régional n'a toujours pas été étendu aux départements d'outre-mer. Cette carence devra disparaître, d'autant que les Russes viennent de jeter un pavé dans la mare en proposant d'acheter 400 000 tonnes de sucre au prix incroyable de 7 000 francs la tonne. Il y a de quoi faire rêver les producteurs, qui ne parviennent pas à « joindre les deux bouts » avec le prix qui leur est payé actuellement et qui, d'ailleurs, ne savent pas que le marché mondial du sucre est une construction artificielle.

Monsieur le ministre, étudiez ces problèmes. Nous espérons, car nous avons confiance en vous, que vous essaierez de faire en sorte qu'on puisse inclure dans les nouveaux prix garantis les hausses intervenues dans les coûts de production.

Nous souhaitons aussi qu'un règlement communautaire intervienne pour permettre à nos producteurs d'huile essentielle de géranium de faire face à une crise internationale de plus en plus dure.

De même, pour le rhum, il convient d'obtenir une définition précise afin qu'il soit inclus dans la liste des produits agricoles bénéficiant d'une protection appropriée dans la Communauté économique européenne.

Monsieur le ministre, j'avais reproché à votre prédécesseur de ne pas nous donner assez de crédits pour l'infrastructure. Il nous a fait savoir que ces crédits pour 1974 seraient en augmentation de 30 p. 100, mais je n'ai pas eu l'occasion de constater cette majoration dans mon département.

Quelque chose d'anormal affecte la répartition des crédits. J'espère donc que vous prêterez plus d'attention à mon département et je vous en remercie d'avance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Pons.

M. Bernard Pons. Monsieur le ministre, vous nous avez dit tout à l'heure que mieux assurer la protection et la formation des hommes, mieux assurer l'avenir, la qualité des productions et le cadre de vie en milieu rural était un programme ambitieux. Mais c'est celui qui apparaît dans votre budget, que la commission des finances a longuement analysé et qui a recueilli son accord.

Je présenterai quelques remarques, et d'abord sur la politique agricole, dont on parle encore beaucoup — quoi qu'en dise ou en pense, M. Michel — sur l'enseignement et la recherche, sur les organisations professionnelles et leurs rapports avec la politique agricole et sur les rapports de cette politique agricole avec l'administration et avec les élus.

La politique agricole commune a bénéficié d'une situation plutôt favorable jusqu'au printemps de 1973. Mais un printemps très froid, une sécheresse très importante pendant l'été et un automne qui n'en finissait pas ont créé des conditions climatiques difficiles auxquelles sont venus s'ajouter les problèmes monétaires, les obstacles imposés aux frontières par les montants compensatoires, l'épidémie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée dans certains départements, ainsi que l'application du règlement de pénurie.

Toutes ces difficultés, monsieur le ministre, vous les avez affrontées de plein fouet dès votre arrivée rue de Varenne, et je tiens à rendre hommage à votre détermination et à votre efficacité. En effet, dans ce contexte délicat, nos partenaires communautaires n'ont pas toujours été très tendres au niveau communautaire, mais vous avez obtenu d'eux que la clause de sauvegarde succède au règlement de pénurie ; j'imagine que ce ne dut pas être un combat facile.

Enfin, en tant que président du conseil des ministres de la Communauté, vous vous êtes engagé dans une négociation longue et difficile, qui paraissait sans issue, pour obtenir l'augmentation des prix agricoles en cours d'année, et non pas au 1er avril.

Vous êtes parti d'un taux nul, mais après de dures batailles, vous avez amené vos partenaires à admettre successivement le taux de 4 p. 100, puis celui de 5 p. 100. Certes, la République fédérale d'Allemagne — dont le chancelier est d'ailleurs socialiste — a opposé un veto, mais ce geste maladroit a peut-être servi la politique agricole commune et la Communauté.

J'espère de tout cœur — j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune — qu'au cours de la négociation qui va s'ouvrir, on fera le bilan de la politique agricole commune pendant ces dernières années, car cette politique, contrairement à ce qu'affirmait M. Michel, n'a pas apporté rien aux agriculteurs. En effet, j'ai le souvenir qu'entre 1969 et 1972 nos échanges communautaires avec nos partenaires ont permis d'augmenter de 220 p. 100 le prix des céréales exportées, de 200 p. 100 celui des produits laitiers et de 270 p. 100 celui de la viande bovine.

Si l'on se reporte aux années précédentes, on constate tout le chemin que la politique agricole commune a fait parcourir aux agriculteurs de tous les pays de la Communauté.

Qu'on fasse donc le bilan de la politique agricole commune, mais qu'on ne limite pas là et qu'on fasse aussi le bilan total de la politique communautaire dans les différents secteurs : on constatera alors que la France n'est pas le seul pays à avoir gagné dans tel ou tel domaine. Tous les Etats membres de la Communauté, quelles que soient les difficultés qu'ils ont rencontré, y ont beaucoup gagné.

Ce qu'il faudrait, monsieur le ministre, c'est que vous obteniez que les structures communautaires soient modifiées, que le conseil des ministres, qui réunit au moins cent personnes, soit enfin allégé, que ce conseil ne prenne de décisions qu'en matière politique, qu'il ne discute pas pendant cinq heures pour savoir s'il faut, sur le plan communautaire, éviscérer ou effiler les poulets ou si, dans tel ou tel cas, il faut choisir le procédé Spinshiller ou un autre.

Là est le véritable problème, car si l'on n'allège pas les structures communautaires, il sera impossible de sortir de ce carcan dans lequel nous sommes enfermés ; et tel ou tel ministre de l'agriculture, tel ou tel gouvernement, quels que soient

son courage, sa volonté et sa détermination, restera prisonnier de ces structures. Il est temps que nos partenaires le comprennent. Pour ma part, je souhaite que la crise qui est survenue sur le plan communautaire serve au moins à cela et j'espère que la délégation française sera déterminée sur ce point.

Ma deuxième question porte sur l'enseignement agricole.

Je rends hommage à ce que vous avez obtenu, monsieur le ministre. Un effort sera en effet consenti en faveur de la formation des hommes puisque, pour la première fois depuis 1969, le budget destiné à l'enseignement est enfin en augmentation.

Vous avez annoncé tout à l'heure, avec un accent de satisfaction que j'ai perçu, le lancement d'une quatrième école vétérinaire à Nantes. J'en suis très heureux pour les Nantais. Mais il existe déjà trois écoles vétérinaires, à Toulouse, à Lyon et à Maisons-Alfort, auxquelles il est indispensable de donner les moyens de fonctionner.

Il est également indispensable de revoir l'enseignement vétérinaire. Monsieur le ministre, ayez le courage d'ouvrir les fenêtres. Peut-être certains trouveront-ils difficiles au début de supporter les courants d'air, mais je suis sûr que les enseignants et les élèves vous en seront reconnaissants.

Le programme des écoles vétérinaires, qui remonte à 1959, n'a subi depuis cette date que très peu de modifications. Il est nécessaire que vous décidiez la réunion d'une commission comprenant les enseignants, les élèves des classes préparatoires et les élèves des écoles nationales vétérinaires, qui demandent simplement d'avoir voix consultative. Ils sont majeurs et responsables. Vous devez tenir compte de leur avis.

Il faut réexaminer le problème. Nombre d'élèves préparent le concours pendant un, deux ou trois ans. S'ils échouent, aucune autre voie ne s'offre à eux.

Il est indispensable de fixer un programme commun pour les écoles vétérinaires et d'autres établissements, les écoles supérieures d'agronomie, par exemple, et de prévoir une passerelle avec le premier cycle de biologie des facultés.

Voyez ce qui se passe au niveau des première et deuxième années des écoles vétérinaires : dix disciplines y sont enseignées et l'échec dans une seule, s'il n'est pas rattrapé à la session de septembre, entraîne le redoublement. Il faut alors repasser toutes les épreuves, même celles que l'on a subies avec succès l'année précédente. Or il arrive qu'un élève redoublant échoue dans une des épreuves auxquelles il avait été reçu la première fois.

Ce n'est plus tolérable, alors que la France manque de vétérinaires et que — vous le disiez tout à l'heure — pas un seul élève issu de l'enseignement technique agricole n'accède à l'enseignement vétérinaire. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement, puisque le programme n'a plus été modifié depuis 1959 ?

Il est grand temps de se préoccuper de la question d'une manière plus attentive.

Un mot, maintenant, de la recherche pour vous remercier de ce que prévoit votre budget.

L'institut national de la recherche agronomique a rendu des services immenses à l'agriculture de notre pays. Si le Brésil, comme vous l'avez déclaré tout à l'heure, monsieur le ministre, a quadruplé les crédits qu'il destine à la recherche agronomique, c'est parce qu'il était bien plus en retard que nous dans ce domaine.

Grâce à l'I. N. R. A., nous avons pu progresser très rapidement au cours de ces dernières années. Je souhaite de tout cœur que la coordination des efforts entre les différentes directions du ministère et l'I. N. R. A. soit maintenue de façon que cet institut puisse non seulement continuer à se consacrer à la recherche fondamentale, mais encore étudier tel ou tel aspect de la politique agricole.

Ma troisième série de remarques portera à la fois sur la politique agricole, les organisations professionnelles, l'administration et les études.

Depuis de nombreuses années, les organisations professionnelles dites représentatives sont très largement associées à la politique agricole élaborée par le Gouvernement. Elles le sont de plus en plus depuis 1968, et je m'en félicite.

Mais je trouve inadmissible, intolérable, scandaleux que les responsables de ces organisations professionnelles ne prennent pas entièrement leurs responsabilités. En effet, si elles se réjouissent lorsque tout va bien, et vont, partout en France, dire aux responsables locaux que telle mesure a été prise par le ministre grâce à leur action, elles rejettent toute responsabilité sur le Gouvernement ou la commission de Bruxelles quand éclate une grave crise, internationale ou conjoncturelle, comme celle qui nous frappe de plein fouet.

Je suis d'accord pour qu'elles participent à l'élaboration de la politique agricole, mais à condition qu'elles ne fuient pas leurs responsabilités, que les résultats soient positifs ou négatifs.

Monsieur le ministre, nous traversons une crise très grave. Vos services départementaux s'inquiètent. Pourtant, vous avez à leur égard une attitude remarquable. Vos visites dans un certain nombre de directions départementales à des heures très matinales ont été particulièrement appréciées.

M. Claude Michel. Et pour cause !

M. Bernard Pons. Mais les directeurs départementaux de l'agriculture se souviennent aussi d'une certaine convocation à Paris, peut-être un peu hâtive, le 14 août 1974, pour apprendre ce qui leur avait été annoncé huit jours avant par les représentants des organisations professionnelles. Ce n'est plus admissible.

La compétence de vos collaborateurs est grande. Aussi appartient-il à vos services de les associer pleinement à la politique que vous élaborez, de les informer, de sorte que, sur le plan départemental, ils soient en mesure de discuter d'égal à égal avec les représentants des organisations professionnelles qui, ne l'oublions pas, siègent dans tous les organismes et dans toutes les commissions.

Tout à l'heure, un représentant de l'opposition a fait le procès des S. A. F. E. R. Il oublie que ces sociétés sont placées sous la tutelle des organisations professionnelles et que deux commissaires du Gouvernement seulement y siègent, l'un représentant le ministère de l'agriculture, l'autre le ministère des finances. Au reste, ces derniers n'interviennent pratiquement jamais.

Il est temps de reconsidérer cette situation ou, alors, monsieur le ministre, posons franchement le problème de la reconnaissance de toutes les organisations syndicales.

Ce problème est difficile à résoudre, mais il convient peut-être que le Gouvernement étudie cet aspect des choses, car il est anormal qu'une organisation professionnelle qui obtient plus de 40 p. 100 des voix aux élections aux chambres d'agriculture ne puisse être reçue par le préfet du département sous prétexte qu'elle n'est pas représentative.

Cette inquiétude que je traduis est ressentie par l'administration et par les élus, aussi bien par les élus locaux que par les parlementaires, qui constatent que dans leurs départements les représentants des organisations professionnelles sont associés à l'élaboration des programmes. Par exemple, dans certains départements, ils participent à l'élaboration du programme de rénovation rurale alors que le président du conseil général n'y participe pas, non plus que les conseillers généraux et les parlementaires. Ce point mérite d'être revu, car les crédits affectés aux programmes de rénovation rurale sont très souvent confortés par des crédits émanant de l'assemblée départementale. Mais je sais que ce problème a des incidences multiples. J'ai estimé néanmoins de mon devoir de l'exposer.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à vous présenter à l'occasion de ce budget, qui est la démonstration éclatante pour tous les agriculteurs français que vous êtes un bon ministre de l'agriculture. Je souhaite pour les agriculteurs qu'ils vous gardent longtemps. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. d'Harcourt.

M. François d'Harcourt. Monsieur le ministre, nous vous savons gré des efforts que vous avez déployés à la conférence de Bruxelles pour défendre les intérêts de l'agriculture française.

Mais cette conférence n'a pas réglé les problèmes de nos agriculteurs. Loin de là ! Les décisions qui ont été prises les ont déçus, parce qu'elles n'ont pas permis de relever leur revenu autant qu'ils l'escomptaient ni de compenser la perte que ce revenu a subie au cours de l'année écoulée.

Non seulement la crise subsiste mais encore elle se développe et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, il y a eu mauvaise gestion au niveau de la Communauté. En effet, alors que l'Europe connaissait un déficit en ce qui concerne la viande, la commission de Bruxelles a incité les agriculteurs à produire davantage. Ces derniers ont relevé le défi qui leur était lancé. Ils ont augmenté leur cheptel dans des proportions importantes : sept millions de têtes de plus pour les pays du Marché commun dont 2 millions pour la France seule.

Mais, dans le même temps, les autorités de Bruxelles autorisaient des importations massives — je dirai même abusives — en provenance de pays tiers. Des fautes inadmissibles ont donc été commises dans la gestion des marchés. A quoi bon entreprendre d'organiser la production et les marchés si l'on accepte d'être envahis par des produits venus des pays extérieurs à la Communauté ?

Il y a crise aussi parce que l'augmentation de 5 p. 100 décidée à Bruxelles est purement théorique. Pour le lait, elle sera difficilement applicable au niveau du marché en raison de la hausse des charges enregistrées par les industries de transformation.

D'autre part, elle n'intéresse que la viande payée au prix d'intervention, c'est-à-dire 10 p. 100 de la production totale.

Il y a crise encore en raison de la suppression des aides directes nationales. Il faut reconnaître que les primes à la vache et au porc avaient allégé, dans une certaine mesure, la trésorerie des agriculteurs. Cette suppression, demandée par l'Allemagne, écarte les aides supplémentaires que nous aurions pu apporter à nos exploitants pour compenser la perte de revenu qu'ils subissent.

Il est d'ailleurs surprenant que la République fédérale d'Allemagne se soit opposée à l'attribution de ces aides, alors que ses propres agriculteurs ont pu bénéficier d'aides directes de leur gouvernement, grâce aux réévaluations et à des manipulations monétaires.

Il y a crise, enfin, à cause de l'attitude de la R. F. A. et de son veto, qui ressemble un peu à un diktat. On ne peut s'empêcher de penser à ce que disait Adenauer à Robert Schuman, en 1952, à l'aube de l'Europe : « Pressez-vous d'arrimer l'Allemagne tant qu'elle est faible, parce que le jour où elle deviendra forte, vous ne saurez plus jusqu'où sa puissance pourra vous entraîner ». Cette phrase prenait le caractère d'une prophétie.

La règle de l'unanimité appliquée à la commission de Bruxelles doit donc être modifiée. Comme le souhaite le Président de la République lui-même, il faut revenir à la règle de la majorité si l'on veut défendre réellement les intérêts des agriculteurs, de quelque pays qu'ils soient.

On s'aperçoit que le système complexe des unités de compte et des montants compensatoires masquait en fait la fragilité de l'ensemble de l'édifice agricole européen. Il est évident que rien, dans ce domaine, ne sera durable tant que cet édifice ne reposera pas sur de solides fondations économiques, mais surtout monétaires.

Quels ont été alors les résultats des négociations de Bruxelles ? Certes l'Europe a été sauvée, mais en France de nombreux agriculteurs sont en train de mourir.

Quelles sont les solutions ?

Monsieur le ministre, je sais bien que vous n'êtes pas insensible à la détresse des agriculteurs. Vous en êtes parfaitement conscient, et je retrouve dans votre budget, que j'estime positif, votre souci d'accroître la protection sociale en agriculture puisque les crédits du B. A. P. S. A. augmentent de plus de 30 p. 100 et les retraites agricoles de 44 p. 100.

Mais entre un budget nécessairement limité et les décisions de Bruxelles dont l'effet est pratiquement nul, la marge d'initiative est étroite dans le choix de solutions compatibles avec les clauses du traité de Rome. De telles solutions existent cependant dans plusieurs domaines, et notamment dans ceux de la fiscalité, du crédit et des charges sociales.

Je ne parlerai pas du désencadrement du crédit. C'est, dans la lutte que le Gouvernement mène contre l'inflation, un mot tabou. Mais on pourrait tout de même envisager, à court terme, des mesures spéciales de désengagement. Pourquoi ? Parce que l'encadrement actuel du crédit est trop systématique. En effet, si l'on assiste actuellement à un refroidissement de l'économie, pour l'agriculture, c'est la congélation pure et simple ! Pourquoi des mesures de désengagement ? Parce que la crise est telle que le problème des prix est dépassé.

Pour les exploitants, le problème crucial est celui de la trésorerie. Si aucune décision satisfaisante n'intervient dans ce domaine, la France cessera d'exporter. Or des investissements importants ont été engagés au cours des dernières années, conformément aux directives gouvernementales, en particulier pour développer nos exportations de produits élaborés. Le maintien d'un encadrement trop sévère du crédit risque de conduire au démantèlement des structures modernes mises en place, de « casser » purement et simplement l'outil d'exportation qui est déjà menacé. Avec les agriculteurs, ce serait l'ensemble de l'économie qui serait atteinte.

M. Pierre Pranchère, *rapporteur spécial.* C'est très juste !

M. François d'Harcourt. Pourtant, la France dispose d'atouts certains. Elle peut être l'« usine à viande » de l'Europe à un moment où la pénurie va de nouveau apparaître après une période d'excédents passagers. Alors que dans le monde les réserves de céréales correspondent à vingt-six jours de consommation, qu'il y a un manque de protéines considérable et que la production alimentaire est en baisse, nous devons tout faire pour ne pas laisser notre appareil de production se disloquer, ce qui entraînerait une régression de nos exportations.

Notre action peut s'exercer dans d'autres directions.

Par exemple, la diminution des charges des entreprises agricoles peut être envisagée grâce, d'une part, à un report des charges de la mutualité — mais je sais bien, monsieur le ministre, que cet aspect du problème relève davantage de la compétence de votre collègue des finances — et, d'autre part, à une revision du revenu cadastral. Nous constatons, en effet, que les entreprises industrielles et commerciales ont la possibilité de calculer leurs charges en fonction de leur chiffre d'affaires. Les entreprises agricoles ne bénéficient pas de la même faculté, leurs charges étant établies non pas d'après leur chiffre d'affaires, mais d'après une rente théorique du sol qui ne correspond pas, dans bien des cas, à la réalité.

Cette diminution des charges nous paraît d'autant plus impérative que les entreprises agricoles doivent aujourd'hui faire face à une hausse considérable de leurs frais de production.

Il faut aussi intervenir au niveau de l'aide publique. Celle-ci devrait être plus sélective. Je sais que c'est un problème auquel vous êtes particulièrement attentif puisque vous avez déjà consenti un effort considérable pour permettre le transfert des aides des plus favorisés vers ceux qui le sont moins. Une action dans ce sens est d'autant plus nécessaire que le revenu agricole varie beaucoup d'une région à l'autre ; en Savoie, il est de 600 francs par mois par actif familial contre 8 000 francs en Seine-et-Marne. Nous devons donc tout faire pour réduire un tel écart.

Enfin, sur le plan de la fiscalité, on pourrait envisager, d'une part, une augmentation du taux de remboursement forfaitaire de la T. V. A., d'autre part, la suppression de cette taxe pour les produits industriels dont les agriculteurs ont besoin. Car les agriculteurs doivent acheter très cher leurs tracteurs, leurs engrais, leurs aliments de bétail, alors qu'ils vendent leurs produits à des prix bien plus bas, les produits industriels étant majorés d'une T. V. A. de 17 p. 100 alors que le taux n'est que de 6 p. 100 pour les produits agricoles. C'est donc, je crois, vers une contre-indexation des produits industriels nécessaires à l'agriculture que nous devons nous orienter. Ces mesures figurent parmi les plus urgentes. Nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, mais le temps presse. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Bécam.

M. Marc Bécam. Monsieur le ministre, vous avez bien fait de souligner dans la conclusion de votre exposé que l'opinion publique aurait tort de croire que l'effort de la nation envers les agriculteurs était disproportionné eu égard à la représentation de ce secteur professionnel.

Pour mieux juger, il faudrait, en effet, ajouter aux agriculteurs actifs — peut-être 12 p. 100 de la population — les anciens agriculteurs dont le nombre croît, les jeunes qui sont à charge jusqu'à leur entrée dans la vie active, les ruraux qui utilisent une part des équipements, mais aussi les intermédiaires et les consommateurs lorsqu'il s'agit, par exemple, de régulariser les marchés ou de stocker.

Vous avez eu raison aussi de souligner, dans les perspectives d'avenir, l'importance de l'enseignement agricole. J'ai à plusieurs reprises insisté auprès de vos collaborateurs pour que l'effort dans ce domaine soit repris. On a parlé ces dernières années de pause, de réflexion, de la nécessité d'y voir plus clair. Mais cette pause a mis un certain nombre d'établissements dans une situation difficile.

Je sais que dans le secteur de l'enseignement agricole privé, si important pour l'évolution du monde rural vers la modernisation, vous avez fait un effort. Et vous nous avez indiqué que l'augmentation accordée se plaçait au-dessus de la moyenne de votre budget. Mais cet effort, pour une large part, va aux enfants eux-mêmes, aux familles. Ce n'est qu'une normalisation du taux des bourses par rapport au régime général de l'éducation nationale. Les prix de journée restent encore très en retard.

J'ai noté par ailleurs que vous acceptiez l'idée d'une convention avec les maisons familiales. Celles-ci peuvent avoir le sentiment d'être un peu abandonnées parce qu'elles sont dans un système d'alternance très souvent attaqué, mais elles répondent à certaines préoccupations et aux besoins des enfants et des familles. Le fait d'avoir introduit cette année une ligne budgétaire de cinq millions de francs nous montre que vous êtes d'accord sur le principe. Nous irons plus loin l'année prochaine. Je le dis au nom de plusieurs de mes collègues de Bretagne, MM. de Poulpiquet, Caill et Glon notamment.

J'en viens à l'essentiel de mon propos orienté sur l'aménagement rural. Il existe, dans cette assemblée, de nombreux groupes d'études. Le groupe d'études parlementaire pour l'aménagement rural réunit environ cent cinquante de nos collègues, et j'en assume actuellement la responsabilité conjointement avec MM. Briane et Jacques Blanc. A ce titre, je ne saurais cacher notre inquiétude devant l'évolution des crédits affectés à l'aménagement rural.

Par réalisme, bien sûr, nous acceptons les conséquences de la conjoncture inflationniste. Mais nous affirmons que celle-ci ne justifie que partiellement l'évolution respective des divers chapitres de votre budget.

En 1975, la seule augmentation du budget annexe des prestations sociales agricoles sera de 3,7 milliards de francs. Elle sera supérieure, à elle seule, au total des crédits d'équipements, lesquels ne s'élèveront qu'à 2,4 milliards si l'on inclut l'amélioration accordée lors de la conférence annuelle. Le B.A.P.S.A. est certes l'expression de la solidarité nationale, d'une volonté politique de justice sociale. Mais les crédits d'équipement traduisent la volonté d'assurer l'avenir, c'est-à-dire le développement de l'espace rural. Dans les moments difficiles, on sacrifie toujours un peu l'avenir en réduisant les investissements. Mais est-ce seulement dans les moments difficiles ?

Pour l'ensemble des équipements, les crédits de paiement s'élevaient, en 1968, à 2,5 milliards de francs ; en 1975, ils ne seront que de 2,3 ou 2,4 milliards de francs, y compris les crédits inscrits aux services du Premier ministre et aux comptes spéciaux du Trésor. En autorisation de programme, la situation est un peu meilleure, et c'est l'essentiel : les engagements de travaux représentaient 2,08 milliards de francs en 1968 ; ils ne représenteront que 2,5 ou 2,6 milliards en 1975. Faible progression.

Certes, je le reconnais, d'autres moyens concourent à l'équipement rural, en particulier les bonifications d'intérêt qui étaient de 950 millions en 1968 et qui seront de 3,1 milliards en 1975. C'est une progression considérable.

Mais permettez-moi, mes chers collègues, de vous faire remarquer que nous discuterons prochainement des bonifications d'intérêt sur une ligne budgétaire qui sera examinée en cinq minutes, alors que pendant des heures nous allons discuter sur des chapitres qui ouvrent des crédits beaucoup plus faibles. Nous n'aurons qu'une rapide discussion sur les bonifications d'intérêt parce que personne ne peut nous dire exactement à quoi elles correspondent, sinon globalement. Nul ne peut se livrer à une analyse profonde. Ne sommes-nous pas prisonniers de structures budgétaires rigides ? Je pense qu'il est temps de réexaminer le problème.

Une volonté politique s'est affirmée en faveur du développement rural. Des déclarations ont été faites tant par le Président de la République que par le Premier ministre. Le Gouvernement, a-t-on dit, agira pour enrayer la dévitalisation qui frappe les campagnes. D'autre part, des mesures de soutien importantes ont été prises. Elles ont certes été qualifiées de mini-mesures dans beaucoup de communiqués syndicaux, mais il faut remarquer que leur montant dépasse sensiblement le total des crédits proposés pour l'équipement dans le budget de 1975. Il y a eu des mesures analogues au ministère de l'intérieur, pour la D. A. T. A. R.

Des études existent. Les schémas départementaux d'aménagement rural sont soumis à l'examen de chaque préfet. Je souligne aussi l'intérêt véritable des plans d'aménagement ruraux établis à l'issue d'un travail sérieux et d'une concertation efficace. Mais quels seront les moyens financiers réels ? La programmation achevée, il faut à tout prix éviter une déception.

Je suggère la création éventuelle d'un fonds interministériel d'aménagement rural. Il y a eu le F. I. A. T. et le F. I. A. N. E. Alors, pourquoi pas le F. I. A. R. ? En effet, l'action du ministère de l'agriculture gagnera toujours à être mieux coordonnée avec celle des autres ministères, en particulier l'intérieur, l'aménagement du territoire, l'équipement, la qualité de la vie, le tourisme.

Nous éprouvons néanmoins des difficultés à analyser les réalisations, car si l'on examine le Plan, puis les plans régionaux de développement économique — les P. R. D. E., puis le budget, l'on se trouve en face de nomenclatures diverses. Il y a entre les niveaux régionaux et le niveau national des critères d'analyse différents, et il est vraiment difficile de suivre l'évolution et l'exécution des projets.

Une étude collective avec les organisations professionnelles devrait être prochainement entreprise, afin d'examiner l'affaire au fond, au besoin en remettant en cause la structure budgétaire actuelle. C'est une suggestion, bien sûr, et je ne peux faire plus. Mais j'ai observé que 7 p. 100 des crédits sont consacrés à l'aménagement, à l'avenir de l'espace rural. Une réflexion d'ensemble, une remise en cause empêchera peut-être que ce pourcentage ne tombe à 5 p. 100 d'ici à deux ou trois ans.

Je reviens, pour terminer, aux objectifs de travail du G. E. P. A. R., le groupe d'études parlementaires pour l'aménagement rural.

Nous avons d'abord un objectif global. L'espace rural représente la plus grande partie du territoire national et son aménagement touche aux valeurs profondes de notre civilisation. Nous devons aboutir à une « deuxième génération » de l'aménagement du territoire, non plus celle des métropoles d'équilibre, qui avait elle-même fait contrepoids au développement trop grand de la capitale, mais celle qui est envisagée à partir des villes moyennes, enrichies par le tissu rural qui les entoure.

Notre objectif est de créer un lien non pas avec des groupes de pression, mais avec des organismes professionnels et administratifs dont nous partageons les conceptions. Il ne s'agit pas de remplir la tâche des autres, mais d'être plus efficaces à notre place.

Nous avons des objectifs concrets. Les thèmes généraux, qui fixent le cadre d'une action, n'apportent souvent qu'une satisfaction intellectuelle. Or, ce qui est prioritaire, c'est l'action concrète.

Nous avons défini trois actions concrètes.

Premièrement, les adductions d'eau. Cet élément de base du confort fait défaut à un cinquième de nos compatriotes. A l'heure où l'homme va sur la lune, beaucoup de gens ne disposent pas encore de l'eau courante.

Voici deux exemples. Dans le Languedoc-Roussillon, le plan régional de développement et d'équipement n'est réalisé que sur trois années, et par rapport à l'hypothèse basse, qu'à 19 p. 100, et à 22 p. 100 dans le Limousin. L'objectif du Plan était pourtant de 54 p. 100.

Dans votre budget, au chapitre 61-66, concernant les services publics ruraux, à l'article 10 — alimentation en eau potable — je vois que, Fonds national inclus, la dotation a été en 1974 de 326 millions de francs et qu'elle sera de 371 millions seulement en 1975.

M. Marcel Rigout. Vous avez raison, mais à qui la faute ?

M. Marc Bécam. Je sais que mon temps de parole est bientôt épuisé, monsieur le président, mais mon collègue M. de Poulpiquet, renonçant à intervenir, m'a autorisé à utiliser une partie du sien, le reste étant accordé à M. Goulet.

J'ai déposé avec mes collègues Jean Briane et Jacques Blanc, un amendement qui sera discuté dans quelques jours. Il reprend les thèmes de l'amendement rejeté l'an dernier sur le fonds national d'aide aux adductions d'eau. Vous savez, monsieur le ministre, que les redevances sont faibles et qu'elles n'ont pas varié depuis 1968, quatre centimes par mètre cube. Nous proposons une augmentation de ces redevances. Le Gouvernement s'y était opposé l'année dernière. Nous espérons qu'il n'en sera pas de même cette année.

Deuxième objectif concret, l'assainissement. Il y a 60 000 dépôts d'ordures ménagères dans la campagne française. Les lieux de déchargse sont plus ou moins contrôlés. Pour l'assainissement, il y avait l'an dernier 117 millions de francs ; cette année le projet de budget ne prévoit que 107 millions. Dix-sept millions de francs étaient affectés l'an dernier aux ordures ménagères ; cette année, les crédits sont tombés à 14 millions. A ce rythme qui se ralentit au lieu de s'accélérer, nous serons loin, au siècle prochain, d'avoir réglé le problème.

Troisième objectif, la rupture de l'isolement. C'est le téléphone rural. Cette question relève d'un autre ministère. Soit !

Mais il faut bien rappeler que l'agriculteur isolé se voit demander des avances remboursables de 5 000 et même de 10 000 francs ou plus alors que l'entreprise industrielle qui s'installe dans une agglomération s'en tire avec 500, 600 ou 1 000 francs seulement. Le ministère des P. T. T. s'engage à agir. Mais veillons, mes chers collègues, à ce que l'administration des P. T. T. ne retarde pas l'exécution des projets ruraux parce que ceux-ci sont plus onéreux que les projets urbains.

Disons, en conclusion, que dans le domaine des équipements, ce budget ne peut constituer qu'une transition. Il révèle certes de bonnes intentions, mais celles-ci ne sont pas mises en œuvre avec assez de vigueur. Faire mieux comprendre les valeurs de l'espace rural est nécessaire pour qu'elles soient réellement prises en compte au moment des décisions.

Nous sommes assez réalistes pour comprendre les contraintes qui sont les vôtres, les limites de nos moyens, les exigences de la conjoncture inflationniste, les nécessités de la justice sociale. Mais nous sommes aussi assez soucieux de l'avenir pour insister auprès de vous, monsieur le ministre, afin que soit engagée rapidement une réflexion en profondeur dont l'aménagement de l'espace rural a le plus grand besoin. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Mesdames, messieurs, en quinze ans, il n'est pas de ministre de l'agriculture qui n'ait affirmé son intention de donner la priorité à l'élevage.

Cela s'est traduit par un foisonnement de lois, de décrets, d'arrêtés, de règlements. Autant de sollicitude qui n'a abouti qu'à un constat d'échec, car la crise qui affecte aujourd'hui l'élevage et dont on a déjà amplement parlé ici est l'une des plus graves que l'on ait connue.

Que voit-on ? Les marchés du porc et du bœuf se sont effondrés et rien ne laisse prévoir, à court terme, un redressement. Voilà pourtant des éleveurs qui avaient été incités à accroître leur production. En particulier les producteurs de viande bovine. Ils ont donc investi. A présent, les animaux sont prêts à être vendus, mais les éleveurs ne trouvent plus preneur ou doivent

vendre à des cours qui n'ont cessé de baisser depuis dix-huit mois. La dégradation du marché est telle que les cours moyens sont inférieurs de 10 p. 100 environ au prix d'intervention, qui n'atteint lui-même que 90 p. 100 du prix d'orientation.

Certes, il y a eu les mesures de l'été, un ballon d'oxygène tout au plus, « de l'argent de poche », a-t-on pu dire. Mais le problème de fond demeure. Ainsi donc, après dix-huit mois de difficultés, la trésorerie des éleveurs est à sec.

De plus, la production fourragère est exceptionnellement mauvaise cette année, en raison de la sécheresse de l'été et de la pluie qui a compromis la récolte du maïs. C'est donc un véritable plan de sauvegarde des récoltes qui s'impose.

Les producteurs de lait, quant à eux, ont un revenu de survie. On ne s'oriente pas délibérément vers la production de lait, on y est contraint. Beaucoup de petits agriculteurs qui avaient pensé trouver dans l'aviculture une ressource d'appoint ont connu de sérieux déboires. Et dans les mois qui viennent, il en sera sans doute de même.

Face à cette dramatique réalité, le Gouvernement nous propose un budget qui n'est pas à la mesure de la crise. On était pourtant en droit de s'attendre à une réponse effective à cet état de choses.

Alors que la situation exigeait un effort exceptionnel, les crédits d'orientation et d'investissement qui recouvrent les plans de rationalisation de la production bovine, ovine et porcine, les primes de reconversion lait-viande, les primes de ramassage du lait, qui constituent les seuls efforts spécifiques en faveur de l'élevage, sont en sensible recul. Ces crédits, qui s'élevaient à 342 millions de francs en 1974, ne seront plus que de 295 millions de francs en 1975.

Les crédits affectés aux bâtiments ne sont que la reconduction de ceux qui figuraient au budget de 1974, alors que les dossiers en instance au 31 décembre auraient exigé 270 millions de francs de subventions et que l'augmentation du coût de la construction est estimée, à ce jour, à 25 p. 100.

Lorsque l'on sait combien le rôle incitatif de cette subvention s'émousse du fait de la longueur de la démarche administrative, du délai de règlement et de l'incertitude quant au montant réel, on est inquiet à bon droit.

Pouvons-nous espérer, monsieur le ministre, que vous nous fournirez ici l'assurance que les critères d'attribution des subventions aux bâtiments d'élevage ne seront pas plus restrictifs l'an prochain que cette année ?

Les plans de développement de Bruxelles agréeront-ils les bâtiments d'élevage ?

L'augmentation des crédits pour la sélection animale et la prophylaxie représente un effort limité, eu égard à l'ampleur des besoins : plus 4,2 p. 100 pour la sélection, plus 17 p. 100 pour la prophylaxie, alors qu'il faut développer les prophylaxies, et notamment rendre obligatoire la lutte contre la brucellose.

Cela a conduit notre groupe à déposer un amendement prévoyant un transfert à cette fin des crédits du fonds d'action rurale.

L'analyse des données chiffrées, la prise en compte du contexte inflationniste et de l'ampleur de l'effort nécessaire pour sortir de la crise, nous autorisent à dire que ce budget traduit un recul pour l'élevage. La responsabilité du Gouvernement dans la crise actuelle est pourtant bien établie.

C'est lui qui a demandé à Bruxelles l'entrée en vigueur de la clause de pénurie pour la viande bovine. Cette clause a permis des importations en provenance des pays tiers — 264 000 tonnes pendant le premier semestre de 1974 — alors que les experts avaient annoncé qu'en 1974 la demande équilibrerait à peu près l'offre dans la Communauté.

C'est lui qui a créé par décret et présenté à grand fracas, à quelques semaines des élections législatives, ce prétendu office de la viande qui maintient le pouvoir spéculatif du grand négoce et qui laisse aux grandes sociétés de frigorifiques le soin de décider si elles stockeront ou non la viande. En 1973-1974, cet office n'a pas reçu de crédits, sinon pour permettre à son administration de fonctionner, crédits versés par le F. O. R. M. A.

Cette machine administrative, où les fonctionnaires ne sont d'ailleurs pas tous nommés, va-t-elle, un jour, s'occuper très sérieusement du marché de la viande ? Le crédit de 157 millions de francs qui est inscrit au budget des charges communes donnera-t-il à l'O. N. I. B. E. V. les moyens suffisants pour imposer son autorité aux grandes sociétés frigorifiques et empêcher, sur le plan local, le contrôle du stockage des viandes par quelques chevillards ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

L'O. N. I. B. E. V. peut-il réduire la spéculation sur le marché de la viande et par exemple contrôler l'import-export ?

En réalité, il faudrait 400 millions au moins pour que cet office fonctionne normalement. Nous en sommes loin.

A ce jour, on ne peut que regretter la passivité du pouvoir face à l'importation de quartiers arrière de bovins d'origine anglaise à huit francs le kilogramme, alors que c'est une entorse à la réglementation communautaire.

Ne faut-il pas rapprocher cette situation du refus de mettre en place le régime de primes pour une mise sur le marché ordonnée de certains gros bovins de boucherie ? Il s'agirait pourtant d'une aide communautaire et non nationale, prise en charge pour moitié par le F. E. O. G. A.

Tous ces faits s'inscrivent au passif du pouvoir.

Certes — et on l'a beaucoup dit à cette tribune — la politique de la C. E. E. en matière d'élevage est mauvaise. Mais le Gouvernement pourrait contribuer à l'améliorer en se dotant lui-même d'une politique cohérente.

Le projet de budget qui nous est proposé n'en prend pas le chemin. Regrettons aussi que la commission nationale d'orientation de l'élevage, créée à la veille des élections législatives de 1973, ne se soit pas réunie depuis la mise en place du nouveau gouvernement. Il est vrai que le précédent ministre de l'agriculture ne l'avait jamais convoquée.

Dans ces conditions, il est difficile de faire croire à une réelle volonté d'agir.

La situation exigerait pourtant que le Gouvernement manifeste clairement et concrètement une volonté de garantir aux éleveurs des prix qui tiennent compte de leurs charges et qui leur assurent un revenu minimum.

Dans l'immédiat, nous demandons que soient au moins respectés les prix minimaux fixés à Bruxelles et, pour ce faire, que l'O. N. I. B. E. V. soit doté des moyens financiers et réglementaires nécessaires.

Ces deux points ont fait l'objet de propositions constantes et cohérentes de notre groupe et d'interventions continues. En juin déjà, à l'occasion d'une question orale sur les difficultés des éleveurs, M. Josselin s'en était fait l'écho.

Nous demandons aussi que face à une situation exceptionnellement grave soient dégagés des crédits exceptionnels destinés à compenser, sous forme d'aide directe accordée aux petits et moyens éleveurs et surtout aux naisseurs, les pertes de revenu qu'ils subissent.

Et puis — faut-il le rappeler ? — la loi d'orientation agricole visait à la parité des revenus. Or, au moment où les revenus s'effondrent, on décide d'augmenter les cotisations sociales en 1975 et, paradoxalement, encore plus pour les petits exploitants que pour les gros. Est-il envisagé, dans cette conjoncture difficile, de supprimer pour cette année et dans certaines régions les pénalités de retard ?

Tel qu'il nous est proposé, ce projet de budget de l'agriculture révèle la volonté politique de laisser jouer, sans entrave et sans contrôle, les lois du marché, au risque, accepté semble-t-il, de voir disparaître de nombreuses exploitations d'élevage, celles-là mêmes que le Gouvernement prétend défendre, et de compromettre irrévocablement notre potentiel de production, c'est-à-dire l'approvisionnement en viande et en produits animaux de notre pays qui repose, pour une très grande part, sur de petites exploitations.

De telles orientations ne sauraient recueillir nos suffrages. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Icart.

M. Fernand Icart. Monsieur le ministre, je suis l'élu d'une circonscription qui, partant du bord de la mer, s'élève progressivement du dernier adret des Alpes sur la Méditerranée vers des montagnes éternellement enneigées.

C'est dire qu'entre le palmier tropical et le lichen polaire (*Sourires.*), l'espace que je parcours recèle une extraordinaire variété de végétations et de paysages.

Ma conception des questions agricoles est donc très particulière et, sans doute, assez différente de celle qui s'impose à la plupart de mes collègues issus d'autres régions rurales.

Chaque année, lorsque je constate l'augmentation des chiffres figurant à l'état récapitulatif des crédits budgétaires bénéficiant à l'agriculture, je ne peux m'empêcher de penser que la France est généreuse pour son agriculture. Et l'Europe aussi, avouons-le.

Cependant, les problèmes demeurent année après année, dans leur diversité, leur complexité et leur acuité. Dès lors, nous sommes conduits — je suis conduit — à me demander si ces dotations sont utilisées dans le meilleur cadre administratif et financier possible.

Au-delà des difficultés conjoncturelles, ce qu'il faut, je crois, c'est réfléchir à notre agriculture en termes d'avenir, ne céder ni à la tentation de l'immobilisme ni à celle du changement pour le seul goût du changement.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, les mots clés me paraissent être : formation, information et perfectionnement, trois concepts qui s'interpénètrent parce que étroitement dépendants l'un de l'autre et auxquels il convient d'ajouter la recherche sans laquelle ils risqueraient de demeurer figés.

A l'instar de M. Pons, je me réjouis donc que des préoccupations de cette nature apparaissent clairement dans les composantes du projet de budget et qu'elles aient été précisées dans

vos déclarations, monsieur le ministre. C'est plus particulièrement au problème de la liaison entre les activités de recherche et celles de formation et de développement que je consacrerai mon propos.

Dans une période d'austérité budgétaire, vous avez accordé une priorité aux crédits concernant la recherche et l'enseignement ou, plus généralement, à ce que vous appelez les investissements intellectuels. C'est un bon choix. Certains pourront regretter le faible nombre de créations d'emplois dans l'enseignement ou le fait que l'augmentation de la subvention à l'institut national de la recherche agronomique servira surtout à donner un statut contractuel aux personnels déjà en fonction.

Je ne me prêterai pas à ce jeu des regrets à propos de l'insuffisance des crédits car, sur ce point, l'intention est claire et incontestable. Les dotations de recherche et d'enseignement s'accroissent nettement plus rapidement que celles affectées aux autres fonctions de votre ministère. Nul ne peut le nier.

Et puis, comme dans bien d'autres secteurs, le vrai problème est-il celui du montant des crédits ? N'est-il pas plutôt celui de leur bonne utilisation ?

Disons que, si leur insuffisance quantitative se trouve peu à peu résorbée par rapport aux exercices antérieurs, ce progrès pose plus nettement encore la question de leur insuffisance qualitative.

C'est sur ce point que je souhaite formuler une série de constatations critiques destinées à éclairer les questions que j'ai l'intention de vous poser.

Les constatations d'abord.

On ne peut qu'être frappé par l'absence de communications entre les différentes structures responsables de la recherche, de l'enseignement et du développement dans le domaine agro-alimentaire.

Il semble n'y avoir ni homogénéité ni, *a fortiori*, cohérence du système, et cette lacune apparaît comme la cause fondamentale de son insuffisante efficacité.

A l'I. N. R. A., 6 000 personnes se consacrent à la recherche agronomique, recherche qui ne paraît guère harmonisée avec l'ensemble des actions de vos services.

A l'association nationale pour le développement agricole, 5 000 vulgarisateurs travaillent dans un cadre qui ne semble guère plus coordonné avec ceux de l'I. N. R. A. et de vos propres services.

Enfin, vous exercez une tutelle plus directe sur les 10 000 agents de l'enseignement agricole, technique et supérieur.

Voici un corps de bataille de 21 000 personnes qui devrait constituer le fer de lance du développement et du progrès de notre agriculture et nous permettre de remporter bien des victoires.

Or, par manque de coordination, la formation des hommes est en quelque sorte déconnectée de la recherche sur les produits et les techniques, et ni la première ni la seconde ne se trouvent reliées à la production dans des conditions satisfaisantes. De ce fait, l'effort se dilue et ne débouche pas sur une amélioration sensible de la situation des agriculteurs et des industries alimentaires.

Il faut donc décloisonner.

J'ai rencontré récemment des chercheurs de l'I. N. R. A. Ils m'ont fait part de leur préoccupation principale. Selon eux, leurs travaux ne débouchent pas suffisamment sur les applications qui devraient normalement en découler.

Je crois donc qu'il faut favoriser la participation des chercheurs à des actions de vulgarisation afin qu'ils soient mieux au courant des besoins réels de agriculteurs. Inversement, les vulgarisateurs devraient être mieux associés à l'élaboration des programmes de recherche, obtenant ainsi la possibilité de faire connaître leur point de vue.

Dans cette action de décloisonnement, peut-être faudra-t-il s'attaquer à quelques bastions, à quelques habitudes solidement enracinées et examiner si les organismes actuellement chargés de gérer l'ensemble de ce système « formation, recherche, développement » possèdent toujours la compétence et le dynamisme nécessaires.

En disant cela, je ne m'attaque nullement aux hommes. Je m'interroge seulement sur la validité d'une organisation qui ne me paraît pas assez cohérente. En particulier, avoir confié aux seules chambres d'agriculture la gestion de fait de l'association nationale pour le développement agricole était-ce, monsieur le ministre, la meilleure solution ?

J'en viens maintenant aux questions que m'inspirent les quelques réflexions auxquelles je viens de me livrer.

En premier lieu, j'aimerais savoir quelle signification vous attribuez à l'effort engagé dans votre projet de budget pour 1975. Est-ce seulement le rattrapage d'un retard ou bien une première étape dans l'amélioration des structures de votre ministère ?

Deuxièmement, quelles mesures avez-vous l'intention de prendre pour permettre une exploitation plus fructueuse des résultats de la recherche agronomique, sans tomber dans le défaut d'un contrôle bureaucratique qui compromettrait l'efficacité même de cette recherche ?

Enfin, puisque vous revenez du Proche-Orient, je vous poserai une dernière question qui revêt à mes yeux une importance considérable car, précisément, elle touche à la valorisation de notre recherche agronomique, non plus seulement sur le plan intérieur mais dans le domaine des échanges internationaux. Il apparaît, en effet, que les nations du tiers monde — et plus particulièrement les pays producteurs de pétrole — ne souhaitent plus seulement acheter des produits mais acquérir des procédés agronomiques. Dès lors, ces Etats en viennent presque à subordonner la signature de nouveaux contrats à la fourniture des moyens de formation qu'ils considèrent comme une garantie de leur autonomie.

Pour conquérir dans l'immédiat ces marchés comme pour assurer à terme notre présence économique dans ces pays, quelle procédure comptez-vous instituer pour rendre la France désormais capable d'exporter, non plus seulement ses produits, mais aussi sa technologie agricole ?

Il vous sera facile, du moins je le pense, de répondre à mes questions. D'autant que je suppose que vous êtes convaincu par avance du bien-fondé de mes préoccupations.

Il vous sera malheureusement plus difficile, à mon avis, de dégripper les rouages et de faire fonctionner comme il se doit la machine, car vous aurez à vaincre l'inertie des habitudes et des situations acquises.

Mais, monsieur le ministre, je vous sais de taille à triompher. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Maisonnat.

M. Louis Maisonnat. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur le dernier volet de votre tryptique, et plus précisément sur les équipements collectifs, dont vous avez dit, avec raison, qu'ils n'intéressaient pas seulement les agriculteurs mais qu'ils conditionnaient très largement l'amélioration de leur cadre de vie et leur maintien dans nos régions rurales.

Or l'examen de votre budget montre à l'évidence que nos communes rurales connaîtront des difficultés accrues pour s'équiper et que, de ce fait, leur retard s'aggravera.

En effet, globalement, les autorisations de programme pour les seuls équipements collectifs passeront de 829 millions de francs en 1974 à 827 millions de francs en 1975, soit une diminution de 0,2 p. 100.

Mais la diminution sera en fait plus importante car dans le domaine des travaux publics et du génie civil, et notamment pour la voirie et l'électrification, les prix ont considérablement augmenté. Autrement dit, et c'est grave, moins de travaux pourront être réalisés.

Peut-être pensez-vous qu'en raison de ce désengagement de l'Etat les collectivités locales prendront le relais et assureront une plus grande part du financement ? Mais comment nos communes rurales victimes de l'exode, déjà exangues, le pourraient-elles, avec leurs budgets de misère et les charges qu'on leur impose ?

Les conseils généraux ne le pourront pas non plus, car, eux aussi, se trouvent confrontés à des problèmes budgétaires tels qu'ils leur interdisent d'accroître leur effort d'équipement.

Ce qui est en cause, par conséquent, c'est la qualité de la vie dans les régions rurales. Il est vain de prétendre maintenir, voire développer le potentiel agricole de notre pays, si l'on n'assure pas aux agriculteurs — et aux femmes en particulier — des conditions de vie comparables à celles du reste de la population.

Si cela n'est pas fait, l'exode continuera. Cette situation illustre d'ailleurs l'incapacité dans laquelle se trouve le Gouvernement de pratiquer une réelle politique d'aménagement du territoire.

Au lieu d'une politique d'ensemble, cohérente, c'est souvent, faute de moyens, le saupoudrage et une répartition contestable des crédits, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'an passé, votre prédécesseur affirmait qu'en moins de cinq années toutes les communes seraient pourvues d'un réseau d'eau potable et d'un réseau d'assainissement.

Mais comment concilier ces assurances avec le fait que dans tel département, au rythme actuel des réalisations, il faudrait plus de quatre plans pour assurer le financement des seuls projets d'adduction d'eau actuellement déposés.

Direz-vous à votre tour que votre ambition n'est pas simplement de respecter les promesses — il s'agissait, est-il besoin de le rappeler, de celles de Provins — mais de les réaliser plus rapidement que prévu ?

Vous n'en prenez malheureusement pas le chemin.

Les chiffres fournis par vos services, et publiés dans le rapport de M. Pierre Pranchère sont significatifs à cet égard.

Encore que des réserves doivent être faites sur les indices de raccordement à la base 100 pour 1970, car ils ne reflètent que très imparfaitement les hausses réelles qui sont intervenues au cours des dernières années, nous constatons que dans tous les domaines les crédits seront en diminution — en francs constants — par rapport à l'an passé.

Votre budget est un budget de régression.

C'est vrai pour les adductions d'eau et l'assainissement, — moins 5 p. 100 — alors que les besoins sont de plus en plus grands et que le taux de desserte n'est que de 68 p. 100 pour les Pays de Loire et de 83 p. 100 dans la région Rhône-Alpes.

C'est vrai aussi de l'électrification rurale — moins 15 p. 100 — quand il devient nécessaire de renforcer les réseaux dans pratiquement toutes les régions.

C'est vrai enfin de la voirie rurale où les crédits restent bloqués au chiffre de 1974 — 19 millions de francs — alors que les prix ont fortement augmenté. En outre, les communes, compte tenu des mauvaises conditions atmosphériques de cet automne et de l'hiver précoce, auront à faire face à des dépenses plus importantes.

Pour la collecte des ordures ménagères, les crédits sont diminués de deux millions et, en francs constants, de plus de 11 p. 100. Or, il s'agit, là encore, d'une question qui prend de plus en plus d'acuité dans la mesure où se développe le tourisme rural.

Encore devrions-nous ajouter que dans ce domaine les collectivités locales ont assuré 61 millions de francs de travaux mais n'ont reçu que 13 millions de subvention, ce qui représente un taux moyen de 21,3 p. 100 seulement, l'Etat encaissant naturellement, si l'on peut dire, la T. V. A. au taux de 17,60 p. 100.

Pour atteindre les objectifs du VIe Plan, l'hypothèse retenue étant d'ailleurs très en retrait de ce qu'il aurait fallu programmer, les crédits de 1975 auraient dû être fortement majorés.

Il faut souligner à nouveau que, faute de faire dans les toutes prochaines années l'effort d'équipement nécessaire, s'accroîtra, l'exode rural et la désertification de certaines régions.

Dans ce secteur de l'aménagement rural seuls — avec ceux des plans d'aménagement — font exception à la règle les crédits de la rénovation rurale.

Au sujet de ces derniers qui sont effectivement en progression de 18 millions de francs, je ferai deux observations. La première concerne leur répartition dont nous ne sommes informés qu'après que la décision a été prise à l'échelon gouvernemental, alors qu'une large concertation devrait précéder cette répartition entre les régions. Les régions de haute montagne le souhaitent ardemment, et un effort prioritaire doit être consenti en leur faveur, compte tenu des handicaps qu'elles supportent.

Deuxième observation : les retards considérables apportés pour déléguer les crédits aux préfets causent aux collectivités locales un préjudice énorme. C'est ainsi qu'au début de l'année, telle ou telle commune a pu être avisée que son projet était retenu, mais nous sommes au mois de novembre et les arrêtés n'ont pas encore été notifiés.

S'il s'agit d'une commune de montagne, l'hiver étant venu, les travaux ne pourront être entrepris qu'au printemps prochain, soit une perte de temps de dix-huit mois, avec toute l'incidence que ce délai aura sur le coût des travaux, compte tenu du constant dérapage des prix.

Avant de conclure, permettez-moi, monsieur le ministre, de faire état d'une autre promesse gouvernementale qui ne semble pas être souvent suivie d'effet. Il s'agit pourtant de décisions qui relèvent d'un ministre. Je veux parler de la disparition des services publics, notamment dans les régions déshéritées et plus particulièrement encore en montagne. Prétendre vouloir développer ou simplement maintenir la vie rurale et, dans le même temps, poursuivre cette liquidation des services publics n'est pas compatible.

Fermez une école à classe unique ou le bureau de poste, et vous portez un coup mortel au village. Supprimez au chef-lieu la recette buraliste ou la subdivision de l'équipement, et c'est toute une région qui est frappée. Monsieur le ministre, faites-vous au moins l'avocat, passionné si possible, de ces communes auprès de vos collègues du Gouvernement.

Je conclurai en constatant que les crédits ouverts pour les équipements collectifs dans ce projet de budget sont loin de correspondre aux besoins. Le budget de l'agriculture, dans ce domaine, ne s'ouvre pas sur l'avenir et ne peut pas répondre aux besoins des collectivités rurales. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Monsieur le ministre, un observateur non informé de l'ordre du jour de nos travaux et attentif aux seules réalités budgétaires, qui s'introduirait aujourd'hui dans cette salle, pourrait, non sans raison, s'étonner que nous prétendions débattre d'agriculture à propos de dotations qui sont essentiellement sociales.

Tel est, en effet, le grand paradoxe de ce budget, celui d'un ministère à vocation théoriquement économique. Cette année, et pour la première fois, les dépenses d'intervention sociale dépasseront d'une courte tête le cap des 50 p. 100 de l'ensemble de vos dotations, avec 15,6 millions de francs sur un total de plus de 31 millions de francs. De plus, dans les propositions de crédits qui nous sont présentées cette année, en dehors des ajustements inévitables de frais de fonctionnement, le plus clair des augmentations est absorbé de telle façon par la dynamique de ces interventions sociales que la marge d'initiative disponible pour la conduite de la politique agricole apparaît presque inconsistante.

Aussi ai-je la conviction qu'une réforme opportune des structures budgétaires pourrait consister à renvoyer aux charges communes les dépenses de transfert mettant en jeu la solidarité nationale, dans l'attente, du reste, d'une uniformisation complète de nos régimes sociaux, et à faire de ces compensations l'objet d'un débat distinct de celui que nous devons consacrer aux problèmes propres à l'agriculture.

Dans ces conditions, nous n'avons pas été surpris de constater que les crédits affectés aux investissements agricoles ne puissent qu'être à peine reconduits en valeur, même compte tenu des rallonges décidées après les arbitrages ministériels, et restent ainsi très inférieurs aux montants réels affectés à ces équipements avant 1970. Seuls les chiffres afférents aux bonifications d'intérêt pour les prêts du Crédit agricole peuvent faire illusion, mais il est évident que leur progression exprime le mouvement des encours sans correspondre au volume des prêts nouveaux qui pourraient être, l'an prochain, accordés sous les fourches caudines de l'encadrement du crédit.

Nous aimerions, à ce propos, être informés de façon très précise, par exemple dans les rapports annuels du Crédit agricole qui bénéficie du monopole d'attribution de ces aides, de la destination effective de ces bonifications, dont le Parlement n'a connaissance que par un chapitre unique, non subdivisé en articles, et doté de la somme énorme de trois milliards de francs, soit moitié plus que l'ensemble des investissements budgétaires agricoles.

Je souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez nous fournir quelques éclaircissements sur la ventilation réelle de cette somme dont, je crois, plus du tiers est attribué à la trésorerie des S. A. F. E. R.

Aussi, sans dresser l'inventaire des misères cachées de ce budget, faut-il déplorer qu'au terme des cinq premières années d'application du Plan, le taux de réalisation ne se situe pour l'agriculture qu'à 37 p. 100, et même à 30 p. 100 pour les équipements productifs agricoles et à 70 p. 100 pour les opérations de remembrement.

En ce qui concerne le remembrement, il est assez anormal de prévoir, lors de la conférence annuelle, un complément de 30 millions de francs, après avoir opéré un abattement de 35 millions sur les crédits du précédent budget, ce qui laisse en définitive subsister une nouvelle et sensible diminution du rythme des engagements possibles. Il en résultera que, pour un grand nombre d'opérations engagées, les travaux connexes resteront en attente.

De plus, il est inadmissible qu'on procède aux remembrements en renvoyant aux calendes grecques les travaux connexes comme c'est généralement le cas. Et encore doit-on s'estimer heureux quand ce n'est pas l'ensemble des travaux qui est renvoyé à plus tard. Si mes renseignements sont exacts — et j'aimerais être démenti — on aurait bloqué la moitié des crédits prévus au troisième trimestre pour le remembrement, et la totalité de ceux qui devaient être utilisés au cours du quatrième, pour financer la récente prime aux éleveurs. Quant à la réalisation de futurs programmes de remembrement, il faut en moyenne prévoir une attente de sept à huit ans. Et qui sait si l'on ne devra pas bientôt attendre une génération, si l'on considère ce chapitre comme un réservoir commode de crédits, avant que les demandes nouvelles puissent être enfin prises en considération.

Le remembrement constitue une véritable rénovation de l'agriculture ; c'est la modification nécessaire de la géographie de notre pays, et je regrette que l'on puise constamment dans les crédits qui lui sont affectés pour procéder à des transferts.

Tout le monde s'accordant à reconnaître l'intérêt économique fondamental des travaux de remembrement, j'avoue ne pouvoir m'expliquer que parmi les diverses interventions foncières, dont certaines donnent lieu à des controverses, une priorité ne puisse pas être dégagée à leur profit et respectée avec continuité pendant plusieurs années.

Je serai même plus précis. S'il est une institution dont le fonctionnement provoque dans les campagnes au moins autant de mécontentements que de satisfactions, c'est bien celle des S. A. F. E. R., dont les crédits sont néanmoins fortement majorés. Je crois trouver l'explication de cette faveur en lisant le bulletin officiel de votre ministère, où il est exposé

que le problème foncier doit être réglé par d'autres voies que le crédit, ce qui entraîne une augmentation de la dotation des S. A. F. E. R. supérieure à l'accroissement moyen des crédits d'équipement. Or, cette explication repose — si elle est juste — évidemment sur un non-sens, puisque ces sociétés n'ont qu'un rôle de relai, au demeurant fort coûteux en prêts « superbonifiés », et qu'en définitive les acquéreurs devront eux-mêmes faire appel au crédit.

Vous nous avez remis, monsieur le ministre, un fort intéressant document sous la forme d'un budget de programmes qui précise l'affectation de vos crédits. J'estime qu'en matière foncière il faudrait pousser l'analyse en faisant procéder le plus rapidement possible à une véritable étude de rationalisation des choix budgétaires, qui serait en l'occurrence justifiée, sur l'intérêt comparé des différentes interventions foncières, et plus particulièrement des S. A. F. E. R. et du remembrement, afin de parvenir à une utilisation rationnelle des crédits que nous votons.

Il paraît en outre nécessaire de préciser les critères d'action des S. A. F. E. R. Mes collègues ne me démentiront pas, j'en suis sûr, si j'affirme que dans toutes nos campagnes on s'interroge pour savoir dans quels cas les S. A. F. E. R. interviennent, et sur ce qu'elles peuvent ou ne doivent pas faire. Nous possédons tous un « sottisier » relatif à leurs interventions. Il faut exiger la publicité de leurs opérations et veiller à ce qu'elles sachent ménager une place, à côté des agrandissements, aux installations nouvelles.

D'autre part, je vous demande une nouvelle fois, monsieur le ministre, d'encourager le recours aux formes simplifiées de réorganisation foncière qui n'ont pas toujours la faveur de vos services locaux, mais qui ont, du moins, le mérite de ne pas coûter cher au Trésor et de respecter l'écologie, en inscrivant sur une ligne spécifique l'aide aux échanges amiables, notamment multilatéraux.

En matière de recherche agronomique je m'étonne qu'en cette période où le redéploiement économique semble être la panacée, aucun moyen ne soit demandé en vue d'intensifier les recherches, qu'aucun programme nouveau ne soit prévu.

Nous constatons, par exemple, que par suite de la hausse des phosphates, du soufre et de la potasse, le prix des engrais a crû de 50 p. 100 en un an, et que ce seul poste représente dans les charges des exploitants agricoles près de quatre fois le coût des produits pétroliers.

J'ai d'ailleurs l'intention, au moment où nous voterons les crédits, de proposer un amendement tendant à diminuer les prix de revient dans les exploitations familiales grâce à une détaxation des engrais, le coût de la mesure étant compensé par une suppression de crédits sur un autre poste.

Il paraît inconcevable que la recherche officielle n'engage pas activement des études sur les moyens d'alléger ce fardeau et d'atténuer dans ce domaine notre dépendance à l'égard de l'étranger. Je ne sais s'il existe des produits de remplacement, car je ne suis pas un spécialiste, mais il est certainement possible de mettre au point des techniques culturales permettant de minimiser le recours aux fertilisants et d'améliorer le résultat économique final des exploitations agricoles.

De même, l'extension de notre élevage nécessitera le développement de nos ressources en protéines, soit par la culture du soja, soit par le recours à des produits de substitution comme la féverolle ou la lysine industrielle, ce qui suppose un vaste programme de recherche et d'extension. A vrai dire, l'enjeu de ces recherches est grand car, dans l'utilisation des protéines végétales, se dessinent des perspectives pour l'alimentation humaine que notre pays ne peut ignorer sans compromettre son indépendance alimentaire future.

C'est également à la recherche qu'il faut aujourd'hui avoir recours largement afin d'utiliser au mieux nos ressources agricoles, et en particulier les alcools, pour compléter nos approvisionnements énergétiques.

J'évoquerai brièvement le remboursement forfaitaire de la taxe sur la valeur ajoutée.

Nous constatons que la loi du 24 octobre dernier, trop rapidement examinée, a donné en matière de T. V. A. un avantage aux agriculteurs assujettis, par le reversement d'une partie du butoir, ainsi qu'à certains non-assujettis, par l'augmentation du remboursement forfaitaire pour 1973, au profit des producteurs de viandes et des aviculteurs. Il paraît donc injuste que cette compensation ne soit pas étendue aux producteurs qui ne bénéficient que du remboursement forfaitaire au taux de 2,40 p. 100, notamment les producteurs de lait, de fruits et légumes et de vin, dont les difficultés sont également considérables.

Je souhaite, par conséquent, que le Gouvernement puisse faire un geste pour réparer cette fâcheuse omission.

Par ailleurs, monsieur le ministre, il faut que vous accélériez l'examen des dossiers de demande de subventions en faveur de l'habitat rural. Actuellement, non seulement les dossiers sont bloqués, mais quand les intéressés s'inquiètent de savoir où en est l'étude de leur demande, ils ne reçoivent que des réponses très vagues du type : « Nous ne savons pas quand on pourra faire aboutir votre dossier, ni quand on pourra le doter en crédits. ». J'admettrais qu'on leur dise que les crédits ne sont pas disponibles, mais il est inadmissible qu'on les renvoie à une date indéterminée.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'évoquer maintenant un problème qui n'est pas propre à mon arrondissement puisqu'il intéresse l'ensemble de la région Centre, je veux parler du lycée agricole du Chesnoy, près de Montargis. Si certains lycées agricoles ne parviennent pas à utiliser au mieux leurs capacités d'accueil, d'autres se voient contraints de refuser un grand nombre d'élèves. Le lycée du Chesnoy appartient à cette dernière catégorie. Il fonctionne très bien et reçoit chaque année un grand nombre de demandes d'inscriptions qu'il ne peut satisfaire.

Depuis plusieurs années, vos prédécesseurs me promettent, oralement ou par écrit, que l'expansion de ce lycée va être réalisée grâce à des crédits supplémentaires. Or, chaque année, j'apprends, au moment de la ventilation des crédits, que la situation budgétaire ne permet pas de réaliser l'extension envisagée. Ainsi, la création d'un atelier de machinisme agricole, de classes de techniciens supérieurs et d'un internat féminin sont toujours à l'état de projet.

Ces promesses jamais tenues ont assez duré, monsieur le ministre. Je vous demande de faire un effort pour que les engagements formels et précis qui ont été pris soient suivis d'effet et que, dans un premier temps, on puisse au moins disposer d'un atelier de machinisme agricole.

Je terminerai en vous faisant part de la très vive inquiétude — j'en ferai d'ailleurs état à nouveau au moment du vote sur le titre IV — que m'inspirent les normes d'attribution des aides à l'agriculture envisagées à Bruxelles, ces aides étant réservées aux quelques rares titulaires de plans de développement. Il est inadmissible que, dans chaque canton, quelques agriculteurs seulement, choisis selon on ne sait quels critères, bénéficient des aides communautaires. L'agriculture familiale traditionnelle — je rappelle que je préside, dans cette assemblée, l'inter-groupes de l'exploitation familiale — qui a été durement secouée, cette année encore, par la hausse des coûts de production et la baisse des rémunérations, s'interroge avec angoisse sur les nouvelles difficultés qui l'assaillent. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture, F. O. R. M. A., B. A. P. S. A. (*suite*) :

— Agriculture ;

— Fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles (F. O. R. M. A.) ;

— Budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.